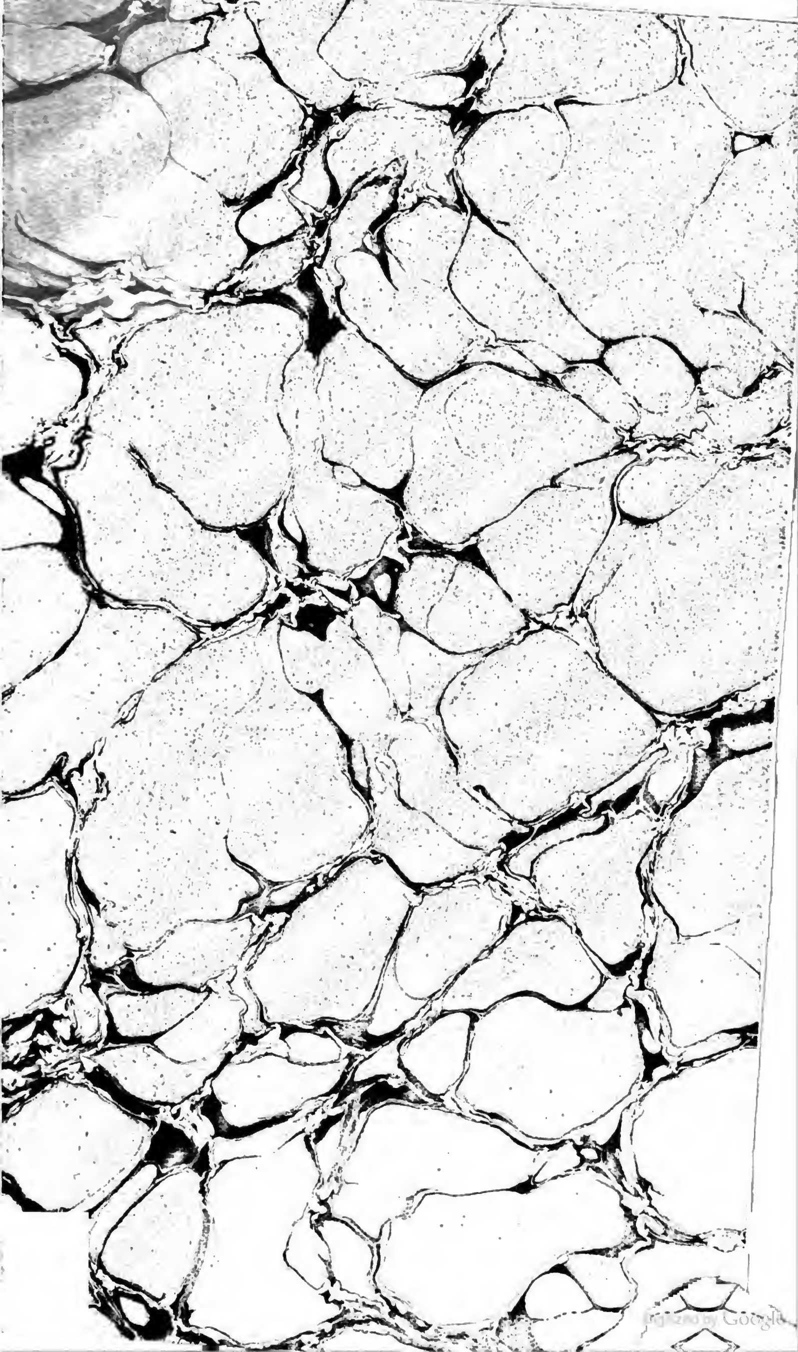
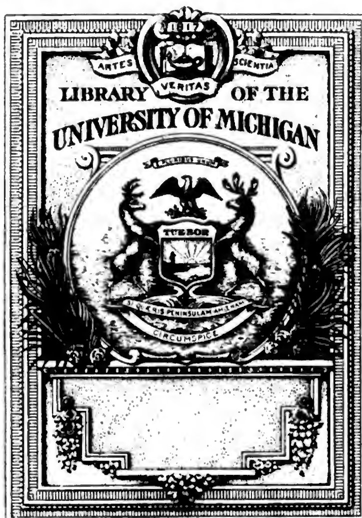
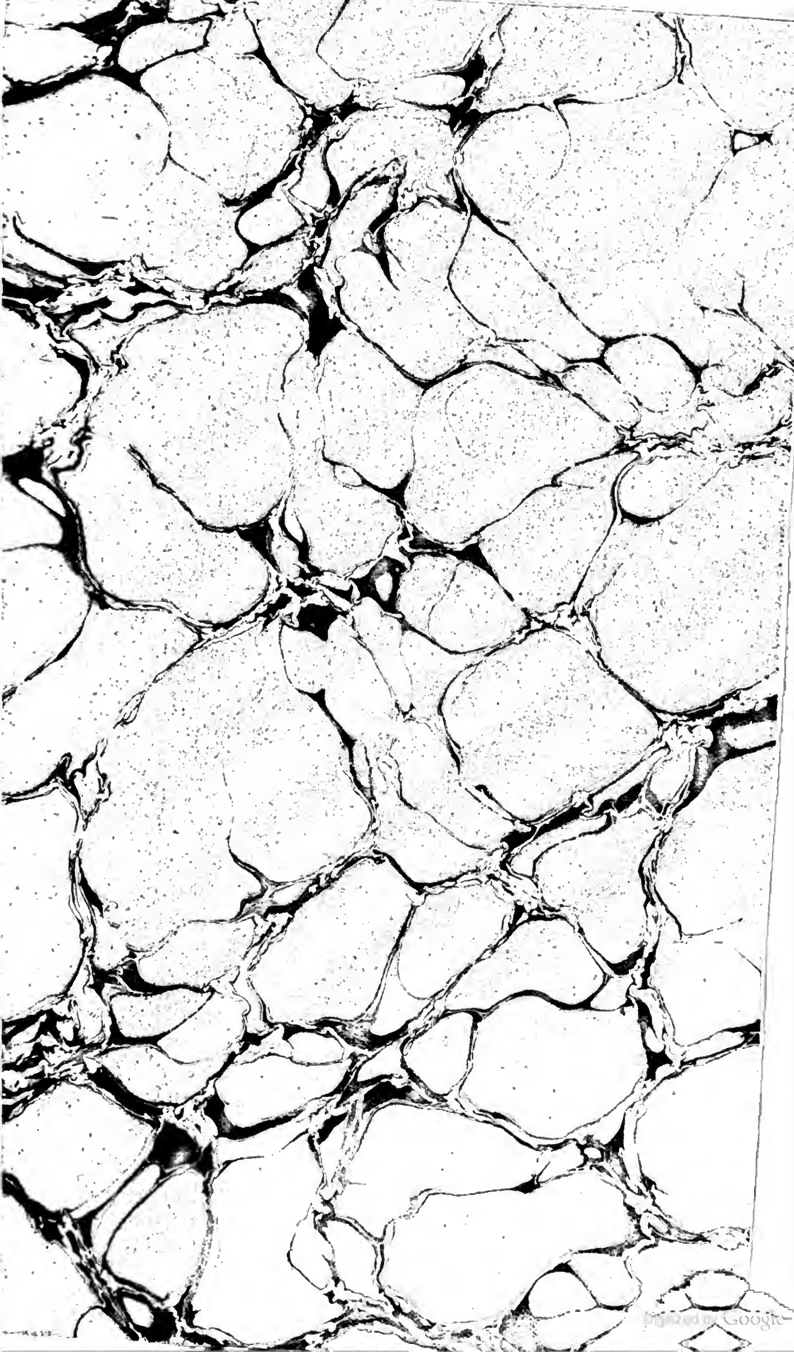



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES INÉDITS

DU

MARÉCHAL DE VAUBAN.

IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.

MÉMOIRES INÉDITS

DU

MARÉCHAL DE VAUBAN

SUR Sébastien Le Prestre de,

LANDAU, LUXEMBOURG,

ET DIVERS SUJETS,

Extraits des papiers des ingénieurs Hüe de Caligny,

ET

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR CES INGÉNIEURS,

Siécles de Louis XIV et de Louis XV,

Par M. AUGOYAT, lieutenant colonel du génie.

PARIS,

J. CORRÉARD, ÉDITEUR D'OUVRAGES MILITAIRES,

RUE DE TOURNON, 20.

1841.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

M. Mignet, de l'Académie française, a fait un rapport favorable au comité des monuments écrits de l'Histoire de France, sur le volume manuscrit, dont nous avons extrait quelques uns des mémoires que nous publions. Une partie des pièces qu'il renferme, et particulièrement le mémoire sur l'enrôlement des soldats, ont paru au comité *pleines d'intérêt et dignes de la réputation de leur auteur.*

Le plus ancien des ingénieurs Hüe de Caligny, dont les services militaires paraissent avoir été confondus, par Pinard, avec ceux d'un de ses fils (chronologie historique militaire, tome 8, p. 330), a été directeur des fortifications du Dauphiné; sa direction de Belle-Isle et Port-Louis, comprenait celle des côtes de Bretagne; ainsi, d'après ce renseignement et d'après les faits contenus dans la notice placée en tête de ce volume, les ingénieurs Hüe de Caligny ont été directeurs des fortifications des frontières, depuis Toulon jusqu'à Thionville, et depuis la Flandre espagnole jusqu'au pays d'Aunis.

On a retrouvé les états de services d'Hercule et de Louis Roland Hüe de Caligny, de *l'écriture du maréchal d'Asfeld*, quand

il demanda pour eux le grade de brigadier des armées. Le petit-fils du premier a été tué à l'armée de Wesphalie, en 1761.

Anthénor-Louis était ingénieur en chef de la côte de la Hougue et de celle de Cherbourg ; ses quatre fils étaient officiers sous Louis XVI. On trouvera sur eux quelques détails intéressants dans le tome VII *des Archives historiques de la noblesse de France par Lainé.*

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME MÉMOIRE.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

SIXIÈME MÉMOIRE.

FIN DE LA TABLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES INGÉNIEURS HÜE DE CALIGNY,

PAR M. AUGOYAT,

LIEUTENANT-COLONEL DU GÉNIE.

Il y a eu sous Louis XIV et Louis XV six ingénieurs du nom de Hüe de Caligny, d'une ancienne famille de Normandie, connue dans les guerres du XIVe siècle (1). Ils ont été connus sous les noms de Caligny, de Luc, de Langrune, anciens fiefs auprès de Caen (2). Ils ont dirigé des travaux importants, laissé un grand nombre de plans et de mémoires conservés au dépôt des fortifications, et sont souvent cités dans l'histoire du corps du génie. Quelques mots sur chacun d'eux ne seront pas sans intérêt et serviront à les distinguer.

(1) Cartulaires de l'évêché de Bayeux, 1387 — 1460. Lettres de Ximenès de Taxada, grand-maître de l'ordre de Malte, etc.

Cette famille avait conservé Caen sous l'obéissance aux rois pendant les guerres civiles sous les derniers Valois. Une rue de cette ville, près du château, porte encore le nom de Caligny.

(2) Prove di nobilità del *marchese* Hüe de Caligny, devant l'ordre de Malte, par de Bar et Texier de Hautefeuille, grands prieurs de cet ordre. In-4°. Rome, 1773.

Masseville dit dans son Histoire de Normandie, t. v, qu'un officier normand, du nom de Caligny, se distingua d'une manière remarquable à la bataille de Moncontour. A cette époque, 1569,

1. Jean-Anténor, le plus ancien, portait le nom de *de Luc*; il était petit-fils de Jean Hüe de Caligny, qui avait rendu d'importants services à Henri IV, et de Marie de la Rivière de *Missy*, de la famille de ce nom qui descend en ligne directe de Richard I duc de Normandie, beau-frère de Hugues Capet (1). Il entra dans le corps du génie à sa formation, et était, en 1685, directeur des fortifications de Belle-Ile et Port-Louis en Bretagne, où il fit exécuter les projets de Vauban. Il mourut, en 1704, laissant cinq fils, dont quatre, Jean-Anténor, Hercule, Antoine et Louis Rolland, suivirent la même carrière que leur père. Madeleine de Vauquelin d'Hermanville, leur mère, était la nièce du savant abbé de Vauquelin, conseiller d'État, précepteur de Louis XIII, auteur de l'*Institution du duc de Vendôme* et de plusieurs ouvrages.

2. L'aîné, Jean-Anténor de Caligny, dont la famille a conservé presque toute la correspondance avec Louvois et M. Le Peletier de Souzy, naquit en 1657, fut pendant vingt ans directeur des fortifications d'une partie des places de Flandre, et mourut, en 1731, directeur des fortifications de Bourgogne et de Franche-Comté. Il était alors commandeur de Saint-Louis.

Il entra, en 1680, dans le corps du génie, ayant fait, en 1677, comme ingénieur volontaire, les siéges de Valenciennes et de Fribourg. En 1683, il assista au siége de Cour-

la famille portait le nom du fief de Caligny, qu'elle possédait de temps immémorial.

Armes « d'azur à l'aigle d'argent, becquée et onglée d'or, surmontée en chef de deux étoiles d'argent. »

C'est par erreur que, dans ses recherches de Normandie, Chamillard dit que les étoiles sont d'or. — de St.-Allais, t. II, p. 294.

(1) Orderic Vital, Guillaume de Jumiège. Histoire de la maison de Harcourt, par la Roque, in-folio, t. I, p. 999 à 1008 et surtout 1006.

trai. Employé ensuite à Ipres, il y fut distingué par Vauban qui, en 1688, le recommanda à Louvois comme un homme capable de conduire en chef toutes sortes d'ouvrages, et à qui la peine coûtait moins qu'à un autre. Il fut nommé ingénieur en chef à Ipres et à la Knocke. Cette première destination décida de toute sa carrière. Il se voua entièrement aux travaux d'Ipres, qui furent considérables, et présentèrent plus d'un genre de difficultés, soit dans l'établissement des manœuvres d'eau, soit dans la construction des revêtements en maçonnerie qu'il fallut fonder sur de mauvais terrains et reprendre plusieurs fois en sous-œuvre. Dire que les travaux d'Ipres ont fait l'admiration de Bélidor (1) pour le parti merveilleux que le génie de Vauban a su tirer de l'Iperlee dans les fortifications, c'est faire l'éloge de M. de Caligny qui a eu la plus grande part à leur exécution.

« Tout le terrain sur lequel sont bâties les fortifications d'Ipres et de Bergues, dit Vauban (2), est d'une si mauvaise nature que, ne se pouvant soutenir, quoique taluté de 2 pieds sur 1, il s'y fait continuellement des éboulis; ce qui provient de ce que c'est une terre grasse, spongieuse, sans liaison, qui, en se desséchant, s'ouvre extrêmement pendant les sécheresses, et se divise à l'infini par des crevasses de 1, 2, 3 à 4 pouces d'ouverture qui pénètrent fort avant dans cette terre, et qui, venant à se remplir par les pluies, excitent, dans ce terrain gras et onctueux comme du savon, des glissants, lesquels attirent et facilitent la poussée des terres de 30 à 40 pas loin sur des hauteurs de 20 à 25 pieds. Il n'y a d'autre remède à cela que de revêtir, à condition de fonder sur le sable bouillant, qui souvent ne

(1) Archit. hydraul., tome IV, p. 252.

(2) Mémoire sur un projet de retranchement pour couvrir le mas de Boesinghe, en 1699.

se trouve point, tant il est profond, ou de fonder si bas (10, 12 à 15 pieds) que le terrain du fond du fossé puisse contrebuter la poussée du revêtement quand il est pressé par les terres du rempart; car il n'y a à espérer, ni roc, ni pilotis, ni grillage, le bois y étant trop rare. Il faut encore compter de déblayer derrière le revêtement aussi bas que le fond des fossés sur une largeur de 18 à 20 pieds, battant et fascinant bien les terres du remblai, les arrangeant par petits lits, afin de couper les glissants et affermir plus solidement les terres, et enfin prévenir ces malheureux éboulis dont nous avons fait tant d'expériences fâcheuses qu'il ne nous est plus permis de nous y laisser tromper. A mesure qu'il s'agira de quelque pièce, il faudra que l'exécution soit précédée, 1° par des sondes sûres et certaines de ce mauvais terrain, et 2° par des plans et profils sur lesquels on puisse rectifier et corriger ce qui se trouvera de défectueux dans les originaux, où les ouvrages sont ordinairement représentés sur des dessins trop concis pour en pouvoir instruire le détail (1). »

(1) A ces détails, nous ajouterons les suivants qui achèveront de donner une idée des difficultés qui firent longtemps le désespoir des ingénieurs chargés de la construction des revêtements dans ces places.

« Jusqu'à 5 ou 6 pieds de profondeur, le terrain de Bergues a les mêmes propriétés que les terres vaseuses. Les temps secs le fendent beaucoup, et les tranches en sont alors très dures; mais pour peu qu'il pleuve, ces tranches se rapprochent en glissant, et leur surface devient très compressible.

« En dessous de ce terrain, on trouve un lit de tourbe épais de 3 à 4 pieds, mêlé de roseaux et d'arbres parfois très gros : lit qui vraisemblablement était l'ancien sol du pays, que l'histoire assure avoir été couvert d'eau pendant plusieurs siècles.

Les idées du maréchal de Vauban qui sont exprimées dans le passage précédent, ont été soumises au calcul par un savant académicien, M. le chef de bataillon du génie Poncelet, dans le *Mémoire sur la Poussée des terres* qu'il a présenté à l'Académie des sciences, et qui est extrait du 13e numéro du *Mémorial de l'officier du génie.* Voici ce qu'on lit dans le compte-rendu des séances de l'Académie des sciences du 27 juillet 1840.

« Les événements déjà anciens survenus à Ipres, à Ber-
« gues, à Cassel, et dans beaucoup d'autres localités, avaient
« néanmoins démontré la nécessité de s'occuper de la ques-
« tion du glissement, et la sagacité admirable du maréchal
« de Vauban lui en avait, depuis longtemps, fait deviner le
« principal moyen de solution, comme je l'établis dans mon

Cette tourbe, pressée par les terres, paraît d'abord fort dure et fort compacte; mais l'eau la pénètre, la gonfle et la rend par conséquent compressible en se retirant.

« Après ce lit tourbeux, il y en a un autre extrêmement profond d'une espèce de terre grasse, fort pesante, bleuâtre et divisée en très minces feuilles, qui paraissent avoir entre elles beaucoup de ténacité quand l'eau ne les touche pas. Ce lit est ordinairement le sol des fossés. Il paraît avoir beaucoup de consistance quand il est sec, mais il est facilement délayé, et si dans cet état il est comprimé, il devient fort extensible, au point d'acquérir en quelque façon la propriété d'un liquide, savoir : celle d'agir de bas en haut quand un obstacle incompressible ou inébranlable l'arrête. On l'a vu quelquefois, dans ce cas, se gonfler, élever sa surface, c'est-à-dire une couche de terre plus sèche, plus tenace, et soulever par là des corps assez gros. C'est par cette propriété d'agir de bas en haut qu'on peut donner quelques raisons assez vraisemblables sur les éboulements regardés comme les plus merveilleux. » (*Extrait d'un mémoire sur Bergues.*)

« mémoire en rapportant divers projets de constructions ou « de profils, signés de la main de cet ingénieur, et dont je « dois la communication à M. Anatole de Caligny, l'un des « descendants des directeurs de fortifications de ce nom, « connu de l'Académie par diverses recherches sur les os- « cillations des liquides. Ce moyen fort simple consiste dans « l'approfondissement des fondations sous une hauteur telle « que la poussée du remblai soit neutralisée par la butée du « terrain naturel; question facile à soumettre au calcul, « qui permet aussi de découvrir l'état de stabilité du sol « inférieur; les mouvements de glissement ou de soulève- « ment qui tendent à s'y établir et contre lesquels les pilots « et palplanches, les *bermes* et *risbermes*, les *platées géné- « rales*, les *éperons* ou *contreforts-butants*, n'apportent fort « souvent qu'un remède peu efficace, et dont les succes- « seurs de Vauban ont parfois abusé au détriment des fi- « nances de l'État. »

M. de Caligny fut mis en 1692 sous les ordres de M. de Bouflers, qui commandait l'armée sur la frontière de la Flandre maritime. N'approuvant pas quelques ouvrages que cet officier-général avait ordonnés au fort de la Knocke, il avait écrit au directeur-général des fortifications qu'il était résolu à se faire mettre en prison plutôt que d'employer si mal l'argent destiné aux travaux. M. Le Peletier lui répondit avec bienveillance, « que sa résolution n'était pas tout à fait prudente, parce que, lorsque Sa Majesté envoie des officiers-généraux pour commander dans un pays, il est juste qu'ils aient l'autorité d'y faire faire les ouvrages qu'ils jugent indispensablement nécessaires; mais après qu'un ingénieur leur a dit ses raisons, s'ils ne veulent pas s'y rendre, il faut qu'il exécute leurs ordres, et il peut et en doit rendre compte en même temps à ses supérieurs, afin qu'ils

puissent faire savoir les intentions du roi à MM. les officiers-généraux.»

M. de Caligny fit le siége de Furnes au commencement de 1693, en qualité de sous-brigadier. En novembre il eut une direction qui, en outre d'Ipres et de la Knocke, comprenait Calais, Gravelines, Dunkerque, Bergues et Furnes. En 1694, il fut du petit nombre des ingénieurs distingués par leurs talents et leurs services qui furent nommés chevaliers de Saint-Louis, un an après la création de cet ordre (1). Il fit en 1695 le siége de Dixmude, en qualité de brigadier.

Sur mer les Anglais bombardèrent, en 1694, Dieppe, le Havre, Dunkerque et Calais. En 1695 et 1696, ils bombardèrent de nouveau le port de Calais, où se trouvait une partie de l'armement avec lequel Jacques II devait tenter une descente en Angleterre. Après le bombardement de 1694, on avait construit à l'extrémité de la jetée de l'ouest du chenal de Calais le fort Rouge. Après celui de 1696, on construisit à l'extrémité de la jetée de l'est le fort Verd. On acheva aussi vers ce temps l'ouvrage à corne du fort Nieulay. A Dunkerque on prolongea les jetées de l'est. On construisit à Gravelines, en 1699, la grande écluse sur l'Aa, dont l'objet est de forcer au besoin cette rivière à passer dans les fossés de la place et d'empêcher en même temps les hautes marées de corrompre les eaux douces qui arrosent les terres des environs. Bélidor l'a décrite fort en détail. On fit de Furnes une place neuve, composée de huit fronts bastionnés, les uns en terre, les autres revêtus en maçonnerie. Tels sont les principaux travaux, en outre de ceux d'Ipres,

(1) Les ingénieurs qui font l'objet de cette notice ont tous été chevaliers de Saint-Louis.

qui s'exécutèrent dans la direction de M. de Caligny jusqu'en 1700, où elle ne se composa plus que des places françaises d'Ipres, la Knocke et Furnes. On y ajouta, au commencement de la guerre de la succession, les places espagnoles de Nieuport, Ostende, Bruges, Gand et Damme. En 1704 il assista à la bataille d'Hochstet.

En 1706, M. de Caligny eut occasion de rendre des services importants sur la frontière, où il était employé depuis longtemps; il donna en même temps à cette époque une grande preuve de désintéressement. On sait qu'après la bataille de Ramillies, perdue le 23 mai, Marlborough conduisit son armée dans la Flandre maritime et vint sommer Ostende. M. de Caligny empêcha le maréchal de Villeroi d'abandonner la place de Furnes qui, n'étant pas entièrement revêtue, semblait ne devoir pas être conservée. Il n'y a pas, écrivait-il, de galérien plus malheureux que ce seigneur, qui se met en quatre pour le service du roi, et serait assurément digne d'un meilleur sort. M. de Caligny n'attendit pas l'approche des alliés pour faire prendre à M. de la Mothe, qui commandait dans Ostende, la résolution d'inonder les deux bords du canal de Bruges au-delà du poste de Plaskendal, pensant que ces inondations empêcheraient l'ennemi d'entrer dans le Camerlinc-Ambach (1). Pour produire

(1) Le *Camerlinc-Ambach* s'étend le long de la mer depuis le chenal de Nieuport jusqu'au canal d'Ostende à Bruges par Plaskendal. Il est borné au sud par le canal de Nieuport à Bruges. Le *Furnes-Amback* ou *Furnemback* est compris entre les canaux de Furnes à Nieuport, de Furnes à la Fintelle, par Loo, et de Nieuport à la Fintelle, par Dixmude et la Knocke. On appelait *Franc* de Bruges le terrain situé au sud du canal de Nieuport à Bruges jusqu'à une certaine limite.

ces inondations, on ouvre à marée haute les écluses des canaux qui communiquent avec la mer; ces canaux ont des digues suffisamment élevées pour pouvoir être chargées de plusieurs marées; on fait ensuite des coupures dans les digues lorsque le danger est certain. On attend cette circonstance, parce que les inondations maritimes rendent improductives pendant trois ans les terres qu'elles ont couvertes. Les propriétés de M. de Caligny près Leffinghes allaient être dans ce cas; mais voulant donner l'exemple d'un sacrifice que la défense commandait, il insista vivement pour que la mesure qu'il proposait fût mise immédiatement à exécution, et les digues furent coupées.

L'influence de M. de Caligny, sans cesser de se faire sentir, fit ensuite place à celle de l'illustre maréchal de Vauban qui, malgré son grand âge, avait été honoré par le roi du commandement de 25 bataillons et 12 escadrons sur la frontière de la Flandre maritime, après la perte de la bataille de Ramillies. Les alliés se bornèrent à assiéger ou plutôt à bombarder Ostende qui se rendit le 8 juillet après douze nuits de tranchée. Il se dirigèrent ensuite sur Menin, dont ils firent l'investissement le 23 juillet. Ainsi passa le danger qui avait menacé les places de la Flandre maritime. M. de Caligny n'eut point de part aux grâces qui furent accordées. Sachant qu'à la cour on oublie ceux qui s'oublient eux-mêmes, il se contenta de demander une pension de croix de Saint-Louis qui était vacante.

La même année, il fit exécuter un modèle du *para-pierres* qui est proposé dans le Traité de la défense des places du maréchal de Vauban, pour garantir les défenseurs contre ces projectiles; en voici la description :

« Le para-pierres est composé d'un capuchon et d'un dossier qui le soutient, et le tout se porte avec des bretelles, à

la manière d'une hotte; le dossier peut être de sapin, afin de moins peser : mais à l'égard du capuchon, les quatre pièces qui le composent doivent être de bon bois de chêne ou autre, le plus dur qui se puisse trouver, et d'un pouce d'épaisseur, afin qu'elles puissent résister à l'effort que font les pierres en tombant. A l'égard des deux goussets à côté et sous ledit capuchon, et qui servent à soulager les charnières de derrière, il est indifférent de quel bois, mais je crois que le plus léger est le meilleur, pour rendre la machine d'autant moins pesante; ainsi on peut les faire de sapin comme le dossier. Pour bien joindre les quatre pièces du capuchon, il faut quatre étriers de fer, et sur le haut une croisette d'une seule pièce, que l'on fera forger un peu épaisse au milieu, pour que la pointe puisse résister à une pierre qui tomberait à plomb. Cette machine toute ferrée ne pèse qu'environ 13 à 14 livres; elle n'empêche pas le soldat de tirer et ne l'embarrasse en aucune manière, ce poids n'étant pas capable de le lasser.

Les bretelles ont environ deux pieds de longueur et sont arrêtées par derrière avec chacune une cheville; observons qu'en faisant faire lesdites bretelles, il faut y faire plusieurs trous afin de les allonger ou raccourcir suivant la grandeur des hommes qui les porteront. Lesdites bretelles doivent s'accommoder de manière que le capuchon ne touche pas la tête et que le soldat puisse mettre son chapeau. »

Nous publierons séparément la description d'une galerie roulante, proposée par M. de Caligny, pour mettre à couvert de la bombe les défenseurs des ouvrages détachés.

Après la prise de Lille, 9 décembre 1708, on pouvait craindre que les alliés vinssent mettre le siége devant Ipres. M. de Caligny proposa, en février 1709, de faire sous cette place le camp retranché que Vauban avait indiqué dans son

mémoire du 1er juin 1696, qui a pour titre : *Visite des lignes de Comines*. M. Le Peletier répondit que bien que M. de Vauban eût souvent entretenu le roi des propriétés des camps retranchés sous les places, qu'il lui eût même lu le mémoire tout entier qu'il a composé sur leur utilité, il n'avait pas persuadé Sa Majesté ni MM. les généraux qui ne goûteraient jamais cet expédient.» On ne voit pas, en effet, que le maréchal de Villars, qui a commandé sur la frontière du nord pendant les années 1709, 10, 11 et 12, ait fait des camps retranchés sous les places pour empêcher les alliés de les assiéger.

Pour ne rien omettre de ce qui peut être utile à l'art de l'ingénieur dans la correspondance de M. de Caligny, nous ferons mention de quelques épreuves qu'il dirigea, en 1709, à Ipres, pour constater la possibilité de faire usage des feux de mousqueterie des ouvrages qui ont un chemin couvert, à l'époque où l'ennemi l'attaque. On venait d'en avoir un exemple récent à la défense de Lille, où dans toutes les attaques du chemin couvert qui s'étaient faites, on avait fait feu du rempart, observant seulement de renverser les paniers du parapet, afin que le soldat fût plus libre, et dirigeât avec plus de justesse son feu sur celui de l'ennemi. On avait reconnu que le feu du rempart est très préjudiciable à l'ennemi, lorsqu'il entreprend une attaque générale, et lui imposait de manière à ne pouvoir rester longtemps à découvert sur le glacis où sa présence était cependant nécessaire pour soutenir ses travailleurs. Mais la plongée du parapet des remparts étant dirigée dans les chemins couverts, il arriva à Lille que plusieurs soldats et officiers de la garnison furent tués ou blessés dans les chemins couverts par le feu de la place. Pour prévenir de semblables accidents, qui pourraient rebuter une garnison moins brave que n'était

celle de Lille, M. de Caligny proposait d'écrêter l'intérieur du parapet, de manière que le feu pût être dirigé à 20 ou 30 toises de la crête du glacis en passant à deux pieds au-dessus de la palissade du chemin couvert. M. de Valory, qui, après la mort de Vauban, l'avait remplacé dans la confiance du directeur-général, fut consulté. Il n'approuva point l'expédient de M. de Caligny, et pensa que l'on pourrait donner au fusil la direction convenable en élevant le bout du canon, soit par des pièces de bois disposées parallèlement à la crête et à deux pieds et demi de distance, soit par une ligne de gazons arrangés de manière à produire le même effet. Le résultat des épreuves de M. de Caligny ne fut pas satisfaisant. Les feux de mousqueterie du rempart, exécutés de nuit, parurent toujours dangereux pour le chemin couvert, à moins que la pente du glacis ne fût montante ou très douce. Nous nous permettrons de faire une remarque à ce sujet; c'est que les chemins couverts de Lille, bien défendus, c'est-à-dire avec valeur, ne le furent pas selon les instructions que Vauban avait laissées. Les troupes françaises y reçurent corps à corps l'attaque de l'ennemi, et furent exposées au grave inconvénient qui a été signalé.

Les ennemis se bornèrent, en 1710, à tenter sur Ipres, le 10 juin, une surprise qui ne réussit pas. Mais le récit du grand travail qu'ils entreprirent cette même année, pendant le siége de Béthune, pour se débarrasser des inondations de cette place, fit concevoir à M. de Caligny des inquiétudes sur celles d'Ipres, qu'on pouvait saigner dans le canal de Boesinghe, plus bas de 40 pieds que le niveau de ces inondations. Il proposa, pour s'y opposer, divers ouvrages que l'on approuva, quoique l'opération présentât déjà par elle-même de grandes difficultés, parce que le fond du bassin des inondations allant en pente vers la place, la

tranchée d'écoulement n'eût pu jamais les saigner entièrement.

Un passage de l'ouvrage de l'ingénieur Gauthey (1) prouve que, dans sa nouvelle direction, M. de Caligny s'occupa du canal de Bourgogne, et qu'il eut des idées justes sur la dépense d'eau des écluses contiguës.

Quelques années après que M. Le Peletier eut institué des examens mathématiques pour être admis dans le corps du génie, M. de Caligny lui fit des observations sur l'importance qu'on devait attacher à ces examens, et sur ce qu'il ne faudrait pas se faire une loi si étroite de ne recevoir que des gentilshommes, qu'on ne la rompît en faveur des sujets distingués. M. Le Peletier lui répondit qu'il ne se passait point d'année que l'on ne renvoyât des candidats qui satisfaisaient assez bien à l'examen, mais en qui l'on trouvait un génie si borné qu'on n'en devait rien attendre de bon dans la suite. Il ajoutait : « Je suis bien éloigné de ne vouloir présenter à Sa Majesté que des gentilshommes. La vérité est qu'en égalité de mérite, je préfère toujours les fils de maîtres aux autres, les gentilshommes à ceux qui ne le sont pas, et les officiers qui ont servi dans les troupes à ceux qui n'ont point de services. Car, de bonne foi, je ne me propose autre chose que de remplir le corps de bons sujets. »

Honoré de l'amitié de Vauban, dès son admission dans le corps du génie, M. de Caligny se laissa entièrement diriger dans sa carrière par ce grand homme. Sur le désir que lui en témoigna Vauban, il entreprit *une histoire des guerres causées par le partage de la monarchie, et des troubles sus-*

(1) Œuvres de Gauthey commentées par Navier, tome III, p. 28.

cités par les princes du sang, tant légitimes que naturels, jusqu'en 1703. Cette histoire forme un gros volume manuscrit qui est en ce moment soumis à l'examen du comité historique. Il composa aussi un *Mémoire historique des maux causés au royaume de France par les reines ou les maîtresses des rois*, *jusqu'en* 1643. On a de lui un *Mémoire sur la Flandre flaminghante*, la Flandre entre la Lys et la mer, où l'on parle flamand. Ce mémoire, qui traite de l'histoire et de la statistique de cette province, se trouve à la Bibliothèque Royale (1), où il fait partie d'une collection de mémoires, contenant les descriptions des généralités de France, rédigées pour l'instruction du duc de Bourgogne. Il avait été adressé à ce prince par l'intendant de la Flandre occidentale, M. Desmadrys, à qui, par erreur, il a été attribué. Vauban, qui prenait un grand intérêt aux recherches statistiques, avait promis à M. de Caligny de donner tout le lustre possible à son mémoire, et de placer en tête le nom de l'auteur. Nous joignons à cette notice un *fac simile* contenant la fin de la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. « ..... Je pars pour Paris ; adieu, monsieur, je suis parfaitement à vous ; cette lettre contient la copie de celle que vous m'avez envoyée ; je vous conjure de travailler quand vous le pourrez à l'achèvement de cet ouvrage. — Je me réjouis de ce que madame de Caligny est accouchée heureusement. »

3. Hercule Hüe de Caligny, frère du précédent, né en 1665, admis dans le corps du génie en 1685, portait le nom de *Langrune*, sous lequel il est souvent cité dans Quincy et dans Allent. Après avoir été ingénieur en chef à Grenoble, à Huningue et à Thionville, il fut, en 1705, nommé directeur des fortifications des places de la haute Provence; en 1710,

(1) Manuscrit n° 2241.

directeur des places et ports de la Normandie; et, en 1721, élevé au grade de brigadier des armées. Il mourut à Valognes en 1725.

M. de Langrune avait servi à un grand nombre de siéges en Piémont, en Flandre et en Espagne, et, en 1702, comme ingénieur en chef, à la défense de Rheinberg, qui est citée parmi les belles défenses de places. Divers passages de sa correspondance, rapportés par l'historien du corps du génie, montrent qu'il jugeait bien le vice des attaques pendant le siége de Turin, et que ce siége eût pu avoir un autre résultat si l'on eût suivi ses conseils. Il assista à la bataille d'Almanza, et se distingua à la prise et à la défense de Tortose. M. Allent le met sur la même ligne que Villars-Lugein, ingénieur des plus distingués. Il s'étend, plus que nous ne pouvons le faire dans cette notice, sur tous les siéges auxquels M. de Langrune avait assisté avec MM. Damoiseau, de Larérie et autres ingénieurs connus de cette époque. A l'un de ces siéges, M. de Langrune sauta, et fut brûlé dans l'explosion d'un magasin à poudre; il survécut, guérit, et reprit bientôt après du service.

Nous passons sous silence les projets qu'il fit, en arrivant dans sa direction de Normandie, pour mettre en sûreté La Hougue et l'île de Tatihou, qui venaient d'être menacés, en 1708, par l'apparition d'une flotte ennemie qui avait fait toutes les démonstrations d'une descente sérieuse. Nous rappelons ici ce fait, parce que M. de Courcy, gendre de M. de Caligny et beau-père de Caligny-Cruyninghen, se distingua dans cette occasion, à la tête des milices du pays, d'une manière qui lui a mérité une mention dans l'histoire militaire du règne de Louis le Grand par Quincy. Il avait levé et équipé à ses frais un corps de troupes de neuf cents hommes.

4. Antoine Hüe de Caligny, *chevalier de Luc*, est le moins connu des ingénieurs de Caligny. Il fit en 1693 le siége de Namur, où il fut blessé. En 1704, il était lieutenant des maréchaux de France en Touraine où, par suite de ses blessures il s'était retiré dans les terres de sa femme Françoise de Dreux.

5. Louis-Roland Hüe de Caligny, appelé *le chevalier de Caligny*, frère des précédents, né en 1677, admis dans le corps du génie en 1702, fut nommé, en 1728, à la direction des places et ports de la Normandie, vacante par le décès de son frère Hercule. Il mourut aussi à Valognes, en 1748.

Le chevalier de Caligny avait, en 1705, assisté à la défense de Haguenau, en 1733, au siége de Kehl, et, en 1734, à celui de Philisbourg; il fit ce dernier siége en qualité de brigadier. Il commanda en chef les ingénieurs au corps d'armée sur la Meuse, en 1741 et 1742, et, en 1743, en Bavière (1).

De 1716 à 1723, étant ingénieur en chef à Landau, il composa des mémoires intéressants sur cette place. Son mémoire de 1723 sur la défense de Landau, dans lequel il rappelle tout ce qui doit se pratiquer à la défense d'une place, peut être considéré comme une excellente instruction sur ce sujet.

Directeur en Normandie, il a fait exécuter beaucoup de travaux utiles dans les ports de Dieppe, du Havre et de Honfleur. Parmi ces travaux sont les fontaines du havre, célèbres dans l'hydraulique expérimentale, à cause de ce qu'en a dit Bossut (2). Cherbourg lui dut un bassin à flot,

(1) C'est par erreur que dans les campagnes du maréchal de Broglie, il est cité sous le nom de Coligny, comme ayant eu ce commandement.

(2) Hydrodynamique, tome II, p. 182-196.

capable de recevoir les plus gros bâtiments de commerce et des frégates de 20 à 40 canons. Jusque-là cette ville n'avait eu qu'un port naturel, qui était le lit de la Divette dans lequel les navires étaient à sec à marée basse. Ce port était néanmoins si fréquenté, à raison de la facilité de son entrée et de la sûreté que les bâtiments y trouvaient, que Vauban l'appelait *l'auberge de la Manche*. M. de Caligny fit son projet en 1731. Il se régla sur les fonds qu'on pouvait y consacrer. Il proposa le revêtement d'une partie du chenal de la Divette, une seule porte éclusée dite d'Ebe pour retenir la marée descendante et un aqueduc pour écouler au besoin les eaux. Les travaux commencèrent en 1738, sous le ministère du cardinal Fleury. Poussés avec activité par l'ingénieur en chef de la place, M. de Caux, ils furent terminés dans l'espace de quatre ans. Les habitants admirèrent la beauté et la solidité de l'ouvrage, et demandèrent la continuation des jetées du chenal. A son retour de l'armée, en 1745, le chevalier de Caligny fit construire la nouvelle enceinte de Carentan, poste militaire auquel les circonstances et sa position à la gorge de la presque-île du Cotentin avaient donné une importance qu'il n'a plus aujourd'hui. En 1758, les Anglais ruinèrent entièrement par la mine les travaux du port de Cherbourg pendant les huit jours qu'ils en furent maîtres. La description en est conservée dans Bélidor qui regrette que l'auteur du projet (qu'il eût bien pu nommer) n'ait pas ajouté une porte de flot contre la marée montante, afin de pouvoir à volonté tenir le port à sec. L'observation en avait été faite à M. de Caligny par M. d'Asfeld. Mais on considéra que la construction de cette porte élèverait la dépense au-delà de la somme qui avait été allouée, et que l'on pourrait s'en passer, comme cela se fait dans plusieurs ports. Cherbourg a aujourd'hui un bassin à flot servant de port

marchand qui remplit toutes les conditions désirables.

6. Le dernier des ingénieurs qui ont porté le nom de Caligny est Anténor-Louis Hüe de Caligny-Cruyninghen (1), fils du précédent. Admis dans le corps du génie, en 1734, il mourut, en 1772, ingénieur en chef à La Hougue. Il a laissé des mémoires sur ce poste et sur les îles anglaises de Jersey, Guernesey et d'Aurigny. Il avait des connaissances étendues dans les langues anciennes. Les lettres lui doivent M. Dacier. Il le distingua à Valognes, patrie de ce savant helléniste, le conduisit à Paris, et le présenta à M. de Foncemagne, que dans la suite M. Dacier remplaça à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Deux des petits-fils de Caligny-Cruyninghen ont péri dans les guerres de l'empire, l'un à Eylau, l'autre à Lutzen.

En résumant cette notice, rédigée sur les documents qui nous ont été fournis par les seuls descendants directs qui restent de la famille (2), on voit que parmi les ingénieurs auxquels elle est consacrée, quatre ont été directeurs des fortifications sur une grande étendue des frontières de France. Ils avaient terminé leur carrière, lorsque Bélidor a visité les places où ils avaient servi, pour décrire les travaux qui y ont été exécutés. De là l'oubli dans lequel il a laissé leurs noms dans ses ouvrages, oubli injuste pour leur mémoire. Les plans dont ils sont auteurs leur assignent un rang distingué parmi les ingénieurs les plus laborieux du corps du génie. A quelques exceptions près, pendant 40 ans,

(1) Cruyninghen est le nom d'une baronnie près de Bruges.

(2) MM. Anténor et Anatole Hüe de Caligny, petits-fils de Caligny-Cruyninghen, descendants de l'aîné et du dernier des cinq frères. *Voyez* p. 15.

de 1710 à 1748, les deux frères, Hercule et Louis Rolland, ont rédigé les projets de la plupart des constructions qui se sont faites dans les places et ports de la Normandie.

Cette notice sera suivie de la publication de divers mémoires dont MM. de Caligny sont auteurs ou qu'ils avaient recueillis. Leurs descendants conservent un volume qui renferme plusieurs mémoires extraits des *Oisivetés* de Vauban, et dont on ne connaissait que les titres donnés par Fontenelle.

LETTRE

DE M. DE VAUBAN A M. DE CALIGNY (JEAN-ANTHÉNOR),

SUR LA MANIÈRE

DE FAIRE DES STATISTIQUES.

A Paris le 9 mars 1698.

NOTA. Les observations placées en marge de cette lettre sont de la main de Vauban.

Ce mémoire que vous m'avez envoyé est si sensé et si bien recherché que cela même nous doit obliger à lui donner toute la perfection possible ; c'est qui me fait vous le renvoyer pour vous prier d'y ajouter tout ce qui pourrait lui manquer, espérant que vous aurez le loisir de le rendre parfait au point que je le demande, entre cy et la fin d'août qui sera à peu près le temps que je passerai, s'il plaît à Dieu, à Ipres. La première chose qu'il y faudra donc ajouter *est une carte* du pays qu'il faudrait prendre sur la moins mauvaise des plus récentes qui en ont été gravées, et y marquer par des lignes ponctuées toutes les divisions de pays dont il est parlé dans le mémoire, qu'il faudrait tout enluminer de différentes couleurs, comme on fait d'ordinaire à toutes les autres cartes.

Fait.

Cela fait, parcourir toute la description gé-

nérale ancienne et moderne, pour voir s'il y a des fautes à corriger et s'il n'y a rien de remarquable à ajouter à la marge, aux endroits qui en auront besoin, soit par des dates, des nombres, ou par des suppléments de raisons abrégées qui aident extrêmement à la lettre quand elles sont bien placées.

Fait la plus grande parti

Examiner si dans l'énumération des dépendances il n'y a point de paroisses oubliées, ou quelque lieu considérable, et expliquer à la marge ce que c'est que branche, si ce sont des hameaux ou annexes ou des fermes.

Je n'entends pas bien ce que c'est que branche.

Ce que contient la mesure de terre de ce pays-là, par rapport à l'arpent plus commun de France qui est de 100 perches, la perche de 22 pieds de roi de long, et de 484 carrés de superficie, avec une petite proportion géométrique de l'un à l'autre. *Parler* du rapport commun de terres et endroits de chaque châtellenie, savoir ce que la mesure ou l'arpent rend par commune année de rasière de blé, pois, fèves, colza, etc., les semences remplacées; quel rapport les mesures à blé, à vin et à bière de ces pays-là ont avec celles de Paris : *si les terres* de ce pays-là ont besoin d'être fumées, et comment on les réchauffe avec de la chaux, et dire comment cela se fait; *combien* de façon on leur donne, et quelle semence fait le plus de profit, *la quantité* de mesures de terre en friche, et ce qui cause cet abandon; *s'il y a* des maisons en ruine ou abandonnées dans les

Fait.

C'est ce qu'il faudra expliquer.

En grains ou en argent.

Cela est aisé.

La plus grande partie est expliquée.

Cela est aisé à savoir.

Cette diminution de peuple serait bonne à savoir.

villes et principaux lieux, et à quoi va la diminution des peuples de chaque lieu; en faire des notes à la marge, si cela se peut par dénombrement, sinon par estimation.

A faire.

Bon

Bon.

Les eaux et les rivières sont bien décrites; mais il faudrait parler des sas du pays et dire même leur chute et l'ouverture de chacun. Le sas de Bousinghe mériterait que l'on joignît un plan, un profil de long et un de travers à ces mémoires, de même que le Guindal de la Fintelle, et enfin les pentes des eaux du pays et les côtés de leur écoulement autant qu'on le peut connaitre.

On pourra s'en passer.

Je me chargerai de cela si vous n'en avez point.

J'en ferai une partie dans mes visites.

Nous pourrions, par les suites, y joindre les plans des places fortifiées, réduits sur l'échelle commune que nous nous sommes faite, même des principaux lieux. En passant en ce pays-là, *j'en demanderai* aux ingénieurs de chaque place pour les joindre au mémoire qui pourra devenir une rareté singulière, si vous voulez bien vous attacher à sa perfection. A l'égard de la fortification et propriétés des places, quoique ce que vous en dites soit fort bon, je ne laisserai point d'y ajouter encore quelque chose.

Bon, cela sera bien aisé; en tous cas je le ferai.

Il faut dire le nombre et la force des garnisons ordinaires en temps de paix ou du moins fort approchant.

Bon à savoir.

Le nombre des ecclésiastiques distingués, suivant leur espèce et les revenus des bénéfices, depuis l'évêché jusqu'aux plus petites

cures. Idem, des abbayes, prieurés, commanderies de toutes espèces, couvents rentés et non rentés, car, rentés ou non, *il faut* que tous vivent, et tels mendiants il y a qui font meilleure chère que des religieux rentés. Bon.

Il faut de même nombrer toute la noblesse grande et petite, et nommer par leurs noms et ce qu'ils possèdent; *vous* l'avez déjà fait, mais vous n'avez marqué que les principaux, et les revenus qu'ils ont dans le pays seulement et non ailleurs; si vous connaissez d'autres exempts, les nommer aussi. A faire en partie.

Nombrer aussi tous les gens de robe et de pratique du pays, non-seulement à chaque châtellenie, mais encore au bout de la table des dénombrements. Dire autant que vous pourrez ce que les charges valent de revenu, ce qu'elles ont été vendues; idem les gens de finance. A faire.

Si vous pouvez dire quelque chose de certain sur le commerce, faites-le aussi, après que vous aurez bien repassé tout ce que vous en aurez écrit. Bon, c'est-à-dire sur les denrées du pays

Faites aussi l'énumération de toutes les différentes levées qui se font dans le pays, et marquez bien leur excès et leur entretaillement. *Ne* manquez pas de dire votre avis à part et sur un cahier détaché sur les réparations du pays dont vous seriez d'avis, mais de manière que le roi y puisse trouver vérita- Elles sont épouvantables. Bon.

blement son compte, et toujours en comparant le passé, le présent et l'avenir, le possible, sans être trop à charge avec l'impossible qui détruit tout, et toujours dans la vue de repeupler le pays, qui est le plus grand bien qui puisse revenir au roi, attendu que princes sans sujets ne sont que des particuliers incommodes.

Bon.

Après que vous aurez bien recherché votre *caboche* sur tout cela, vous verrez si vous ne pouvez pas dire quelque chose de plus sur les bestiaux, et notamment sur la volaille dont vous n'avez point parlé; elle ne laisse cependant pas de faire un profit considérable tout le long d'une année. Il faut prendre le parti de mettre la plus grande partie en marge par apostilles, notes et énumérations. Ceux qui auront besoin de plus grande étendue, vous pourrez en faire des feuilles à part; *surtout* je vous prie de rapporter à la fin de la table de dénombrement toutes les remarques suivantes en abrégé à la fin, comme par exemple :

Bon.

Il y a dans le pays 757 femmes veuves et mariées plus que d'hommes.

Bon.

1431 filles à marier plus que de garçons.

341 petites filles plus que de petits garçons.

734 servantes plus que de valets.

La même chose des religieux ou religieuses.

En tout 3263 femmes et filles plus que d'hommes et de garçons.

A faire.

Il faut dire aussi ce qu'il y a dans le pays.... d'ecclésiastiques, savoir : un évêque, tant de chapitres composés de tant de chanoines.

Tant de paroisses et tant de curés et de prêtres, pour les desservir.

Tant d'abbés, tant de prieurs, tant de moines de l'ordre de Saint-Bernard, tant de l'ordre de Saint-Augustin, tant de Prémontré, etc., et ainsi de tous les autres ; tant de couvents de récollets, tant de religieux, tant de couvents de carmes et tant de religieux, tant de couvents de capucins et tant de religieux, et ainsi des autres, tant de maisons de jésuites, qui contiennent tant. Bon à faire.

Faire la même chose des couvents de femmes et de tous les autres ordres et maisons pieuses, avec le total au bas. Bon à faire.

Après cela, mettre l'abrégé de la noblesse dans la même table et celui de leur famille, celui des exempts par charge, même par industrie. A faire.

Celui-là expédié, venir à l'abrégé des gens de robe, de pratique et de finances, celui des matelots, des chariots, s'il est possible, et des moulins à vent, à eau, et ce qu'ils peuvent faire de farine en un jour, les usines et autres moulins à huile et fouloirs à drap et tout ce qu'il y aura de remarquable dans le pays.

Tout ce que vous rapporterez dans la marge se pourra répéter dans la table, et si vous

Je compte que du fond du mémoire on peut ajouter tout l'extrait à la table.

poussez cette recherche aussi loin qu'elle peut aller, vous verrez que nous saurons parfaitement le fort et le faible du pays où vous êtes.

Bon.

N'oubliez pas, s'il vous plaît, la quantité d'arpents de bois dans chaque pays, et nous dire comment on a fait les coupes et en quel temps.

Si vous pouvez satisfaire à ces demandes comme je n'en doute pas, vous aurez fait le plus bel ouvrage en ce genre-là qui se puisse faire, et vous promets de lui donner tout le lustre possible, de mettre votre nom à la tête et de vous en faire tout l'honneur. Peut-être servira-t-il de modèle pour de plus grands. N'oubliez rien de ce que je viens de vous dire, et ne craignez pas d'y ajouter du vôtre tout ce qui vous viendra dans l'esprit. Souvenez-vous que vous avez cinq bons mois pour faire cela, et que quand il y faudrait en mettre six, je ne les plaindrais pas. Faites-moi, s'il vous plaît, réponse à ce mémoire, et que ceci demeure entre vous et moi.

Je suis, etc.

Cette fin, qui est en entier de l'écriture de Vauban, est reproduite en fac simile dans la notice.

Dépensez-y une cinquantaine de pistoles ou 200 écus, je vous les rendrai incessamment, et cela pour employer quelque personne intelligente à qui vous donnerez l'extrait de ce que vous voudrez apprendre.

J'ai trouvé les premiers dénombrements de Dunkerque, qui sont très beaux et très bien

Je pars demain pour Paris ce dis Mons-
Je lis par l'affection en mes lettres lettres
Entier la coppie de celle que vous m'avez
envoyées Je suis convaincu de nouveau
quand vous les serez obligés de le
remercier / Je me recommande a Madame de
Carbigny et a toutes vos parentes /

Vauban

faits et par rue ; il y a même à la fin une énumération de toutes les conditions qui fait plaisir à lire pour voir tous les arts et les métiers qui sont dans cette ville.

Je pars demain pour Paris, adieu, monsieur, je suis parfaitement à vous. Cette lettre contient la copie de celle que vous m'avez envoyée. Je vous conjure de travailler quand vous le pourrez à l'achèvement de cet ouvrage.—Je me réjouis de ce que madame de Caligny est accouchée heureusement.

VAUBAN.

LETTRE

DE M. DE CALIGNY (JEAN-ANTHÉNOR)

A M. LEPELETIER DE SOUZY.

SUR LA MANIÈRE

DE FORMER LES INGÉNIEURS.

A Ipres ce 2 décembre 1706.

Puisque vous m'ordonnez de vous mander ce que je pense sur le relâchement de la plupart des ingénieurs et à quoi j'en attribue la cause, je vous obéirai; je me suis souvent entretenu de cette matière avec des gens de notre métier, de fort bon esprit, qui pensaient à peu près la même chose que moi là-dessus.

Je crois donc, Monsieur, premièrement qu'il s'est fourré de tout temps dans notre corps des gens qui n'y étaient point du tout propres, mais qu'il s'y en admet présentement plus que jamais, et voici comment : vous avez remarqué, Monsieur, que du temps de feu M. de Louvois, parmi plusieurs bons ingénieurs qu'il a reçus dans notre corps, il en a fait aussi quantité d'un génie médiocre et assez ignorants aux mathématiques et au dessin, et sur cela vous avez établi avec beaucoup de raison et de prudence que les candidats

subiraient l'examen. Mais, Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'il ne s'en fallait pas tenir là, parce qu'il n'est pas vrai comme on croit communément que les mathématiques soient le fondement de notre métier; elles n'en sont que la clé, dont il n'y a que le bon esprit qui puisse se servir; le bon esprit avec une certaine élévation d'entendement en est le véritable fondement, et cela est si vrai que nous avons vu feu M. de La Londe et feu M. Richer, grands mathématiciens et gens appliqués, être fort mauvais ingénieurs. Je conclus donc, Monsieur, qu'un homme de très petit génie et nullement propre à notre métier, peut, en très peu de temps, apprendre assez de mathématiques et de dessin pour être reçu par l'examinateur, et ainsi le voilà reçu ingénieur sans talent, et, par conséquent, en possession d'un emploi quoiqu'il n'y soit point propre, tant qu'il ne malversera pas. Je crois, Monsieur, que le remède à cela serait de mettre les prétendants qui auraient subi l'examen sur l'état à 50 francs par mois, mais avec le nom d'inspecteur seulement, et de les faire servir en cette qualité pendant trois ans, au bout desquels il faudrait faire ingénieurs avec 900 francs d'appointements par an, ceux qui s'en trouveraient capables, et renvoyer les autres qui ne seraient pas propres au métier; et, afin qu'on ne pût pas vous en faire accroire, il faudrait les employer pendant ces trois années dans les places où il y a du travail sous trois directeurs différents qui vous rendraient compte de leur capacité et application, à moins que vous n'en eussiez quelques-uns à la sincérité et au jugement desquels vous ayez plus de confiance qu'aux autres; vous pouvez juger, Monsieur, si ces inspecteurs emploieraient bien leurs trois ans pour avoir une qualité qui leur donnerait cent écus d'augmentation et un emploi fixe. Ceux qui ne se sentiraient point de talent

pour notre métier balanceraient à s'y offrir, dans l'incertitude d'être renvoyés au bout de trois ans, ou même plus tôt si on jugeait qu'absolument ils n'y fussent pas propres. Ceux qui auraient rempli ce noviciat de trois ans auraient acquis une habitude au travail et à supporter le poids de la chaleur et l'injure du temps. Je dois encore, Monsieur, remarquer une chose au sujet des nouveaux ingénieurs, qui est, qu'il me paraît qu'il ne faudrait point se faire une loi si étroite de ne recevoir que des gentilshommes, qu'on ne la rompît quand il s'agirait de quelque bon esprit et connu pour tel ; de cette façon, Monsieur, vous n'auriez que de bons sujets.

A l'égard des ingénieurs qui sont sur l'état depuis plusieurs années, j'en connais de fort capables et d'autres que j'ai perdus de vue, qui m'ont paru avoir les qualités nécessaires pour devenir de fort habiles gens ; mais ce qui décourage entièrement ceux qui surpassent les autres en application et en capacité, c'est la lenteur avec laquelle ils parviennent aux gros appointements, ils voient que la capacité ne suffit pas pour les obtenir, mais qu'il faut de l'ancienneté ainsi que pour les directions, ce qui fait qu'ils se contentent de couler le temps en faisant simplement leur devoir, au lieu qu'un ingénieur devrait toujours chercher à entasser connaissance sur connaissance, et ne point mettre de bornes à son envie de savoir.

Je crois, Monsieur, que si le roi répandait les grâces que vous obtenez de lui tous les ans sur un plus petit nombre de gens, cela ferait revenir l'émulation, et chacun à l'envi s'efforcerait de les mériter ; feu M. de Louvois était dans cette maxime. Le traitement des ingénieurs, à prendre le corps en total, n'était assurément point si bon qu'il l'est à présent ; mais comme il tirait pour ainsi dire du néant en

fort peu d'années ceux qu'il connaissait pour bons ingénieurs ou en passe de le devenir, vous ne sauriez croire, Monsieur, combien il s'en est formé et en peu de temps par cette méthode : véritablement beaucoup sont morts ou aux siéges, ou par mort naturelle, ou ont quitté pour la religion.

MÉMOIRES INÉDITS
DE VAUBAN.

EXTRAIT DES PAPIERS DES INGÉNIEURS HÜE DE CALIGNY, SIÈCLES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

PREMIER MÉMOIRE.

PROPRIÉTÉS DES FORTIFICATIONS
DE
LUXEMBOURG,

QUAND ELLES SERONT MISES EN L'ÉTAT PROPOSÉ PAR LE PROJET DE 1684, (ÉPOQUE DE LA PRISE DE CETTE FORTERESSE PAR VAUBAN).

§ 1er.

La ville de Luxembourg, capitale du duché de ce nom, est située sous les 50° de latitude et 27° 30′ de longitude, à 6 heures de Thionville, 10 de Metz, 6 de Longwy, 15 de Verdun, 18 de Toul, 19 de Nancy, 13 de Sarrelouis, 8 de Trèves, 5 de Sierck, 4 de Rodemack, autant de Remick, 22 de Coblentz, 36 de Cologne, 30 de Bonne, 24 de Ju-

liers, 32 de Maestricht, 28 de Liége, 24 de Namur, 19 de Dinant, 20 de Huy, 22 de Charlemont, 20 de Charleville, 16 de Sedan, 14 de Meuzon, 16 de Stenay, 14 de Bouillon, 13 de Montmédy, 4 d'Arlon, 10 de Wirton, 14 de Bastogne, autant d'Echternack, 13 de la Roche en Ardennes, et autant de Saint-Vite.

§ II.

La rivière d'Alzette et le ruisseau de Pétreuse enveloppent, par leurs sinuosités, bonne partie de la hauteur sur laquelle elle est assise, le surplus est environné de la plaine : du côté de la rivière et du ruisseau, la ville est naturellement fortifiée par la profondeur des vallons, où la rivière et ledit ruisseau ont leur cours, et par des escarpements de roche ou talus très rapides, qui ont 16, 18 à 20 toises de haut, suivant les bords desquels on a bâti des murs sur des alignements aussi irréguliers que la situation, en quelques endroits terrassés, en d'autres non, selon les diverses expositions, les temps et les caprices différents des gens qui s'en sont mêlés. Du côté de la plaine (a), la place est for-

(a) Les détails suivants sont nécessaires pour comprendre, sans le secours d'un plan, la description de Vauban. Les quatre bastions qui regardent la plaine sont désignés sous les noms de bastion de Barlemont, 1, bastion Sainte-Marie, 2, bastion Camus, 3, bastion Saint-Jost, 4. Le front 1-2 est le front de la Porte-Neuve, par laquelle se fit la principale attaque en 1684. Le front 2-3 est le front de Notre-Dame, le front 3-4 est le front de Longwy. Entre le bastion 4, à l'ouest, et le bastion 1 à l'est, le circuit de la place a, au sud, la figure de trois croissants adossés. Le premier croissant est formé par la berge gauche de la Pétreuse, sur laquelle sont les bastions du Beck, 5, de Saint-Louis, 6, du Saint-Esprit 7. La Pétreuse se jette dans l'Alzette au-dessous du bastion 7. Le second et le troi-

tifiée par quatre bastions royaux et trois courtines, les uns et les autres bien revêtus et environnés d'un large fossé de 18, 20 à 24 pieds de profondeur, la plupart taillés dans le roc, le surplus revêtu, trois demi-lunes, dont une double, quatre contregardes toutes revêtues aussi bien que leurs fossés, deux chemins couverts l'un devant l'autre, avec une enceinte de redoutes entre deux, de maçonnerie très solide, casematées à plusieurs étages et environnées d'un fossé de 18 à 20 pieds de profondeur, aussi casematé par derrière, et taillé dans le roc par devant. C'est ce qui achève de former le composé de cette fortification, sur quoi il est encore à remarquer que, depuis le bord du glacis de la première contrescarpe jusqu'à la banquette de l'avant-chemin couvert, le roc est pelé à découvert aussi bien que sur la plus grande partie de la plaine qui environne ce dernier, et cela sur la distance de quelque cents à 120 toises des angles plus avancés dudit avant-chemin couvert. Du surplus, cette plaine, quoique d'assez grande étendue, est fort inégale, et bossillée de hauts et de bas qui dérobent quantité de vues.

sième croissant sont formés par deux parties distinctes de la berge gauche de l'Alzette; ces deux parties sont séparées l'une de l'autre, parce que l'Alzette forme un long circuit avant de revenir devant le troisième croissant. A leur jonction est le bastion du château, 8. En faisant son circuit, l'Alzette enveloppe la petite hauteur de Munster. Sur sa rive droite sont les hauteurs du Grund, du Parc, de Paffenthal, de Chutlgen et de Kirck. Le fond dans lequel elle coule en avant de la place s'appelle le fond de Marais ou des Bons Malades.

La contre-garde du bastion 4 a le n° 36 dans la description du texte.

§ III.

Toute la province a quelque 25 lieues de long sur 24 de large ; elle contenait autrefois 23 villes ou lieux fermés, ayant titre de villes, quelque 16 à 1,700 villages ou hameaux dans lesquels il y avait près de 6,000 charrues complètes. Dès le règne du feu roi, Ivoy et Danvillers furent réduites à son obéissance. La première fut rasée dès ce temps-là, et l'autre du depuis ; Thionville et Montmédy furent pris au commencement du règne d'à présent. Il ne restait donc plus de place dans le pays que Luxembourg, qui, par sa grandeur et sa réputation, tenait elle seule en échec toute la frontière de Champagne, la Lorraine, le Barrois, les trois duchés et les pays de ces duchés cédés au roi ; tous lesquels pays étaient continuellement vexés de ces partis qui ont souvent étendu leurs incendies et brigandages jusqu'aux portes de Chaumont en Bassigny, dans l'Alsace, et même dans le comté de Bourgogne, où ils ont quelquefois fait des captures considérables ; sa prise, arrivée le 7 juin de la présente année, a délivré ces pays de tous les meurtres et pilleries de sa garnison, acquis tout ce duché au roi, et reculé toute la frontière des ennemis jusqu'à Namur, c'est-à-dire que cette conquête vaut à sa majesté 20 lieues de pays en avant et autant en arrière, et prive ses ennemis de la seule place qui leur restait et qui pouvait leur donner moyen de maintenir des armées en ces provinces, d'y attirer et faire subsister les Allemands, et de se mettre en état d'entreprendre, sur toutes les places des pays que je viens de nommer, sans qu'il y en eût une seule qui s'en pût dire exempte.

§ IV.

Présentement on peut dire que Charleville et le mont Olympe ne sont plus nécessaires, que Sedan et Bouillon le sont médiocrement; Stenay, encore moins; Verdun et Toul, point du tout; Montmédy et Longwy, si peu que rien. Voilà deux effets admirables de la conquête de cette ville. En voici un autre qui n'est pas moins surprenant, qui est que pour être la plus avancée de toutes nos places de ce côté, il n'y en a point de plus difficile à assiéger, ni qui ait moins lieu d'appréhender d'être attaquée; car, si sous le règne de l'un des plus grands et plus heureux princes qui fut jamais, il a fallu prendre le temps de l'extrême faiblesse de ses ennemis, et user de toute sa puissance pour pouvoir faire le siége de cette place, assisté qu'on était des magasins de Thionville, de Metz, de Nancy et de Verdun, et de la facilité des voitures par la Moselle, qui en a amené les munitions jusqu'à quatre lieues de la place, et d'une infinité de charrois qu'on a tirés de ces provinces: si, dis-je, avec ces commodités, et sans armée en campagne de la part des ennemis, qui pût nous faire craindre un secours, on a eu assez de peine à se rendre maître de la place dans un temps qu'on l'a pu dire médiocrement fortifiée, en comparaison de ce qu'elle sera ci-après; quelle opinion peut-on avoir de ce que les ennemis pourraient entreprendre contre elle? Eux qui ne sauraient plus tirer leurs vivres et munitions que de Namur ou Coblentz, qui en sont éloignées, l'une de 22 lieues et l'autre de 24; où supposé même qu'ils y pussent faire tous les magasins nécessaires, quel temps assez fortuné leur peut jamais arriver pour faire voiturer tout cela en sûreté de-

vant cette place partout environnée d'un pays couvert de bois et coupé de hauts et de bas très rapides; où une armée de 20,000 hommes, qui saura se poster, en ruinerait une de 40,000 qui serait occupée à ce siége? Je veux même qu'il n'y ait ni armée ni secours à espérer, mais seulement bonne garnison et suffisante quantité de munitions dans la place, où est-ce que les ennemis en trouveraient assez pour faire un tel siége? Et quand ils les auraient trouvés, où prendraient-ils la quantité de charrois nécessaires à les pouvoir amener de si loin? Il faut convenir que si la chose ne parait pas tout à fait impossible, que du moins il n'y a guère d'apparence qu'elle puisse arriver de nos jours; et quand elle arriverait, il faudrait que ce siége fût précédé de beaucoup d'autres et d'une longue suite de malheurs et de disgrâces, à quoi nous voyons, grâce à Dieu, peu d'apparence. Il n'y a donc jusque-là à craindre que quelques surprises dont il sera facile à se garder, la place étant aussi bonne qu'elle est, les lieux d'assemblée pour surprendre fort éloignés, et nos garnisons très éveillées.

Commençons à nous approcher de la place, et examinons-en la circonvallation.

§ V.

On n'y peut guère apporter plus de précautions que nous fimes pendant le siége. Cependant il y a des endroits où nous nous serions trouvés fort embarrassés, si une armée nous avait attaqués, et j'oserai dire qu'il y en a où elle est tout à fait insoutenable en présence de l'ennemi, comme la hauteur des trois redoutes opposées au bois de Bambuche, où on ne peut asseoir un camp qui ne soit sous la portée du canon de la place, ou sous celui de l'armée

qui aurait pris poste dans ledit Bambuche. On ne peut pas même communiquer de cette montagne à celle qui est au-dessus d'Eich, c'est-à-dire au-delà de l'Alzette, qu'en montant beaucoup et en défilant un grand quart de lieue sous la portée du canon de la place ou du Bambuche, le plus souvent sous tous les deux, et devant les fortifications proposées sur la croupe du Paffenthal, étant très possible à la faveur de ces ouvrages de s'avancer sur le bord de la même hauteur, et de là enfiler toute l'avenue du fond de Marais, croiser à demi-portée du canon avec le Bambuche, et plonger du mousquet dans le vallon, moyennant quoi il serait également impossible à l'ennemi de pouvoir communiquer d'un quartier à l'autre, ni d'empêcher les secours de se couler en plein jour dans la place par ladite avenue.

§ VI.

Du côté du Ham, le bois de Seigne forme une grande élévation qui a des vues sur le village et le pont de communication, d'où on pourrait rompre ledit pont, empêcher ladite communication, et canonner d'écharpe et d'enfilade ce quartier, cependant qu'on l'attaquerait de front. Sur quoi il est encore à remarquer que, si une armée avait forcé cette avenue, elle se porterait aisément vers la place, en couvrant sa droite par le fond du Parc, et sa gauche par l'Alzette, sans que rien l'en pût empêcher, les bords de ces fonds, qui sont fort élevés, étant inaccessibles presque partout, ou de si difficile accès qu'on n'y peut faire monter des troupes sans se rompre et encore moins sans défiler.

§ VII.

Outre ce que dessus, la circonvallation a encore pour incommodité sa grande étendue et l'inégalité de la situation qui règne presque partout, spécialement au sud, du côté d'Hespérange, ce qui fait que quelque soin qu'on puisse prendre à bien occuper les hauteurs, il y en a toujours quelques-unes qui plongent et voient d'écharpe ou de revers.

§ VIII.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des accessoires qui regardent les difficultés du dehors et de la circonvallation. Venons présentement à la place même, et considérons-la en général et en particulier.

Premièrement, il est à remarquer que du côté des vallons, à commencer depuis la contregarde (36)(b), et finir par le bastion (1), son circuit forme la figure de trois croissants adossés, dont moitié défend l'autre si bien et si heureuse ment, que, si au lieu de toutes les pièces irrégulières qu'on y a faites, on se fût contenté d'en perfectionner la figure tout uniment, et de faire de grands escarpements au pied, il n'en aurait pas fallu davantage pour rendre toutes ces parties inattaquables, attendu que des deux pointes où se joignent les cornes des croissants, celle du Saint-Esprit est séparée de la campagne par un grand vallon qui lui sert de fossé, et dudit vallon par un escarpement de roc de 12 à 13 toises de haut; que celle du château (qui n'est pas moins escarpée au moyen des coupures proposées par le projet) se peut dire impénétrable à quelque sorte d'attaque que ce

(b) La contregarde (36) est la contre garde du bastion (4).

puisse être. D'ailleurs, il est à remarqner que trois côtés de cette place sont environnés par trois grands vallons qui lui servent de fossés, et qui n'ont pas moins de 120, 130, 140, 150 à 200 toises de large sur 18 à 20 pieds de profondeur, dont les bords extérieurs peuvent être défendus avec bien plus d'avantage que les chemins couverts de places ordinaires, au moyen des ouvrages qu'on y peut établir, lesquels ouvrages ont cela de particulier, que, quand ils seront pris, ils ne donneront aucun accès à la place, non pas même aucune apparence qui puisse donner le moindre espoir à l'ennemi.

§ IX.

Quant à la fortification de la plaine, il suffit de voir et savoir qu'elle doit être bâtie dans les règles, bien revêtue; son fossé très profond et à demi taillé dans le roc; tous ses dehors bien faits, revêtus et contreminés; ses chemins couverts doublés, aussi bien que sa fortification, par le moyen d'une ceinture de redoutes casematées, pièces d'excellente invention; et le tout environné d'une esplanade de roc de 100 à 120 toises de large.

Pour concevoir une haute idée de son mérite, venons au particulier.

§ X.

Je dis que la place ne sera point attaquable depuis la pointe de la contregarde (36) jusqu'à la tête du Saint-Esprit (7): Premièrement, parce que le fossé dont il a été parlé ci-devant, § VIII, règne tout le long de ce front;

2° Deux escarpements, l'un de 30 pieds de haut, et l'autre de 20;

3° Qu'aux endroits où ledit escarpement n'est pas redoublé comme aux pointes des bastions (5 et 6), le surplus aura 9, 10 à 12 toises de haut;

4° Que tous ces escarpements, très sûrs d'eux-mêmes, seront encore défendus et protégés par trois feux l'un sur l'autre, qui d'ailleurs s'entrevoient et défendent avec autant de précautions que si les mêmes escarpements devaient être comptés pour rien;

Et 5° que les attaques ne sauraient réussir par le seul endroit de ce front, qui paraît en prise, c'est-à-dire par la gauche de (36), attendu que c'est la partie de la place la mieux flanquée, puisque les bastions, les cavaliers et les fausses braies le verront; outre quoi, la pièce détachée (95) (c), avec sa redoute, s'oppose aux revers de la hauteur de Bonnevoie, et achève d'empêcher que cette attaque ne puisse réussir, à cause du revers prochain qu'elle porte sur toute cette partie, défaut auquel l'ennemi ne saurait remédier qu'en allant à cette demi-lune, ce qui ne se peut que par une attaque séparée, qui, ne pouvant être assistée que très faiblement des autres, serait en danger d'être souvent battue ou du moins fort tarabustée par les sorties de la place, favorisées qu'elles seraient du rideau (98 et 97) de la redoute (90) (d) et du grand vallon de la Pétreuse, formant le premier croissant, qui donneraient moyen à ceux de la place de s'assembler commodément pour entreprendre sur les attaques et sur la campagne. D'ailleurs, cette demi-lune sera très bonne de soi, comme

(c) Cette pièce ou demi-lune détachée est sur la rive droite de la Pétreuse (Voyez § XXXI).

(d) Autre ouvrage sur la rive droite de la Pétreuse (Voyez § XXXII et XXXIII).

devant être très bien revêtue, renforcée et soutenue par une excellente redoute, l'une et l'autre environnées de bons fossés, revêtus et approfondis de 18 à 20 pieds dans le roc, défendue de la redoute (72) (e), des pièces (4 et 36), et partie de la courtine attenant, et par la gauche de toute la place, depuis l'angle du flanc droit de (5) jusqu'à la pointe de (42) (f).

§ XI.

A tout ce que dessus on peut même ajouter une pelade de rocher considérable alentour de son chemin couvert, moyennant quoi l'attaque de cette pièce seule deviendra aussi difficile que celle de toute une place, et il faudra de nécessité qu'elle précède celle du bastion (4), cependant elle ne fait que partie de sa défense.

§ XII.

La tête (6, 42) est partout escarpée à 10, 11 et 12 toises de haut, c'est pourquoi on peut la dire inattaquable.

§ XIII.

Depuis (42) jusqu'à (14), la même chose.

§ XIV.

Depuis (14) jusqu'au bastion (8) du château, *idem*, parce que l'escarpement continue toujours, outre quoi, toute la partie du Saint-Esprit, (42, 14), fait office de flancs pour la défense de cette partie qui, réciproquement, lui rend le même office.

(e) Cette redoute est sur la rive gauche de la Pétreuse.

(f) La pointe (42) est celle du premier et du deuxième croissant, au-dessus du confluent de la Pétreuse et de l'Alzette.

§ XV.

Le bastion (8) étant précédé des pièces (60, 61, 62, 63), inaccessibles par les côtés, et séparées l'une de l'autre par des fossés de 25, 30, 40 à 50 pieds de profondeur, tous coupés dans le roc, se peut dire inattaquable.

§ XVI.

Outre ce que dessus la fortification de ce deuxième croissant est redoublée par celle du Grund (87, 83, 84), et par la redoute (82), qui est très bonne, et par toute la clôture de la ville basse, qui étant aussi défendue qu'elle sera, ne laisse aucun lieu de douter que toute cette partie de la place ne soit des meilleures et des plus avantageuses de toutes les façons.

§ XVII.

Depuis (8) jusqu'a (23), l'escarpement continue toujours, outre quoi la fortification sera double et flanquée par tout le corps du château qui le sera réciproquement de toutes ces parties.

§ XVIII.

Depuis (23), jusqu'à la pointe du bastion de Barlemont (1), les feux seront doubles et triples, et toute cette partie de la place est composée d'angles rentrants, qu'on ne peut approcher, ou d'angles saillants avancés jusque sur les bords des précipices qui ne se peuvent aborder, devant lesquels il n'y a pas un seul endroit où l'ennemi puisse faire aucun établissement, d'autant que tout ce qui

a pu avantager ci-devant les attaques est entièrement changé (g).

§ XIX.

Idem, le tenaillement de Barlemont et la négligence de ces parties, et des courtines entre (23, 1), qui toutes n'avaient ni fossés ni parapets, non plus que les pièces détachées, seulement ébauchées et abandonnées depuis longtemps, tous défauts pernicieux et qui seront parfaitement corrigés ainsi qu'il est amplement expliqué par l'instruction générale. Plus, tout le terrain occupé par (56, 55, 57, 58, 59), aplani en pente très rapide qui ne souffrira aucun établissement, et qui sera vu et flanqué d'ailleurs par tous les feux prochains de (25, 26 27, 33, 94, 52) et par les éloignés de (8, 60, 61, 62, 63), moyennant quoi il n'y a nulle apparence qu'on puisse jamais entreprendre rien de semblable à ce que nous avons fait pendant le siége. D'ailleurs, le roc, découvert tout le long de l'avenue, de la hauteur par où se doivent conduire les attaques jusqu'à la portée du mousquet, achèvera de rendre cette avenue tout à fait formidable.

§ XX.

Que si sa Majesté a pour agréable de faire faire une clôture au Paffenthal, comme on l'a figuré au plan qui occupe les croupes des hauteurs de ce nom et du Parc, le seul avantage qui pourrait rester aux ennemis, à cause des vues d'écharpe et de revers de ces hauteurs sur les ouvrages de la place, leur deviendra inutile, ou si éloigné et d'une si

(g) Les hauteurs du haut et du bas Grünwald (ou du bas Paffenthal) étaient faiblement occupées en 1684. L'assiégeant s'y établit et prit à revers le front de la Porte-Neuve.

difficile occupation, qu'ils ne s'en pourront servir; de sorte que, tout bien considéré, il est certain que l'exécution de ce projet rend sans contredit la place inattaquable, depuis la pointe du bastion (1), en retournant par les côtés des précipices jusqu'à la pointe du bastion (4).

§ XXI.

A l'égard des deux fronts de la plaine, composés des bastions (1, 2, 3, 4), nous avons déjà dit qu'ils étaient revêtus et fondés sur le roc, la plupart à 10, 12, 14 à 15 pieds de haut, partout environnés d'un fossé qui aura depuis 20 jusqu'à 30 pieds de profondeur, revêtu et fondé sur le roc comme le corps de la place. Toutes les demi-lunes et contregardes, contreminées et revêtues de même, seront encore purgées de toutes les mauvaises traverses et caponnières dont on avait rempli leurs fossés, qui seront aussi revêtus et approfondis jusqu'à 15 et 16 pieds aux moindres endroits. Les contrescarpes doubles, l'une et l'autre contreminées; et la plus avancée, soutenue par l'enceinte des redoutes, qui font le composé d'une fortification extraordinaire et très excellente. Ainsi qu'il est aisé de voir par l'arrangement de toutes ces parties, cette fortification aura tout le mérite qu'on lui peut désirer, à quoi on peut ajouter la pelade de roc des environs, qui n'est pas encore découvert, jusqu'à 150 toises des angles, plus avancés de l'avant-chemin couvert, puisque ce ne sera pas plus une affaire pour nous que pour les ennemis qui ont déjà fait plus de la moitié de cet ouvrage.

§ XXII.

Il est à remarquer que le front composé des bastions (2, 3, 4) est encore plus avantagé, que le front (1, 2), pre-

mièrement, parce qu'il a plus d'étendue, et secondement, parce que ceux qui l'attaqueront, s'en tenant à la simple attaque du bastion (4), ils ne pourront l'embrasser par la gauche, à cause du terrain trop étroit de son chemin couvert et de tous les feux des courtines, fausses braies et parapets du bas escarpement, et encore plus du revers de la demi-lune (95), de sorte qu'il sera obligé de se jeter sur la face droite; mais pour se rendre maître du flanc gauche de (3), il sera contraint de monter du canon sur la face gauche de la contregarde, qui ne pourra battre ledit flanc qu'à front égal, et sera battu en rouage de tous les feux ci-devant et par derrière, de la demi-lune (95), ce qui marque l'impossibilité de cette batterie, et partant il faudra passer le fossé et aller à la brèche, à la discrétion de ce flanc. La même chose arriverait, si l'ennemi voulait monter du canon sur la face droite de la contregarde pour rompre les flancs qui défendent la face gauche de (4), puisque cette batterie ne pouvant occuper qu'un terrain fort limité, il n'est pas possible qu'elle seule puisse tenir contre toutes celles des pièces et courtines entre deux, qui, toutes ensemble, occuperont six fois plus de place que ne pourra faire ladite batterie. Ajoutons, que de n'attaquer qu'un bastion, c'est à peu près comme si on voulait forcer une place par les portes, ou une armée par un défilé, puisque la grande hauteur de ce bastion ne produira des brèches que de difficile accès, fort escarpées, aisées à soutenir, et toute la pièce à retrancher; de sorte que quiconque s'en tiendrait là donnerait lieu aux assiégés de pouvoir soutenir hardiment des assauts sans beaucoup se commettre, et en un mot d'acquérir de la gloire à bon marché.

§ XXIII.

Que si l'ennemi embrassait les deux pièces (3, 4), il faudrait de nécessité qu'il prît les quatre redoutes (69, 70, 71, 72) et les quatre demi-lunes et contregardes (36, 35, 34, 32); et qu'outre cela, il se résolût à essuyer les feux des flancs (2, 4), et beaucoup de celui des courtines entre deux, pour pouvoir aller au bastion (3). La seule inspection du plan montre tellement l'évidence de tous ces avantages, qu'un plus long discours pour les expliquer serait inutile.

§ XXIV.

Si l'ennemi attaquait par le front de la Porte-Neuve (1, 2), il aurait quatre redoutes à prendre, car il n'y a pas moyen de laisser la (69) derrière, deux contregardes (28, 31), et une demi-lune (29), et il y aurait après cela pour obstacle extraordinaire le redoublement (30) de la demi-lune (29); mais il n'aurait que trois grandes pièces à prendre, et ce front a moins d'étendue que l'autre.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES DE LA VILLE BASSE ET DU PAFFENTHAL.

§ XXV.

Les vieilles murailles étant réparées, et les entrées et sorties bien raccommodées, elle sera en bon état contre les surprises. A l'égard des attaques réglées, la hauteur du Grund et la tour de Bonnevoie en sont les véritables avenues; partout ailleurs, elles ne se pourraient conduire qu'entre deux feux, et sous des plongées dont on ne peut

se garantir. En tout cas, si le roi veut un jour y ajouter des nettoiements de fossés, et les fortifier de quelques petits remparts, elles ne seront que plus assurées.

§ XXVI.

Au surplus, l'une des deux avenues du Grund étant pelée aux environs de (88), fortifiée par (87, 83, 84), comme il a été proposé par le chapitre des réfections pressantes, et l'autre assurée par le cornichon (91), il ne faut pas appréhender que l'ennemi se mette en devoir de l'attaquer, eu égard aux difficultés qu'il y trouvera et au peu d'utilité qui lui en reviendrait; le bon succès de cette attaque ne le pouvant mener à quoi que ce soit d'où il puisse tirer avantage contre la ville haute.

§ XXVII.

Si le Paffenthal était fermé, il ne serait pas impossible d'y faire une communication (101) de la ville basse par le fossé du bastion (8), qui serait d'une très grande commodité. Au reste, l'utilité du Grund est de pouvoir loger commodément un corps de cavalerie considérable, un hôpital près de la rivière avec de très bonne eau, la boulangerie, les moulins, et une fort grande quantité d'artisans nécessaires à la ville et à la garnison, et encore plus à la province qui en manque beaucoup.

§ XXVIII.

Le Paffenthal étant fermé comme il est proposé en son lieu, toutes ces commodités doubleront, et il se trouvera dans l'enceinte de ces deux villes basses de quoi mettre des convois et de gros corps de troupes en sûreté, donner retraite aux peuples des environs, quand il y aura des armées en campagne; rendre les revers des hauteurs qui en sont occupés, inutiles à l'ennemi, et en prendre au contraire sur les attaques qu'il voudrait faire du côté de Barlemont; se donner de grandes vues dans l'avenue du fond de Marais, qui empêcheront assurément la communication des quartiers de ce côté, et bien des familiarités semblables à celles qu'on y prit dès le commencement du siége, donnera moyen de se pouvoir porter avec cavalerie, infanterie, et même artillerie sur ces hauteurs, et de s'y faire respecter et tenir le pays large ; on verrait de plus, de la hauteur du Parc, les derrières du vieux Munster, et l'attaque du château serait interdite à n'y pouvoir pas seulement songer ; celle du Grund même en pourrait être fort tourmentée ; que si l'ennemi, pour se libérer de toutes ces incommodités, prend le parti de l'attaquer, il sera obligé de le faire dans les règles, et de s'y amuser un temps considérable, qui, au fond, lui en fera perdre beaucoup et ne le mènera à rien.

§ XXIX.

Il y a même une chose à remarquer, c'est que la prise de l'une des montagnes, ne nécessite point la perte de l'autre, pour peu que sa fortification soit ménagée en vue de cela. Tout ceci bien considéré, il me semble que la chose mérite que sa Majesté y fasse attention, ou pour mieux dire qu'elle en fasse la dépense, puisque de toutes parts elle lui sera avantageuse, et en pas un endroit défectueuse.

LE CORNICHON (h).

§ XXX.

L'effet de cette pièce sera de flanquer la ville basse par les deux fonds de Bonnevoie et de l'Alzette, de donner moyen aux assiégés de se pouvoir porter sur le sommet de cette hauteur qui presse la ville de si près, et d'y pouvoir établir des gardes de cavalerie et d'infanterie qui tiendront

(h) Petit ouvrage à corne qui occupe l'angle de la berge gauche de l'Alzette et de la berge droite de la Pétreuse, au-dessus du confluent de ces deux cours d'eau, et par conséquent en avant de la pointe du premier et du troisième croissant.

le pays large, et empêcheront l'ennemi de se familiariser avec la place, comme on a fait pendant le siége; elle protègera la ville basse et la mettra en état de ne pas attendre son salut de la seule tour de Bonnevoie (81) comme elle a été obligée de faire; défaut tel que, s'il avait été connu, nous l'aurions fait prendre dès le deuxième ou troisième jour de l'attaque. C'était une tare très considérable à cette place, et qui se trouvera avantageusement réparée par cette pièce. Au surplus, ce petit ouvrage est supposé bien revêtu et terrassé à preuve; le fossé qui l'environne aussi revêtu ou escarpé, et approfondi de 20 à 22 pieds à la tête, revenant à rien sur les extrémités de ses angles qui aboutiront, les uns sur des précipices, et les autres sur des rampants fort raides et tout à fait impropres à la conduite d'une tranchée.

LA DEMI-LUNE DE BONNEVOIE EN PARTICULIER (95).

§ XXXI.

Elle a pour principal objet de rendre l'attaque du bastion (4) inutile, ce qu'elle fait infailliblement, sinon elle réduit l'ennemi à doubler ses attaques et à surseoir celle du bastion jusqu'à ce qu'elle soit prise; sur quoi il est à remarquer que celle-ci ne pourra être secourue des autres que très faiblement, parce que le vallon qui les sépare est raide et très peu praticable pour la cavalerie qui sera

obligée de faire un fort grand tour pour se présenter aux attaques. D'ailleurs, cette pièce empêche que l'ennemi ne se puisse saisir de la hauteur de Bonnevoie, au préjudice de la place qui en serait fort incommodée, lui en conserve la propriété, soutient les sorties et les entreprises qu'on peut faire de ce côté-là, et donne la main aux secours échappés des bois pour se jeter dans la place, recule les camps, empêche l'ennemi de se loger dans l'abbaye de Bonnevoie, et de prendre des établissements en deçà, comme nous l'avons fait pendant le siége; assure le rideau ou manière de chemin couvert qui s'étend depuis elle jusqu'au cornichon, toutes propriétés admirables, et qui font un changement très avantageux à la place de ce côté-là.

LA REDOUTE DE THIONVILLE (90).

§ XXXII.

Cette redoute étant placée à juste distance entre le cornichon et la demi-lune de Bonnevoie, fera à peu près le même effet à l'égard de la hauteur, c'est-à-dire qu'elle empêchera l'ennemi de se venir mettre entre deux, éloignera toutes les entreprises de ce côté-là, soutiendra les sorties, donnera la main aux secours, et nous conservera la propriété du rideau escarpé, qui, dans une aussi grande

distance qu'est celle qui se trouve entre le cornichon et la demi-lune de Bonnevoie, se trouverait un peu hasardée ; enfin l'effet de cette redoute joint à celui des deux pièces et du grand chemin couvert ou rideau, nous assurera la possession de cette hauteur si importante à la place.

RIDEAU ESCARPÉ OU CHEMIN COUVERT (97, 98).

§ XXXIII.

Ce rideau ou chemin couvert sera un ouvrage de 1,000 à 1,500 liv. de dépense au plus ; son effet sera de pouvoir communiquer de l'une des pièces à l'autre, à couvert et en sûreté, de recevoir les secours pressés, qui traverseront les camps à toutes jambes pour se jeter dans la place, et de se pouvoir poster secrètement derrière en grosses et petites troupes, pour de là sortir et se porter à l'action par vingt endroits différents à la fois, et rentrer de même quand on sera pressé ; propriété beaucoup meilleure qu'on ne s'imagine, et jusqu'à ce qu'on en ait fait l'expérience, on aura peine à croire combien il est avantageux de pouvoir sortir d'une place tout à coup et y rentrer de même. Au reste, la nature a déjà fait la moitié de la besogne à ce rideau, derrière lequel il faudra faire quatre ou cinq chemins ou montées du fond de Bonnevoie, et douze ou

quinze ouvertures pour pouvoir passer quatre cavaliers de front, auxquels on pourra mettre des barrières dans les temps dangereux, même les palissader entièrement, le bois n'étant point rare en ce pays-ci.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE LANDAU.

La ville de Landau, jadis impériale et aujourd'hui réunie au corps de la province d'Alsace, est située en son extrémité du côté du Palatinat, près des montagnes dont elle n'est éloignée que d'une lieue et demie, et sur le chemin de Spire aux Deux-Ponts, qui est la belle et grande entrée d'Allemagne en Lorraine, à cinq heures de Spire, autant de Philisbourg, quatre du Rhin, huit de Manheim et de Franckendal, douze de Worms, vingt de Mayence, huit de Kaisers-Lautern, et trois de Neustadt, petite ville du Palatinat dans la montagne, et huit de Baden, six de Lauterbourg en Alsace, dix du Fort-Louis, cinq de Weissembourg, douze d'Haguenau et dix-huit de Strasbourg. Du côté et au-delà des montagnes à son égard, elle est à trois bonnes heures d'Anweyler, petite ville sur le chemin des Deux-Ponts, treize de Hombourg, dix-huit de Sarrelouis, et trente-six du Mont-Royal.

Figure et dedans de la ville.

Elle est à peu près rectangulaire, de quelque onze cents toises de circuit, à mesurer sa vieille et plus proche enceinte; sa superficie intérieure est divisée par 12 ou 13 culs-de-sacs et 41 rues, dont deux grandes assez bien dirigées, et les autres non; c'est une chose extraordinaire que pour être ville où il se tient de grands marchés, il n'y a point de place publique, du moins qui mérite en porter le nom; il y a 4 églises, une maison-de-ville fort simple, 434 maisons de bourgeois, toutes bâties à pan de bois et de très peu de valeur, et 369 feux ou ménages, dont seulement 330 ont droit de bourgeoisie, et le reste non; tous ensemble peuvent faire 1,993 personnes de tous âges et de tous sexes, parmi lesquels il y a 5 familles huguenotes, 312 luthériens et 48 catholiques qui, hors les huguenots, font tous le service dans la même église, chacun à leur mode; c'est la seule paroissiale de cette ville, belle, bien bâtie, et desservie par un doyen et deux chanoines, dont un fait la fonction de curé. Il y a de plus un couvent d'Augustins assez bien bâti, dont l'église est grande, voûtée et en bon état, avec une belle chapelle auprès de l'église de sainte Catherine, assez jolie, qui sert d'annexe et qui était autrefois un couvent de religieuses, et un hôpital, où il y a une assez grande église. Au surplus, il y a 31 maisons inhabitées dans la ville, beaucoup d'autres en mauvais état, et quantité de places vides; il s'en faut bien d'ailleurs que les dedans soient si beaux ni si bien

entretenus qu'à Colmar et à Schlestadt, de quoi il y aurait lieu de s'étonner, vu la bonté du pays où elle est située, et son éloignement des grandes villes, qui doivent lui attirer tout le commerce de la campagne, si ce même pays n'avait depuis un fort longtemps été le théâtre de la guerre, et cette ville prise et fourragée plusieurs fois, et à chaque fois mangée jusqu'aux os; à quoi on peut ajouter que son territoire est fort petit, que sa dépendance ne s'étend que sur trois villages; et que tant qu'elle a été ville impériale, les princes Palatins, ses plus proches voisins qui l'environnent de toutes parts, à cause de Guermersheim, l'ont tellement persécutée, tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, que ce lui a été un bonheur singulier de tomber sous la domination du roi, où il y a lieu d'espérer que, si la demeure est une fois assurée, elle deviendra, dans très peu de temps, meilleure et plus marchande qu'elle n'a jamais été.

Les eaux.

La Queich, qui descend des montagnes et qu'on ne peut détourner, la coupe par le travers de sa largeur, et fait tourner sept roues de moulin dans la ville, cinq à portée de mousquet au-dessus et six au-dessous. Si tous les moulins étaient garnis de meules de France, il y aurait pour fournir à une armée de 30 mille hommes et à tous les habitants. Cette rivière, après sa sortie, arrose quantité de belles prairies au travers desquelles, continuant son cours, elle traverse, chemin faisant, un grand bois, et le

territoire de trois ou quatre beaux villages, ensuite de quoi elle entre dans le Rhin, partie par Guermersheim, où elle a été autrefois forcée, partie par le marais Simeron. Il y paraît moins d'eau que dans la bouche ; mais on ne laisserait pas de lui faire aisément porter bateau, ce qui serait d'une grande commodité pour la ville et pour le pays, qui trouverait beaucoup plus facilement le débit de ses blés et de ses vins.

Qualité du pays des environs.

Tout le pays des environs de cette ville est très fertile en toutes sortes de grains et fruits, spécialement en froment et de l'espèce que l'on appelle seigle, en orge et avoine, pois, fèves, lentilles, chanvres, raves, navets, pommes, poires, pêches, prunes et toutes sortes d'herbes potagères ; tous les côteaux sont chargés de vignes et d'arbres fruitiers, qui sont un aspect non moins abondant que très agréable à la vue; les foins en sont excellents en quantité, et tout le pays naturellement est si bon et si commode pour toutes les choses nécessaires à la vie, qu'il ne lui manque que le poivre, le sel et le sucre ; les villages y sont beaux et bien bâtis, et si près les uns des autres, que plus de 300 peuvent venir le matin au marché à Landau, et s'en retourner le soir, et si bien remis d'ailleurs, qu'il ne paraît presque plus qu'il y ait eu de guerre, ni que le pays ait été ruiné au point qu'il a été. S'il y avait des places fortes qui pussent assurer le peuple de la Basse-Alsace comme ceux de la Haute, dans fort peu de temps le pays fourmillerait

de ceux du Palatinat et des marquisats de Baden et de Dourlach qui viendraient s'y réfugier de tous côtés.

Sa fortification.

Elle consiste en deux enceintes qui ont chacune leur fossé séparé ; la première et plus vieille est une muraille simple, non terrassée en aucun endroit, élevée communément de 30 pieds depuis le fond du fossé jusqu'au corridor, avec un parapet au-dessus, de 6 pieds de haut, sur 15 pieds de biais; le tout faisant 36 à 38 pieds de haut ; quant à l'épaisseur du gros mur, elle a en quelques endroits 4 pieds et demi à la hauteur du corridor, en d'autres 4 pieds 9 pouces ; en beaucoup d'autres elle n'a que 3 pieds 6 pouces ; elle est entière et conserve assez bien son aplomb; elle est de plus flanquée de quelques coudes ou avancés, et de 25 tours grandes ou petites, dont deux ou trois fort hautes, et les autres basses et faibles, mais toutes assez bien sur leurs pieds. Il y a présentement une grande partie des maisons qui appuient sur cette enceinte; cependant le corridor en est libre, et jusqu'ici sa muraille n'est percée que de créneaux; le fossé de la ville, à l'entour de la tête de Weissembourg, est bon et revêtu, et pourrait se remplir de 5 à 6 pieds d'eau s'il était nettoyé, ce qui est fort aisé, ayant fort peu de chose à faire pour cela.

La seconde enceinte est beaucoup plus basse et revêtue faiblement en quelques parties, et en d'autres non; ce n'est presque partout qu'un rempart de terre bas et évasé, dont le parapet n'a que très peu ou point d'épaisseur; les flancs y

sont rares et très petits. Du surplus, elle a un assez bon fossé, où il y a de l'eau presque partout, qui se pourrait aisément augmenter ; c'est tout ce que cette enceinte a de meilleur, et l'on peut dire que le reste ne vaut rien ou fort peu de chose. Cette ville n'a que deux portes, bien que l'intention du passé ait été d'y en avoir trois, lesquelles portes sont assurées par trois ou quatre fermetures séparées l'une de l'autre, et fortifiées par des espèces de ravelins revêtus et avancés, attachés aux deux enceintes comme celle du Palatinat qui, pour figurer fort bizarrement, n'en est en rien meilleure ni mieux flanquée, ni ses défenses plus à l'épreuve du canon. On peut dire en un mot qu'elles ne valent pas grand chose, non plus que la fortification de ladite ville, n'y ayant rien qui puisse servir qu'à fournir des matériaux en assez médiocre quantité.

Situation des environs.

A l'égard de la disposition de son assiette, la place occupe par sa longueur le travers d'une vallée qui relève considérablement des deux côtés, mais spécialement devant et à gauche du Palatinat, où il y a une large et spacieuse hauteur dont le sommet approche la deuxième enceinte de la place de 250 toises, ce qui incommodera beaucoup ses fortifications et les bâtiments de la ville, si l'on n'y trouvait moyen de remédier. L'autre élévation est de l'autre côté de ladite ville opposée à celle-ci ; mais elle est trop éloignée pour y pouvoir faire de mal. Le surplus des environs consiste en de grandes plaines de terres la-

bourables, et de très spacieuses prairies, et en de larges côteaux couverts de vignes, les uns et les autres bosselés par en dedans et fort découverts en d'autres, ce qui oblige l'ennemi à une assez grande circonvallation, particulièrement du côté des montagnes, où le pays se hausse et se baisse par des hauteurs entrecoupées qui s'augmentent à mesure qu'elles s'éloignent de la place, ce qui la rendra par là assez difficile, et nécessairement éloignée. D'ailleurs le côté par où la Queich entre dans la ville se peut inonder sur une grande étendue de prairie, ce qui le rendra inaccessible aux attaques, et celui par où elle sort peut être mouillé et rendu impraticable, outre quoi il ne sera pas difficile de défendre les deux têtes exposées aux attaques par des courants grossiers, renforcés des eaux retenues, qui seront d'un grand effet, ainsi qu'il se pourra voir par la suite de ce présent projet.

Son importance.

Pour pouvoir juger sainement de la conséquence de ce poste, c'est à savoir s'il est nécessaire ou non de s'en assurer, il n'y a qu'à considérer :

Premièrement, que l'Alsace est partout ailleurs fermée comme une boite, hors de ce côté-ci qui est le plus dangereux de tous comme le plus près du pays et de la seule place d'où les ennemis puissent tirer de quoi soutenir leurs entreprises.

Deuxièmement, qu'elle est située dans l'une des meil-

leures contrées d'Alsace, où il est le plus facile de faire de grands amas de blés, de fourrages et de toutes sortes de munitions nécessaires aux entreprises que le roi pourrait faire du côté de Philisbourg et dans le Palatinat.

Troisièmement, qu'elle est sur l'une des principales avenues de la Lorraine et d'Alsace, également bien située pour empêcher l'entrée de l'ennemi dans ces deux provinces, et d'ailleurs à soutenir par les grands corps qu'on y pourra faire subsister; il est de plus très évident qu'il est très nécessaire de fermer le bas de l'Alsace, autrement rien ne pourrait empêcher l'ennemi, quand il serait le plus fort, de remonter depuis Philisbourg jusqu'à Strasbourg, et d'y subsister un fort longtemps du cru de la province, en contenant le Fort-Louis par de petits corps retranchés vis-à-vis de ses avenues. Je sais bien que les partis de nos places causeront un dommage considérable à ses armées; mais avec tout cela elles ne laisseraient pas de subsister fort bien, et de facilement ruiner la moitié ou les deux tiers de cette province, qui est assez en état de devenir dans peu l'une des plus belles et des meilleures du royaume, et qui pourra le plus, par la suite, contribuer à la subsistance de nos armées, et au soutien des entreprises que l'on pourrait faire en deçà et au-delà du Rhin.

Pour conclusion, il est de l'Alsace, en l'état qu'elle est aujourd'hui, comme d'une bonne ou forte maison dont on aurait bien fermé les portes, hors celle par où les voleurs pourraient entrer. C'est pourquoi, eu égard à toutes ces raisons, je ne crois pas que l'on doive mettre en question, s'il est de l'intérêt du roi ou non de fortifier cette place, puisque je n'en vois point dans le royaume qui en ait plus besoin, ni qui ait de si fortes raisons de l'être, vu même

qu'il semble qu'il n'y ait plus que cette ouverture à fermer pour être non-seulement en sûreté en Alsace et Lorraine, mais encore à portée de faire de grands projets dans le meilleur pays d'Allemagne, et qui nous convient le mieux, attendu que cette place ne disposerait pas moins du peuple du Palatinat qui serait à sa portée en temps de guerre que des siens mêmes, et que, soit que Philisbourg demeure en l'état qu'il est, ou qu'il retombe entre nos mains, elle peut également contribuer à sa prise et à sa conservation après qu'elle nous sera revenue.

Supposant donc la fortification de Landau comme une chose moins nécessaire que très avantageuse au roi, mon avis est de régler le dessin de sa fortification comme il est représenté au plan général, consistant en huit bastions (a, b, c, d, e, f, g, h), et autant de demi-lunes (i, k, l, m, n, o, p, q), observant premièrement, de faire rentrer les trois de la tête (a, b, c), en dedans du vieux circuit, afin d'éloigner tant qu'on pourra cette partie de la hauteur (1), et de pouvoir interposer entre elle et la place, l'inondation (2, 3) et le pays mouillé (4, 5), moyennant quoi le bastion (b) sera presque le seul exposé aux attaques, du moins il les réduira à une seule avenue fort rétrécie par l'endroit qui paraît les favoriser le plus, qui est un avantage considérable : 2° de sortir ceux des longs côtés (d, h) hors des vieilles enceintes, afin de gagner de l'espace pour l'arsenal, les casernes, magasins et l'hôpital, et pour les maisons de la ville qui, selon toutes les apparences, s'augmenteront considérablement ci-après ; 3° de sortir aussi le petit front du côté de Weissembourg, hors de la place, afin de gagner encore plus d'espace et pouvoir pratiquer là quelques retranchements en dedans, cette tête étant apparemment celle que l'ennemi (s'il est bien avisé), at-

aquera; et 4° transformer l'un de ses bastions, savoir (e), en réduit comme l'un des mieux situés pour cela, attendu qu'étant maître de la sortie des eaux, il pourra inonder la ville au besoin, joint qu'il sera d'une difficile attaque, à cause des marais et mouillages de ses environs ; et 5° de se souvenir que tous les alignements de ce plan doivent être mesurés au cordon, aux ouvrages revêtus, et à ceux de terre, au sommet extérieur du parapet, et qu'ainsi tous les talus tomberont en dehors, tout ce que dessus étant bien entendu, si ce projet est agréé de Sa Majesté.

Examen d'un nouveau système par rapport au dessin précédent.

On ne peut nier qu'une place qui serait bâtie suivant l'idée du premier projet de Landau, n'eût à peu de chose près toutes les bonnes qualités qui se peuvent exiger de lui et de la situation. Cependant, comme les hommes ne font jamais rien de si parfait, qu'on n'y puisse changer ou ajouter quelque chose, j'ai pris la raison de ce projet pour proposer un système qui a bien quelque air de nouveauté, mais qui pourtant n'est qu'une simple amélioration de l'ancien. Je puis même dire que c'est un enfant de la nécessité qui, m'ayant, il y a quelque temps, réduit à chercher des moyens extraordinaires pour tirer parti de la mauvaise situation de Belfort, me suggéra enfin celui-ci, sur lequel ayant repassé et réfléchi plusieurs

fois du depuis, j'ai cru qu'on le pouvait rendre praticable et très utile à toutes les places où l'on voudrait l'employer, spécialement à celles de la deuxième et de la troisième ligne, s'il y en avait quelqu'une qui eût besoin d'être fortifiée, et où il ne s'agit quant à présent que de la fermer et mettre en sûreté, remettant à des temps plus pressants à y faire des dehors, et c'est sur quoi j'avais résolu de faire quelques mémoires dont je me serais acquitté, si le séjour que le roi m'avait accordé chez moi, n'avait fini avant terme. Cela ne s'étant donc pas fait manque de temps, je me suis réduit de le proposer ici en figures, et de le comparer à l'ancien, et examinant les propriétés de l'un et de l'autre, l'on pourra voir lequel des deux mérite d'être préféré. Supposant donc les deux dessins dépliés sur table en présence l'un de l'autre, si on les considère avec attention, on trouvera :

Premièrement. Que tous deux enferment même espace;

Deuxièmement. Qu'ils sont également avantagés de l'inondation;

Troisièmement. Qu'ils admettent le réduit;

Quatrièmement. Qu'ils ont les mêmes portes, même dedans, même entrée d'eaux, et mêmes écluses;

Cinquièmement et sixièmement. Que tous deux seront attaqués de même, puisque mêmes pièces sont présentées à mêmes endroits et à mêmes avenues; ainsi ce sera toujours tranchée d'une façon comme de l'autre, toujours même attaque, contrescarpe, demi-lunes, passages de fossés, et attachement de mineurs ; jusque-là, tout est égal.

Ce qu'on peut objecter en faveur du vieux système.

Premièrement. Que le circuit des bastions y sera beaucoup plus commode pendant un siége, parce qu'il est aisé d'y mener des troupes, les canons, les munitions, les matériaux nécessaires aux retranchements ;

Deuxièmement. Que les rondes visitent le circuit entier de tous les bastions, ce qui ne se peut faire aux autres ;

Troisièmement. Que les flancs en sont plus grands et plus cachés que ceux du nouveau.

Pour répondre à la première objection, on demeure d'accord que la communication des troupes et du canon sera plus difficile dans les bastions détachés que dans les autres; mais cela sera peu considérable, attendu que l'intention est de faire les communications de la place aux gorges de ces bastions de plain-pied, sans être obligé à monter ni descendre, moyennant quoi, hors le défilé, à quoi ceux-ci seront obligés, la peine sera presque égale, parce qu'il faudra monter sur le rempart de l'un comme de l'autre. Ainsi, toute la difficulté se réduit au remplacement des pièces démontées, qui n'est pas sans remède, puisqu'il n'y aura qu'à les mener en traineaux, séparées de leurs affûts, qu'on y mènera aussi d'autant plus aisément que, s'ils sont des nouvelles espèces que M. de la Frezelière a inventées depuis peu, et dont l'usage est très bon, quatre ou cinq hommes en pourront porter un où l'on voudra. Ainsi,

pourvu que les ponts soient bons, cette difficulté se réduira à peu de chose.

On répondra deuxièmement, que les bastions détachés étant tout à fait séparés du corps de la place, le service en est bien plus aisé ; il ne sera question de les garder que dans les temps que l'on fait garde dans les autres dehors, attendu que le service ordinaire de la place en est bien plus aisé, parce que le circuit du vieux système étant de 1,714 toises, et celui du nouveau seulement de 1,168 toises, il s'en suivra que les rondes auront beaucoup moins de chemin à faire que par le premier, et qu'il suffira d'avoir une sentinelle dans chacune des tours bastionnées, au lieu qu'on en pose ordinairement trois, la nuit, dans chaque bastion, pendant la guerre ; de sorte que si ce dessein a lieu on pourra épargner quatorze sentinelles, d'où suit nécessairement que la place bâtie, suivant cette hypothèse, sera de moindre garde que les autres et beaucoup moins fatigante pour les rondes.

On répond, à la troisième objection, qu'il est vrai que les flancs des bastions du premier projet ont vingt toises tout compris, et que ceux des bastions détachés n'en ont que dix-huit, mais si on ajoute ceux des tours bastionnées qui sont de six toises, il se trouvera que ceux du deuxième projet surpasseront les autres de quatre. Quand on voudra étendre la matière en faveur des bastions ordinaires jusqu'à leur donner vingt-quatre à vingt-cinq toises de flancs, ils ne pourront loger que sept pièces de canon au plus sur leurs flancs retirés, au lieu que suivant celui-ci, on en pourra loger cinq sur les flancs des bastions détachés et quatre sur ceux des tours bastionnées, savoir : deux dans le bas et autant dans le haut ; de plus,

aux bastions ordinaires, on cache, tant bien que mal, deux pièces de canon dans chaque flanc en perdant beaucoup de lieux découverts, mais dans celui du nouveau système on cache toutes celles des tours bastionnées sans rien perdre de découvert qui leur appartienne.

L'usage des tenailles étant d'ailleurs praticable aux uns comme aux autres, il s'ensuit que le deuxième projet l'emporte entièrement sur le premier. A cet effet, venons au fait principal.

Nous avons dit, parlant de ce que les deux systèmes ont de commun, que tout y était égal jusqu'à l'attachement du mineur, j'ajoute jusqu'à l'ouverture de la brèche, mais, dès le moment qu'on en sera là, le reste devient fort différent. Dans les places ordinaires, il est très rare qu'un gouverneur qui voit quinze à vingt toises de brèche à un ou deux de ses bastions tienne longtemps après ces ouvertures, et quand il a soutenu les attaques une fois ou deux et que l'ennemi a tant fait que de s'y loger sur le haut, il croit avoir rempli son devoir; rarement cela va-t-il plus loin que le troisième ou quatrième jour, encore croit-on avoir fait des merveilles. La raison est que, quand les bastions sont ouverts, la place est ouverte, et qu'on n'en peut opiniâtrer la défense sans s'exposer à être emporté en même temps que les bastions ; ce qui ne peut arriver dans le nouveau système, où l'on ne hasardera que ce qui sera dans la pièce attaquée, ce qui fait que la défense en peut être hardiment opiniâtrée, et bien plus longtemps chicanée ; à cela joint que l'ouverture de ces bastions n'en faisant aucune au corps de la place, un gouverneur et sa garnison auraient honte de penser seulement à se rendre, de quelque ouverture que puissent être les brèches. D'ailleurs, comme

les défenses des tours bastionnées, et de bonne partie des courtines attenantes seraient en leur entier, et à vingt-cinq ou trente toises près de l'ouverture des brèches, le feu en serait terrible et très dangereux ; ce qui fait que tout vaudra aux assiégés jusqu'à la moindre palissade, et que de cette façon ils pourront disputer les bastions pied à pied tant qu'il leur restera de quoi y pouvoir mettre dix hommes à couvert ; à quoi il faut ajouter que les assiégés en qualité de premiers postés, et de gens qui peuvent travailler à loisir, y auront pris tous leurs avantages, tant à l'égard des retranchements que des mines; joint que les défenses de la place vis-à-vis ne pourront être vues des attaques ni rompues que par les canons que l'on aura montés sur les bastions détachés, ce qui ne s'exécutera qu'avec de très grandes difficultés, bien du temps et de la perte, et qu'il y faudra de nécessité monter plusieurs pièces, car si on n'en mettait que trois ou quatre, elles ne tiendraient pas devant celles des assiégés qui pourraient en avoir treize ou quatorze sur les tours bastionnées et sur les extrémités des courtines attenantes ; ce ne sera pas tout, il en faudra venir aux tours bastionnées et au corps de la place, qu'on ne pourra ouvrir qu'après s'être rendu maître de tous les dedans des bastions détachés, et en avoir entièrement chassé les assiégés, en sorte qu'il n'y en reste plus ; après quoi il faudra battre les flancs (1, 2) protecteurs de (3), si on est logé sur (f), ce qui ne se pourra que de quatre pièces, où l'on sera battu à revers de (6, 3, 7) par un feu près et supérieur qui ne perdra pas un coup, et où l'on peut être bombardé de la place même, de sorte qu'il paraît moralement impossible de pouvoir établir, et encore moins maintenir des batteries en 4 et 5. Cependant si l'ennemi ne le fait pas,

je le vois échouer au passage des fossés des tours bastionnées, d'autant qu'il sera défendu de quatre pièces de canon, et peut-être d'une moitié ou deux des tenailles retranchées (8,9), et le tout favorisé d'un nouveau courant qui, étant perpétué ou donné par chasses, en sera fort incommode parce qu'étant étroit il n'en sera que plus rapide et fâcheux à passer; ajoutant à tout ce que dessus que les tours étant creuses elles porteront leurs contre-mines dans lesquelles les mineurs n'oseraient percer; d'où s'ensuivra qu'il sera obligé de chambrer dans l'épaisseur du mur ce qui ne fera pas brèche suffisante, joint que les tours étant revêtues par derrière, elles porteront encore leurs retranchements, si bien que quelque effet que fassent les mines, elles ne seront pas capables d'y faire brèche suffisante du premier coup, ni même du second, de sorte qu'un gouverneur aura de quoi faire filer sa défense suivant le temps, le lieu et les ordres qu'il aura reçus; ainsi je ne vois pas que l'on puisse douter que le mérite de ce projet ne l'emporte d'une quinzaine de jours au moins sur l'autre. Voyons s'il n'y a rien du côté de la dépense qui puisse causer un sujet légitime de s'en dégoûter.

Nous ne parlerons pas ici du reduit ou château ni des demi-lunes, revêtements des fossés, chemins couverts, ponts, portes, premières écluses, inondations, souterrains, casernes, arsenaux, parce que tous ces ouvrages sont communs à l'un et à l'autre; nous nous appliquerons seulement à considérer en quoi ces deux dessins peuvent différer de prix, ce qui se fera par un calcul succinct de leurs corps de place et des bastions détachés avec les appartements des uns et des autres.

Corps de la place suivant le nouveau projet.

Circuit du corps de la place.	1168 toises.		
Profil.	9	0	1
L'un pour l'autre fait,	10528	1	4
Voûtes et sorties des tours.	1331	4	4
Les six bastions détachés	7394		
Revêtements de leur gorge.	1047		
	20300	5	8
	s.	l.	d.
Qui estimées à 23 liv. 12 sous la toise.	479102	5	9
Terres du corps de la place montant à 55463, estimées à 35 sous, fait	97060	5	
Deux écluses de plus.	8000		
Pont à fleur d'eau.	500		
	584662	10	9

Corps de la place suivant le premier projet.

La place aura de circuit.	1714 toises.		
Profil.	9	0	1
L'un pour l'autre fait.	15448	2	8

Retranchements des quatre bastions et revêtements de leurs fossés.	2755	0	10
Les deux ensemble.	18203	4	6
	l.	s.	d.
Qui estimées à 23 liv. 12 sous la toise.	429611	10	0
Les sept portes des sorties des courtines.	9520		
Les quatre magasins à poudre.	31445		
14 guérites à 500 liv., pièce.	7000		
Terres du corps de la place.	61905		
A 35 sols, fait.	108333	15	
Total.	586210	5	

Rapport de la dépense de ces deux systèmes.

Le premier projet	586210 liv.	5 sols.
Le second	584662	10

Donc la dépense du second est moindre que celle du premier de 1547 liv. 15 sous, ce qui ne mérite pas qu'on y fasse attention, c'est pourquoi nous le considérons comme égal, et partant tout le mérite du nouveau système demeurant en son entier, nous pouvons ajouter par forme d'abrégé, avec beaucoup de certitude :

Premièrement, que son circuit, quoique renfermant le

même espace, sera d'un tiers fort approchant plus court que celui du vieux, et partant facile de fermer dès la première année.

Deuxièmement, qu'il sera de moindre garde que l'autre, puisqu'il y aura quatorze sentinelles de moins, et que le chemin des rondes sera plus court d'un tiers.

Troisièmement, que la résistance en sera double, puisque la perte des bastions détachés, dont la défense sera beaucoup plus avantagée que celle des autres, ne donnera aucune atteinte au corps de la place, qui fera sa défense particulière d'autant plus sûrement qu'il sera défendu par des flancs qu'on ne saura démonter, et favorisé du courant d'eau, du creux de ses tours qui porteront encore leur retranchement, et en même temps des flancs bas contre-minés, magasins à poudre, portes de sortie.

Quatrièmement, que les flancs en seront beaucoup plus grands, puisque ceux des tours et bastions détachés ensemble pourront porter jusqu'à neuf pièces. Les plus grands des ordinaires n'en portent que six à sept, dont deux couverts pour le plus, au lieu que ceux-ci en auront quatre qui ne pourront être démontées que du dessus des flancs des bastions détachés, comme 4, 5, ce que nous avons fait voir presque impossible.

Cinquièmement, que les courants d'eaux y seront doubles, au lieu qu'ils ne sont que simples à l'autre, les sorties doubles et même quadruples, si l'on se veut servir de la proximité des tenailles.

Que si quelqu'un soupçonnant qu'on peut attaquer par les courtines, après la perte des bastions détachés, nous en

fait l'objection, ou dit que cela ne se peut par un succès favorable pour l'ennemi, attendu que tant que les flancs des tours bastionnées subsisteront, on ne saurait passer le fossé entre les fausses braies et la place sans essuyer le feu croisé de huit pièces de canon, qui n'est pas chose soutenable, joint que le courant augmente encore cette difficulté considérablement, aussi bien que la communication des attaques aux fausses braies qui ne sont là praticables que par de longs et très dangereux défilés.

Si on objectait de plus que les bastions ordinaires retranchés comme les proposés par le premier projet pourraient faire le même effet, on pourrait répondre qu'il est aisé de faire voir que non à beaucoup près, d'autant :

Premièrement, que tous les bastions ne se peuvent détacher de leur retranchement qu'environ le temps des attaques ou fort approchant.

Deuxièmement, que le détachement ne peut être que difficile et imparfait.

Troisièmement, que les ouvertures dudit retranchement seraient toujours mal formées, par la raison que jusqu'au moment que l'ennemi se sera rendu maître de la brèche, on est obligé de se servir autant que l'on peut des flancs 29 dont le continuel usage retardera considérablement les coupures de 25, 26 ; à cela joint que les retranchements n'ont jamais que des fossés fort médiocres, des flancs si petits et si faibles, ainsi qu'il se voit par les 27, 28, d'où suit qu'ils ne sauraient faire une défense particulière qui soit de durée, ni protégée des courtines de leur droite et de leur gauche ; on ne peut pas dire même qu'ils soient tout à fait

assurés pour le soutien d'un assaut, parce que les cou pures ne seront pas encore bien achevées, ou si elles le sont, ce sera fort imparfait. Le nouveau système ne nous expose à aucune de ces difficultés, toutes les grosses défenses s'y trouvent de longue main préparées, il ne s'agira jamais que de petits ouvrages et de prompte expédition, qui est peut-être un des meilleurs moyens de défense qui se puissent jamais imaginer.

On peut encore objecter que les communications de la place aux bastions détachés pourront devenir difficiles quand l'ennemi aura occupé une partie dudit bastion, et que cette difficulté pourra en ôter le prix, mais il est aisé de se persuader que les parties retranchées des remparts qui couvriront la tête des communications seront apparemment les dernières prises, et que les assiégés, comme premiers postés, pourront les avoir blindées de madriers à l'épreuve du mousquet, et faire des petits ponts à fleur d'eau aux tenailles de la droite et de la gauche, moeynnant lesquels ils en feront de tous côtés. On peut ajouter que les remparts des bastions détachés seront si près des tours bastionnées qu'il est impossible que le canon ennemi placé sur le haut dudit rempart puisse plonger jusqu'à incommoder les communications; au reste, on ne doit pas s'imaginer que parce que les bastions détachés doivent avoir une grande élévation au-dessus des tenailles que nous supposons ici être d'un simple parapet de terre, gazonné à fleur d'eau, qu'on doit les abandonner quand l'ennemi sera logé sur la brèche desdits bastions, puisque de là il est impossible qu'il puisse faire de mal à ceux qui seront dedans; ce n'est que des logements qu'il aura étendus sur les flancs et dans l'épaisseur des parapets comme en

5, 4, 9, qu'il pourra les faire abandonner ; or il y a une très grande différence de temps et du lieu entre le logement sur la brèche et l'occupation de ces flancs, et avant que l'ennemi en puisse venir là, il se passera bien des choses à son désavantage. Fait à Landau le 9 octobre 1687. Signé : VAUBAN, et collationné.

Examen des propriétés particulières de la place outre les générales.

Si le dessin de cette fortification est agréé de Sa Majesté, que l'un ou l'autre des deux premiers soit exécuté, elle aura toutes les propriétés suivantes :

1° Elle fermera l'entrée de la basse Alsace à l'ennemi et mettra tout le pays qui s'étend depuis la Queich jusqu'à Strasbourg, et au-delà, à couvert de ce que les armées ennemies pourraient y entreprendre.

2° Elle est située sur la plus belle entrée d'Allemagne, en Lorraine, dont elle fermera absolument le passage aux ennemis.

3° Elle nous assujettit en temps de guerre la meilleure et la plus fertile partie du Palatinat.

4° C'est une bride pour Philisbourg, qui empêchera beaucoup les courses et contribuera à sa prise, encore à sa conservation quand nous l'aurons repris.

5° Elle privera l'ennemi d'un excellent pays pour faire subsister son armée, en même temps qu'elle le conservera pour l'autre.

6° Le pays des environs étant aussi beau et meilleur que celui de la châtellenie de Lille, il sera facile d'y faire tous les amas de blés, vins et fourrages nécessaires à la subsistance des troupes.

7° A l'égard de ses propriétés, si le réduit a lieu, elle sera de très petite garde, principalement si Sa Majesté agrée le deuxième projet, vu qu'il ne faudra qu'une sentinelle où il en fallait trois, d'où il résulte que quand il y aura trois compagnies de cavalerie, tout y sera en sûreté.

8° Que la circonvallation sera très grande, attendu que l'ennemi sera obligé de l'étendre jusqu'aux hauteurs à droite et à gauche du village de Wolsmersheim, dont on le chassera aisément de ses lignes si, les ayant négligées, on venait à s'en emparer.

9° La proximité des montagnes en rendra le secours d'autant plus facile que la communication du derrière sera très difficile à l'ennemi.

10° Elle ne sera pas attaquable par le long côté opposé à l'inondation depuis 1 jusqu'à 5, parce qu'elle en sera couverte et fortifiée à peu près de ce côté comme par les autres, comme si on ne comptait point sur l'inondation.

11° Elle ne sera non plus attaquable par les côtés des prairies, il est facile d'arroser cette partie et de l'entretenir toujours mouillée devant les attaques, ce côté sera nonobstant fortifié de même que s'il était attaquable.

12o Il n'y a point d'apparence que l'ennemi attaque du côté de la porte d'Allemagne, parce que si les attaques paraissaient avantageuses, par la hauteur de ce côté et par les lieux couverts qu'elle cache derrière elle, elle sera désavantagée d'ailleurs par l'inondation et par les prairies mouillées, en sorte qu'il ne restera pas cinquante toises de largeur de terrain sec; je sais bien qu'on coupera l'espace 18, c'est une digue qui soutiendra l'inondation qui sera à la queue des glacis, qui aura cinq toises de large par le haut et plus de 40 en longueur, ce qui en fera couler une partie, mais cela n'empêchera pas qu'il n'y en reste assez pour embarrasser une attaque. A l'égard des prairies mouillées, comme elles tireraient leurs eaux de l'avant-fossé, l'ennemi ne saurait empêcher le mouillage qu'après s'être rendu maître de ses bords, mais pour lors, la tranchée ayant fait son chemin, il ne sera pas question de se mettre en peine; ainsi on peut s'assurer de n'avoir de ce côté là qu'une fausse attaque, et une batterie sur la hauteur, qui ne fera du mal qu'aux tuiles, de sorte qu'il est à présumer que toutes les grosses attaques se réduiront aux trois bastions de la grande tête, comme aux seuls qui pourraient être abordés de plain pied sans empêchement que celui de la fortification, par une campagne large et assez découverte, et qui ne porte point de commandement assez près pour pouvoir incommoder les ouvrages de ce côté-là; de plus les bastions contre-minés aussi bien que les contre-gardes, les fossés profonds revêtus et surtout défendus par de grands courants donnés d'un lieu sûr et par écluses, il est certain que les attaques viendront d'une longue discussion et très difficile. Il est à remarquer que les courants se pourront donner du côté de la place comme de l'autre, avec cette difficulté qu'au

premier projet ils seront simples, et au deuxième ils seront doubles, sans que rien puisse empêcher de faire leur effet à l'entour des demi-lunes, tours bastionnées, contre-gardes avec beaucoup de rapidité, parce qu'il y a 13 ou 14 pieds de pente des écluses de chasse (9) à celles de fuite. Pour conclusion, si cette place est bâtie suivant ces propositions, elle sera excellente et des meilleures de la chrétienté.

Laudau, le 9 octobre 1687. Signé : VAUBAN.

TROISIEME MÉMOIRE.

JOURNAL

DE LA DÉFENSE DE LA PLACE

DE LANDAU,

EN 1704.

Le malheureux succès de nos armes en Bavière ayant ramené les armées des ennemis dans la basse Alsace, M. le maréchal de Villeroy n'eut pas plus tôt repassé les montagnes avec les débris des armées au-devant desquelles il s'était avancé pour faciliter leur retraite, qu'il revint passer le Rhin à Strasbourg, et s'avança avec beaucoup de diligence sur la Queich où il arriva le 6 septembre, dans le dessein de couvrir Landau et d'ôter le moyen aux ennemis d'en faire le siége, ce qui paraissait être un de leurs objets.

Quelque forcée que fût la marche de ses troupes, il ne lui fut pas possible de rassembler assez tôt un corps assez considérable pour pouvoir ou s'emparer de Spire ou se présenter au débouché de la petite Hollande. Ainsi les ennemis commencèrent à passer le 6 sur leur pont de Philisbourg, et le 7 à camper en front de bandière, M. de Villeroy se trouva alors bien embarrassé ; les troupes des armées, qui étaient alors sous ses ordres arrivaient, mais si fatiguées et si lasses, la

cavalerie en si mauvais état qu'il n'osait se promettre d'elle tout ce qu'il en aurait dû attendre dans un autre temps ; il ne laissa pas d'examiner les bords de la rivière de Queich, de chercher à en disputer le passage aux ennemis, et à se retrancher derrière. Il jeta du monde dans Guermersheim, et campa le 7 en front de bandière à Belheim; mais l'impossibilité de faire subsister son armée dans un pays déjà mangé, le risque qu'il y avait d'y attendre un événement douteux, la grande supériorité des ennemis furent des raisons assez pressantes pour lui faire faire de nouveau attention au parti qu'il avait à prendre ; sur quoi ayant assemblé un conseil de guerre le 8, il y fut résolu, qu'eu égard à l'état présent des affaires, au peu d'apparence qu'il y avait de disputer le passage de la Queich aux ennemis, qui n'eussent pas manqué de faire un détachement de 12 à 15 mille hommes pour l'aller passer deux lieues au-dessus de Landau, et avoir encore assez de troupes pour faire tête aux nôtres, qui étaient obligées de garder près de quatre lieues de longueur de pays, le parti le plus sage était de décamper, ce qu'il fit le 9, et marcha à la hauteur de Bilickime. Les ennemis le suivirent de si près que, sur les deux heures après midi, la plaine était couverte de leurs escadrons, de manière que le trésor qu'on voulut jeter dans Landau courut grand risque, et que tout ce qui sortit de la place après midi ne se sauva qu'avec peine. M. le maréchal, en décampant, fit entrer six bataillons, un régiment de cavalerie, quelques ingénieurs et officiers d'artillerie qui y étaient nécessaires.

Depuis le 9 jusqu'au 12.—Du 13 au 14 septembre, ouverture de la tranchée.

On vit un assez grand mouvement de la part des ennemis

entre Landau et Germersheim, marchant à Bilickeim, et l'on jugea que c'étaient leurs convois, leurs bagages et la marche des troupes qui le causaient, et que leur dessein était de pousser M. le maréchal de Villeroy au-delà de la Loutre, et de faire le siége par le derrière de leur armée d'observation.

Le 13, l'investiture fut achevée entre Mertzheim et Wolmersheim, occupant les hauteurs et les villages de Artzheim, Gondermersheim et Nussdorf, sans qu'il nous parût que les ennemis voulussent ouvrir aucune ligne de circonvallation. Quoique l'on pût croire avec quelque raison qu'ils ne seraient pas en état d'ouvrir la tranchée avant le 16, M. de Laubanie cependant n'avait pas laissé de prendre des précautions pour que l'ennemi ne lui pût dérober aucun travail, par les patrouilles fréquentes qu'il faisait faire à cet effet, qui lui rapportèrent, la nuit du 13 au 14, qu'il paraissait que les ennemis ouvraient la tranchée à la Justice vis-à-vis le front de la porte de France. Les troupes, à cette nouvelle, eurent ordre d'occuper les postes qui leur avaient été marqués en cas d'alarmes, et M. de Laubanie, ayant envoyé de nouveau de petites troupes d'infanterie et de cavalerie, fut assuré, par deux décharges de mousqueterie de la part des ennemis, qu'ils étaient dans le chemin creux de la Justice, au même endroit où l'année précédente nous avions commencé l'ouverture de la tranchée; mais n'ayant nulle certitude qu'ils y travaillassent, sachant au contraire qu'à quelque distance de là sur la droite et sur la gauche, on n'y faisait absolument rien, il se retira, attendant que le jour pût le rendre certain de ce que les ennemis avaient pu faire.

Trois heures après, on lui vint rapporter qu'effectivement les ennemis avaient ouvert un bout de tranchée sur la crête du rideau, qu'ils avaient allongé sur leur droite d'environ 50

à 60 toises, s'étant contentés à la gauche de barrer le chemin creux, et de se mettre en état de pousser la nuit suivante leurs tranchées de côté et d'autre.

Du 14 au 15.

Ce travail examiné, on ne douta point que le dessein des ennemis ne fût d'établir en cet endroit leur première place d'armes, favorisés comme ils l'étaient des fonds qui sont en arrière, d'où ils pouvaient déboucher et entreprendre l'une des deux attaques des siéges précédents.

Sur les huit heures du soir, on envoya reconnaître ce que pouvaient faire les ennemis, par un sergent avec huit grenadiers, qui s'en approchèrent de si près, qu'ils y mirent l'alarme; ils poussèrent cette nuit un boyau à leur gauche, de 200 toises environ de longueur, pour aller joindre le rideau qui borde la prairie dans laquelle, l'année précédente, nous avions nos magasins à la queue de la tranchée.

Le 15, il n'y eut rien pendant la journée de considérable. L'on prit, l'après-dîner, un commis des vivres des ennemis, qui ne nous apprit pas grand chose; il assura seulement qu'on attendait le roi des Romains.

Du 15 au 16.

La nuit, les ennemis ouvrirent une tranchée sur la hauteur de Wolmersheim, vis-à-vis la contre-garde (7), qu'ils appuyèrent au chemin qui va au village, se donnant par ce travail une nouvelle entrée par la gauche de leur attaque; ils occupèrent aussi un poste au-delà du second fossé du canal pour battre le chemin de la digue, et nous resserrer d'autant plus; ils travaillèrent très peu à leurs premières

tranchées de la Justice, qu'ils ne firent qu'épaissir et fortifier pendant le jour, qui fut très tranquille (a).

Du 16 au 17.

La nuit suivante, ils débouchèrent à l'attaque de la Justice un nouveau boyau d'environ 150 toises de longueur, droit au chemin creux, en se défilant des ouvrages de la place, au bout duquel ils en ouvrirent un autre, repliant sur la droite parallèlement au corps de la place d'environ 30 toises.

Le 17, ce travail aperçu, M. de Laubanie eût volontiers fait sortir dessus ; mais comme on n'en eût pas tiré grand avantage, et qu'il eût fallu s'exposer à tout le feu de leur première ligne, la chose ne fut pas jugée à propos, et il fut préféré de faire sortir à la nuit huit petites pièces de canon, disposées de manière, au-delà du glacis du chemin couvert, qu'elles pourraient enfiler ces nouveaux ouvrages, et d'arran-

(a) La fortification de Landau est si connue qu'il nous paraît inutile, en donnant les renseignements suivants, de joindre un plan à cette relation. Les ennemis attaquèrent le front bastionné de la porte de France. La contre-garde de droite a le nº 7, la demi-lune d'attaque le nº 8, la contre-garde de gauche le nº 9, la demi-lune collatérale de gauche le nº 10, la contre-garde qui vient après le nº 11. La flèche ou la lunette qui joua un rôle dans la défense était située sur la capitale de la contre-garde (9). Il n'y avait pas d'autre ouvrage extérieur à cette époque sur le front d'attaque. La garnison était forte de douze bataillons d'infanterie, trois compagnies franches, trois compagnies des galiotes, deux compagnies de canonniers, une de bombardiers et deux escadrons de cavalerie. L'état-major consistait dans le gouverneur ou lieutenant de roi, un major, un capitaine des portes, deux brigadiers d'infanterie et neuf ingénieurs, dont trois furent tués.

ger tout le feu de mousqueterie le plus vif et le plus à portée pour retarder la nuit suivante le prolongement de cette tranchée. Il ne se passa rien de considérable pendant le jour . les ennemis nous parurent travailler à deux batteries, sur le chemin de Wolmersheim, cotées A et B sur le plan, et à assurer et augmenter leur tranchée de la Justice (b). De notre côté, on résolut d'avancer un petit logement sur le flanc de la droite de leur tranchée, à 80 toises du glacis, pour pouvoir les enfiler au cas qu'ils cheminassent par leur droite en s'approchant de la place (c).

Je n'ai rien dit jusqu'ici des mouvements qui se passaient de notre côté ni des précautions que M. de Laubanie prenait pour achever les ouvrages des fortifications qui paraissaient les plus exposées, pour tirer des eaux tous les avantages qu'on en pouvait espérer, pour couvrir les communications du corps de la place aux dehors, dont on aurait besoin, pour disposer sur le front, depuis l'entrée jusqu'à la sortie des

(b) L'ennemi appuya la gauche de sa première parallèle au canal de la Queich. Il y fit deux batteries G et L, l'une de 4, l'autre de 7 pièces; il construisit à l'extrême droite de la première parallèle deux autres batteries H et I, l'une de 4, l'autre de 7 pièces. Sa batterie A, de six pièces, était à quelque distance en arrière de la première parallèle sur le prolongement de la face gauche de la demi-lune (8). La batterie B, également de six pièces, se trouva dans la première parallèle, à peu près sur la capitale de la contre-garde (7); enfin les batteries C et E, la première de 33 pièces et la seconde de 30, étaient en avant de la parallèle, la batterie C sur la capitale de la contre-garde (9) et la batterie E, en face de l'intervalle entre la contre-garde (7) et la demi-lune d'attaque.

(c) Ce petit logement consistait dans une tranchée de contre-approche qui débouchait de la face gauche du chemin couvert de la demi-lune (10).

eaux, du canon sur toutes les pièces, et mettre l'artillerie en bon état, qui n'y était pas à beaucoup près ; on peut assurer qu'il s'y donnait tout entier et avec une vivacité peu ordinaire à son âge, et une capacité capable d'instruire les meilleurs ingénieurs.

Du 17 au 18.

Le plus grand travail des ennemis pendant la nuit fut de pousser leur tranchée en descendant du chemin de Wolmersheim, marchant sur la capitale de la contre-garde (7) et de s'étendre un peu à l'attaque de la Justice, du côté de la chapelle ; ils furent très incommodés des quatre petites pièces de canon qui furent avancées au dehors du glacis, et nous en jugeâmes ainsi par l'imperfection de leur travail.

Du 18. — Du 18 au 19.

Pendant le jour il ne se passa rien de considérable. Les attaques furent montées à l'ordinaire ; on dressa une plate-forme à l'angle flanqué du chemin couvert de la demi-lune de la porte de France, sur laquelle on mit quatre petites pièces de canon pour tirer sur la tête de la tranchée de l'attaque de Wolmersheim ; et quoique l'on fît cette nuit un grand feu de canon, les ennemis ne laissèrent pas de pousser en avant la tête de leur tranchée, et de gagner une petite croupe sur laquelle ils commencèrent une troisième batterie.

Le 19.

Le jour venu, M. de Laubanie fut tenté, pour une seconde fois, de faire une sortie sur la tranchée de la Justice ; il disposa même toutes choses pour cet effet. Mais réfléchissant sur la perte qu'il pouvait faire de ses meilleurs soldats au

commencement du siége, il jugea à propos de faire tâter seulement, par un détachement de cent hommes divisés en trois troupes, la situation des ennemis, et de voir quelle serait leur contenance, ce qu'il exécuta. Comme il était très attentif à examiner ce qui pourrait incommoder le travail des ennemis, il fit disposer, à 180 toises du chemin couvert, quatre pièces de canon sur la digue du canal, pour voir de revers la batterie et les boyaux de la tête de la tranchée de Wolmersheim, et pour mieux reconnaître lui-même le terrain, il avait fait avancer une compagnie de grenadiers à la faveur d'un jardin, qui pouvait faire feu sur cette tête de tranchée, pour les en chasser, aussi bien que la petite garde de cavalerie. Les ennemis, pour la première fois, commencèrent à tirer du canon de la batterie A qu'ils avaient établie sur le chemin de Wolmersheim, au débouchement de leur tranchée; et cette batterie, qui était de six pièces de canon pour battre à ricochet, fit l'effet qu'ils en attendaient.

Du 19 au 20.

Comme il y avait apparence que les ennemis pourraient cette nuit-là communiquer leurs deux attaques, on eut une attention très grande à disposer le feu des chemins couverts, de manière à leur tuer beaucoup de monde; mais malgré tout le feu qui en sortit, et celui du canon, ils ne laissèrent pas de faire la communication à la première parallèle.

Le 20, ils ne laissèrent pas de faire la première parallèle, laquelle, bien considérée, fut trouvée insultable, d'autant que rien ne la soutenait, et que le centre étant fort éloigné des places d'armes et tranchées de la droite et de la gauche, pouvait aisément être enfoncé; mais après avoir pesé les avantages qui pouvaient revenir en cette occasion d'une sortie,

et fait attention à la faiblesse de la garnison qui se manifestait de plus en plus, on ne voulut point l'entreprendre.

Du 20 au 21.

Comme il n'y avait plus lieu de douter de leur dessein, et que l'attaque était absolument déterminée par ce travail, M. de Laubanie régla de nouveau les gardes de la place et celles de l'attaque.

A chaque fois que l'on montait la garde des attaques, M. de Laubanie prenait un soin particulier de disposer les troupes et d'arranger leur feu sur le travail qu'il prévoyait que les ennemis pouvaient faire, malgré lequel ils ne laissèrent pas de déboucher une tranchée de leur grande parallèle, qu'ils poussèrent 80 toises en avant, venant gagner la capitale de la lunette de la porte de France, au bout de laquelle ils ouvrirent deux sapes, et à l'attaque de Wolmersheim ou de la gauche, ils poussèrent en avant au-delà de la grande parallèle quatre zigzags, d'environ 80 toises, venant tomber sur le cimetière. Il est à présumer qu'ils y perdirent beaucoup de monde, éclairés comme ils l'étaient de quatre brasiers sur des charrettes et de balles à feu qu'ils essayèrent vainement d'éteindre.

On avait retiré ce même jour les quatre petites pièces de canon qu'on avait avancées sur la digue, et on les avait mises en batterie sur la face gauche de la lunette de l'entrée des eaux.

Le 24, le jour venu, et le travail des ennemis bien reconnu, M. de Laubanie ordonna de mettre dans la lunette de la porte de France deux pierriers qui y furent établis quelques heures après; on chercha aussi à prendre tous les revers que l'on crut qui pourraient les incommoder; et pour

cet effet, on établit plusieurs pièces de canon dans les pièces collatérales.

Toutes choses ainsi disposées, et le travail des attaques en train, M. de Laubanie prit le parti de faire faire une petite sortie par les compagnies de grenadiers du régiment de Vermandois, commandée par MM. de Sainte-Ville et Haute-Ville, capitaines dudit régiment, avec 80 travailleurs conduits par MM. de Poilly et Chevincourt, ingénieurs. Ces troupes s'assemblèrent partie à la petite lunette de la porte de France, et partie dans les places d'armes, voisines du chemin couvert, et sortirent sur les trois heures, marchant droit à la sape. Les ennemis parurent vouloir faire ferme, mais M. de Sainte-Ville qui menait la première troupe de grenadiers, ayant doublé le pas, leur fit abandonner le premier et le deuxième boyau, le long desquels nos travailleurs s'étendirent, tandis que nos troupes exécutaient avec valeur ce qui leur avait été ordonné. Les ennemis, qui avaient été surpris, firent avancer une troupe d'infanterie qui sortit des flancs de la droite de leur tranchée à dessein de les couper; mais ayant mal reconnu le terrain, elle se trouva tout à coup arrêtée par le chemin creux, et fut obligée de retourner en arrière et de rester dans le boyau, pour venir à eux. En même temps, on vit marcher des troupes de toutes parts; des escadrons voulurent s'avancer, qui furent maltraités de notre canon, et assez embarrassés dans leurs mouvements, à cause des boyaux de la tranchée, ce qui donna un spectacle réjouissant, et qui finit par la retraite de nos troupes. Les ennemis firent marcher jusqu'aux piquets de leur armée. Notre perte fut très petite, celle des ennemis beaucoup plus considérable, mais pas assez connue pour la pouvoir déterminer.

Cette nuit-là les ennemis poussèrent seulement la tranchée

qu'ils avaient avancée sur la capitale de la lunette de la porte de France, jusqu'au grand chemin de la Justice; ils se fortifièrent d'ailleurs dans les boyaux de la nuit précédente, même dans quelques-uns de ceux qu'ils avaient ouverts, d'abord sans pouvoir deviner à quel dessein ni l'usage qu'ils en voulaient faire. Le silence de leur canon nous fit croire, ou qu'ils n'en avaient pas d'arrivé, ou qu'ils attendaient le roi des Romains pour s'en servir.

Le 22.

Le 22, le jour se passa tranquillement, et il n'y eut rien de remarquable.

Du 22 au 23.

Les ennemis, au lieu de s'approcher de la lunette de la porte de France, poussèrent leur travail au-delà du chemin creux environ 80 toises de longueur, et avancèrent un second boyau au-devant de la même hauteur, de la sape d'où ils étaient partis. Ils débouchèrent aussi au centre de leur parallèle deux boyaux formant une petite place d'armes, et sur la gauche de leur attaque, ils allongèrent au-delà de ladite batterie, qui terminait leur parallèle, une tranchée allant gagner le canal.

De notre côté la défense fut à l'ordinaire, c'est-à-dire que l'on fit beaucoup de feu de la contre-garde, qu'on les éclaira par des brasiers et des balles à feu, et qu'on fut fort attentif à découvrir leur travail pour l'incommoder. Il paraît même qu'on y avait réussi par les corps étendus qu'on remarqua le lendemain sur le revers de leur tranchée, qu'ils n'avaient pu retirer.

Le 23.

L'on crut ce jour-là le roi des Romains arrivé par beaucoup d'équipages qui défilèrent et par un cortége d'environ 400 chevaux et un grand nombre d'officiers qui parurent sur la hauteur; nous étions cependant sans nouvelles certaines de ce qui se passait au dehors, et personne n'était entré dans la place pour nous en donner.

Du 23 au 24.

Les ennemis firent très peu d'ouvrage cette nuit-là, et se contentèrent de se fortifier et s'assurer dans ceux du jour précédent.

Le 24.

La journée se passa tranquillement de part et d'autre.

Du 24 au 25.

La nuit, il tomba une pluie très abondante, et les ennemis s'en trouvèrent si incommodés qu'ils ne purent entreprendre aucun ouvrage.

Le 25.

Sur les neuf heures, on les vit pousser en avant les boyaux qu'ils avaient fort épaissis à gauche de la lunette de la porte de France. M. de Laubanie, attentif à ce qui pouvait rendre sa défense industrieuse, examina ce jour-là s'il ne serait pas possible de prendre l'eau de la rivière au moulin de l'entrée des eaux, pour la conduire par un

aqueduc sur le chemin couvert, et la verser au pied du glacis; mais le tout bien nivelé et examiné, il se trouva qu'il fallait élever ces eaux 12 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, et les conduire par un aqueduc de charpente jusqu'à l'angle du chemin couvert de la contre-garde (7); travail qui parut si considérable qu'on abandonna ce projet, très bon en lui-même et capable de leur faire quitter l'attaque, s'il avait pu se mettre à exécution assez à temps.

Du 25 au 26.

Cette nuit fut, comme la précédente, sans aucun travail d'augmentation de la part des ennemis, et fort tranquille de la nôtre; il est vrai que la pluie continuelle ne permit à personne de se donner beaucoup de mouvement.

Le 26.

La journée se passa à peu près de même. M. de Laubanie fit partir un trompette avec un billet qu'il écrivit à M. le prince de Bade, pour savoir de lui où était le quartier du roi des Romains, afin d'empêcher qu'on y tirât.

Voici ce que contenait ce billet et la forme dans laquelle il était conçu. Je l'insère dans ce journal d'autant plus volontiers, que, quoique M. de Laubanie ne pût être qu'approuvé dans les égards qu'il voulait avoir pour le roi des Romains, il ne laissait pas de craindre que la démarche qu'il faisait ne fût pas interprétée aussi favorablement qu'elle le devait être, tant parce qu'il courait un bruit que le roi des

Romains voulait cacher son arrivée, que parce qu'il ne voulait pas, s'adressant comme il faisait au prince Louis de Bade, le traiter de monseigneur.

COPIE DU BILLET.

« Je prends la liberté de m'adresser à V. A. pour la supplier très humblement de me faire savoir où S. M. le roi des Romains aura pris son quartier, et où elle se placera pour voir le siége, afin que je lui puisse marquer mon profond respect, en défendant aux canonniers de tirer de ce côté-là. Je profite de cette occasion pour assurer V. A. que personne ne l'honore et n'est plus véritablement que moi son très humble, etc. »

SUSCRIPTION.

A Son Altesse, Son Altesse sérénissime le prince Louis de Bade, lieutenant-général de l'empire, généralissime des armées de S. M. I. et des alliés. A l'armée impériale.

L'élévation des eaux de la rivière dont j'ai parlé ci-devant n'ayant pu avoir son effet à cause des raisons que j'en ai rapportées, on examina si l'on ne pourrait point donner de l'eau dans la tranchée des ennemis, en y faisant couler celles que l'on avait jetées au-devant de la lunette de l'entrée des eaux, en coupant le canal au-dessus des écluses de l'hôpi-

tal comme on avait fait; car quoique les ennemis eussent jeté le gros de la rivière dans son lit ordinaire, ils n'avaient pas pris assez de précautions pour qu'il ne s'en fît aucun écoulement par ce canal; et ce qui s'y jetait, retenu à l'écluse haute de l'hôpital, nous en fournissait encore assez pour former une petite inondation que nous eussions bien voulu faire couler jusque dans les tranchées que les ennemis poussaient du côté de la lunette de la porte de France; mais le travail qu'il fallait faire pour y parvenir pesé, joint à la facilité que les ennemis auraient eu de pouvoir nous ôter entièrement toutes les eaux, fit qu'on n'y pensa plus. Il est sûr cependant que le premier de ces deux expédients eût obligé les ennemis d'abandonner la tranchée de ce côté-là, et que le deuxième les eût très incommodés. Mais pour mettre en usage de semblables moyens de défense, il faut avoir prévenu et préparé de longue main les choses dont on a besoin alors, et avoir une garnison assez nombreuse pour fournir au travail qu'il faut faire dans le moment.

Les mines que l'on avait préparées sous l'angle et les épaules de la lunette de la porte de France furent à peu près achevées. On rangea deux chapelets de bombes aux côtés de la communication du chemin couvert à cette lunette. Les retranchements de charpente de nos places d'armes et les doubles palissades du chemin couvert du front attaqué se perfectionnèrent, et on commença le retranchement de la demi-lune que l'on mina pour pouvoir faire sauter dans le temps de l'assaut les décombres de la brèche, quand elle serait une fois faite, par de la poudre enterrée sous les ruines, et y avoir aussi deux fourneaux pour faire sauter le logement des ennemis, lorsqu'enfin ils y seraient établis.

Telle était à peu près la disposition dans laquelle nous étions alors. De la part des ennemis, ils commencèrent ce

même jour une batterie entre la lunette de France et la demi-lune.

Du 26 au 27.

Cette nuit encore fut très pluvieuse, et les ennemis ne songèrent qu'à se garantir des eaux qui les inondaient. On fit grand feu de canon sur eux pendant toute la nuit et principalement sur la batterie dont je viens de parler.

Après que tout le travail de la place fut disposé, et que M. de Laubanie eut visité tous les postes, le trompette qu'il avait envoyé le jour précédent arriva et lui apporta la réponse qui suit :

A Artzheim, ce 27 septembre 1704.

« J'ai fait lire votre lettre au roi, qui m'a ordonné de vous dire, monsieur, qu'il vous était tout à fait obligé des égards que vous avez marqués pour sa personne, que son quartier était hors la portée du canon de la place, et que d'ailleurs il n'avait point de poste fixe pour voir les ouvrages, S. M. allant elle-même à la tranchée et partout ailleurs où sa personne paraissait être nécessaire. Pour mon particulier, je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer, monsieur, que je souhaite avec ardeur celle de vous marquer, par mes services, que je suis, monsieur, votre serviteur,

Signé le prince Louis de Bade. »

SUSCRIPTION.

A M. de Laubanie, lieutenant-général des armées de S. M. T. C. et gouverneur de Landau.

M. de Laubanie, très satisfait de cette réponse, crut qu'il ne pouvait mieux faire que de procurer au roi des Romains quelque occasion où ce prince pût trouver celle de donner ses ordres; sur-le-champ il fit le dispositif d'une sortie dont il donna le commandement à M. de Boisfermé, colonel du régiment du même nom.

Dispositif de la sortie du 27 septembre, à dix heures du matin.

Les deux compagnies de grenadiers de Boisfermé, commandées par MM. de Latour et Deschamps, soutenues de deux piquets de 50 hommes chacun, commandés par MM. Declavière et Lagardette, sortiront du chemin couvert par la place d'armes gauche de la demi-lune (10), marchant droit à l'extrémité de la tranchée pour en prendre le revers.

Les deux compagnies de grenadiers de Toulouse, commandées par MM. de Rochecolombe et Boushon, soutenues de deux piquets de 50 hommes chacun, commandés par MM. de Verdal et d'Outreval, sortiront par la place d'armes à droite de la demi-lune, et marcheront droit au retranchement des ennemis. Ces deux troupes seront suivies de 300 travailleurs, conduits par MM. Dubreuil et Quênau, ingénieurs.

Le régiment de Bissi (cavalerie), commandé par M. Du-

chesnes, s'assemblera sous la lunette des Suisses (d), et débouchant en deux escadrons par le revers du rideau, marchera droit aux ennemis et s'avancera jusqu'à la hauteur des premières tranchées, qu'il laissera sur la droite à la demi-portée de fusil. Le chemin couvert de l'attaque sera garni des deux compagnies de grenadiers de Vermandois, de celles de Savigny et de Ponthieu, et des deux bataillons de Vermandois, de celui de Savigny, et du deuxième bataillon de Hessy, pour soutenir et favoriser la retraite.

Le signal du départ se donnera par deux bombes, et celui de la retraite par un manteau rouge mis à la pointe de la lunette de la porte de France.

Toutes les troupes s'étant trouvées prêtes à dix heures, le signal se donna, et tout marcha en même temps dans l'ordre et aux endroits qui leur avaient été prescrits. Les ennemis, qui furent surpris, n'eurent le temps, pour se disposer à recevoir nos troupes, que celui qu'ils employèrent à faire le trajet, de manière que nos grenadiers, qui marchèrent légèrement, les trouverent en confusion, et en eurent bon marché. M. de Boisfermé, qui s'était mis à la tête des piquets, arriva presque en même temps qu'eux, et se jeta avec toute la bravoure possible dans leur retranchement, où, lorsqu'il commençait d'entrer en action, il eut une jambe cassée et l'autre percée. Nos grenadiers cependant s'étendirent sur leur droite, et poussèrent jusqu'à la batterie, remplissant la tranchée de corps morts, et marquant leur chemin du sang des ennemis, qui n'osèrent ou ne purent jamais se présenter, et se contentèrent de faire feu des tranchées plus éloignées. Notre batterie se porta en

(d) Cette lunette est située sur la capitale de la demi-lune (12) qui est à la sortie des eaux de la place.

avant avec toute l'audace possible, et mit en fuite tout ce qui se présenta de celle des ennemis, en tua même plusieurs dans le chemin de la chapelle, et y fit la meilleure manœuvre du monde.

Le détail des actions particulières qui se font en semblables occasions mènerait trop loin; il suffit de dire que chacun y remplit son devoir avec approbation, que les capitaines de grenadiers s'y distinguèrent, et qu'elle coûta aux ennemis 300 hommes, au rapport des officiers ci-dessus nommés; on y fit quinze prisonniers, et on en eût bien fait davantage si on eût voulu s'en charger.

Cette action eût été entièrement complète, si la joie d'avoir si bien réussi n'eût été troublée par les blessures de M. de Boisfermé, qui joignait à beaucoup de valeur et beaucoup de sang-froid, un grand désir de bien faire, et qui se donnait, pour parvenir aux grades de la guerre, tout le mouvement nécessaire et convenable à un bon officier. Il mourut de ses blessures. MM. de Rochecolombe et Verdal furent du nombre des blessés, comme aussi le sieur de Rocquefeuille, sous-lieutenant de grenadiers, avec 20 ou 30 soldats ou travailleurs. Ces derniers eurent aussi part au carnage, et n'ayant point d'autres armes que leurs outils, ils assommèrent plusieurs des ennemis avant de travailler à détruire leur tranchée.

M. de Marcé, brigadier d'infanterie, sortit pour observer cette action, et y fut touché d'une balle morte. MM. de Villemont et de Jonville, brigadiers, marchèrent jusqu'au retranchement des ennemis pour en connaître mieux la disposition.

Le reste du jour se passa à l'ordinaire; une troupe d'officiers, qui paraissaient de quelque considération, s'étant avancée l'après-dîner à cheval, au milieu des tranchées, nos

canonniers en jetèrent un par terre ; les autres se jetèrent avec beaucoup de précipitation dans les boyaux.

Du 27 au 28.

Les ennemis, cette nuit-là, ouvrirent un boyau en arrière de celui qu'ils avaient le plus avancé sur la lunette de la porte de France, pour mettre leur batterie C, de trente-trois pièces, en une plus grande sûreté ; on pouvait présumer d'eux, qu'après l'action qui venait de se passer, ils mettraient le flanc de la droite de leur tranchée, qui était tout ouvert, hors d'état d'être insulté ; cependant ils n'en firent rien.

Comme en relevant la garde du petit logement, qui avait été poussé en avant (d), il y eut un lieutenant tué, M. de Laubanie jugea à propos d'y faire une communication, ce qui fut exécuté cette nuit-là et la suivante.

Le 28.

Au jour, nous commençâmes le retranchement de la demi-lune de la porte de France, et l'on acheva ceux du chemin couvert (e). Les ennemis, sur les six heures du soir, firent une réjouissance par trois salves de canon de 60 coups chacune et autant de mousqueterie de toute leur armée qu'ils avaient fait avancer dès le matin et ranger en bataille sur deux lignes, occupant le terrain entre Artzheim et Mertzheim. C'était pour la reddition de la ville d'Ulm. Autant qu'on en put juger par le feu, il parut que leur armée pouvait être

(d) La contre-approche dont il a été question.

(e) Ces retranchements étaient des tambours en charpente d'un fort équarrissage.

d'environ 25 à 30 mille hommes ; ils avaient pris la précaution de bien garnir la tête de leur tranchée, craignant que l'on ne profitât de ce moment pour troubler la fête ; cette augmentation de grenadiers nous parut sensiblement.

Du 28 au 29.

On fut fort attentif cette nuit-là à découvrir s'ils ne mèneraient point de canon dans leurs batteries, et comme l'on crut entendre quelque chose d'approchant, on fit un très grand feu de canon pendant une grande partie de la nuit.

Le 29.

Au jour, nous les trouvâmes dans le même état que le soir précédent, sans avoir avancé aucune nouvelle tranchée.

Du 29 au 30.

La nuit, ils travaillèrent à la droite de leur attaque, dont ils prolongèrent la ligne la plus avancée au-delà du chemin de la chapelle et y formèrent une place d'armes pour en assurer le flanc.

Ils avancèrent aussi trois zigzags sur la capitale de la demi-lune de la porte de France, et finirent leur batterie de 33 pièces.

Le 30.

Ce jour-là fut assez tranquille, le canon des ennemis n'étant point encore en batterie. L'après-dîner, comme M. de Laubanie était allé encore visiter le poste du moulin qui

était dans la prairie, et voir s'il ne pourrait point, en fortifiant la digue qu'il avait fait élever le long du canal pour former la flaque d'eau au-devant de la lunette de l'entrée des eaux, élever cette flaque et la jeter ensuite sur le front de l'attaque, un soldat d'une garde avancée des ennemis vint se rendre à lui, par lequel l'on sut que les ennemis travaillaient dans ce moment-là à saigner toutes les eaux du canal, diguer les écoulements qui s'y jetaient, et nous ôter toute espérance de pouvoir réussir, pas même d'entretenir la flaque dans l'état qu'elle était.

Du 30 au 1er octobre.

Les ennemis, cette nuit-là, avancèrent le zigzag sur la demi-lune de la porte de France de deux branches, et celui de la contre-garde (7) fut poussé d'autant, venant tomber au cimetière.

Le 1er octobre.

Ils mirent leur canon en batterie, qu'ils commencèrent à tirer sur les neuf heures du matin. L'objet de cette batterie était les deux cavaliers, les pièces que nous avions mises à droite et à gauche sur la courtine, et les batteries qui étaient sur les deux contre-gardes et la demi-lune, comme aussi de ruiner la lunette de la porte de France. Ils battaient du même coup la lunette. la contre-garde, le parapet de la tour bastionnée et le cavalier. M. de Laubanie, après avoir passé toute la matinée dans le chemin couvert à examiner les travaux des ennemis, et ce qu'il pouvait faire, crut être obligé de donner un dispositif nouveau pour la garde des attaques et de la place.

Du 1er au 2.

Lequel fut donné par écrit à tous les majors des régiments, et fut assez bien exécuté pendant la nuit, à l'entrée de laquelle il y eut une petite sortie de cavalerie par notre droite sur le zigzag de la demi-lune de la porte de France qui réussit. Les ennemis communiquèrent les deux zigzags; ils firent quelques décharges de leurs batteries pendant la nuit, qui fut au surplus assez tranquille de leur part; de notre côté, nous raccommodâmes ce qu'ils avaient endommagé à la lunette de la porte de France et à toutes nos batteries.

Le jour venu, on recommença de plus belle de part et d'autre. On ouvrit les quatre bouches des mines, savoir deux sur le chemin couvert où se mettent ordinairement les batteries pour battre alternativement en brèche les flancs des contre-gardes, et deux autres vis-à-vis de la face.

Du 2 au 3.

Malgré nos feux, les ennemis avancèrent, sur les capitales de la demi-lune de la porte de France et de la contre garde(7), deux branches de zigzag de chaque côté qui les approchaient à 80 toises de l'angle flanqué de la demi-lune et à la croix du cimetière. De l'autre côté, M. de Laubanie qui, dès le jour précédent, avait été tenté de faire une sortie sur le zigzag de la demi-lune, parce qu'il était peu protégé, crut qu'il ne devait pas manquer une si belle occasion, et fit le dispositif suivant.

M. de Castelet, colonel, commandera la sortie; il aura sous son commandement les compagnies de grenadiers

d'Angoumois, de Ponthieu, d'Hessy, de Castelet, de Savigny, avec un piquet de 50 hommes du régiment de Castelet, et le lieutenant-colonel du même régiment, qui attaquera à la gauche; le chemin couvert, à droite et à gauche de la sortie, sera garni des régiments de Toulouse et de Vermandois, dont les compagnies de grenadiers se tiendront aux barrières toutes prêtes à sortir en cas de besoin; le régiment de Bissi détachera 50 maîtres avec les officiers nécessaires, et sortiront par la place d'armes entre la contre-garde (7) et la demi-lune (8), et se présenteront au zigzag de la contre-garde (7), pour contenir ce qui se trouvera dedans; le reste du régiment se tiendra à cheval entre le fort et la ville en état de marcher en avant, s'il lui est ordonné.

Toute l'artillerie disposera les pièces à pouvoir incommoder les ennemis en cas qu'ils voulussent marcher; toutes ces troupes seront suivies de 300 travailleurs, conduits par MM. de Ramberger et Guislain, ingénieurs.

Comme tout se disposait, et qu'on n'attendait que le moment de la sortie, M. de Tulle, lieutenant-colonel de Castelet fut blessé d'un éclat de bombe d'une batterie E, dont les ennemis ne s'étaient pas servis jusqu'alors.

M. de Brulliode, lieutenant-colonel de Savigny, marcha à sa place; à midi tout déboucha; les ennemis furent surpris à leur ordinaire, et cette occasion se passa à merveille; mais les grenadiers de Savigny, étonnés par la blessure mortelle de leur lieutenant-colonel, ayant tourné bride, ébranlèrent le reste qui les suivit. Ce que M. de Laubanie, qui était dehors sur le glacis ayant aperçu, il donna le signal de la retraite qui fut un peu précipitée, quoiqu'il n'y eût rien à craindre de la part des ennemis, qui perdirent à cette occa-

sion 100 hommes, et dont le travail du premier zigzag fut fort dérangé.

Du 3 au 4.

Les ennemis ne firent la nuit que rétablir ce qui avait été gâté pendant le jour; il est vrai qu'ils furent fort harcelés par les fréquentes petites sorties que l'on fit sur eux. On les approcha de si près, que l'on arracha le cordeau de natte de paille et les piquets, au moyen desquels ils alignent leur tranchée, soit pour les fascines, soit pour les gabions, pratique dont nous ne nous servons point, mais qui est très bonne à suivre.

Le 4.

Le lendemain, M. de Laubanie fit mettre deux pierriers dans le chemin couvert de l'angle flanqué de la demi-lune de la porte de France, pour les incommoder dans leurs sapes; il arrangea aussi lui-même beaucoup de feu du canon sur leurs ouvrages par l'augmentation de quelques pièces. Le reste du jour se passa à l'ordinaire, c'est-à-dire avec beaucoup de feu de canon de la part des ennemis, qui en avaient trente-trois pièces dans une seule batterie, qui n'étaient employées qu'à démonter les différentes batteries que nous avions dans nos pièces, et à battre la petite lunette de la porte de France, qui, après quatre jours, se trouvait encore en très bon état par les précautions que l'on prenait de rétablir la nuit ce qui avait été détruit le jour.

Les ennemis communiquèrent cette nuit-là leur zigzag de la demi-lune de la porte de France avec celui de la con-

tre-garde (7), ce qui formait une deuxième parallèle entre les deux zigzags, desquels ils débouchèrent encore deux autres boyaux.

Du 5.

Le jour venu, leurs salves de canon recommencèrent; nos batteries, qui avaient fort bien été rétablies pendant la nuit, y répondirent à merveille, et ils trouvèrent la lunette de la porte de France si bien raccommodée, qu'il n'y avait point de différence d'avec ce qu'elle avait été le premier jour. Malgré le grand feu de canon et de bombes des ennemis, nos retranchements et les autres ouvrages de la place auxquels nous avions 400 hommes tous les jours employés, allaient leur train avec beaucoup d'application de la part des ingénieurs.

Du 5 au 6.

La parallèle que les ennemis avaient formée entre les deux zigzags fut continuée sur leur droite jusqu'à 30 toises près de la lunette de la porte de France dont elle était défilée; ce fut tout le travail de cette nuit, qui ne laissa pas d'être assez considérable, et sur lequel M. de Laubanie eût fait faire une sortie, mais quelques considérations l'en empêchèrent.

Cependant ce travail approchait de près la lunette; comme c'est dans ce moment-là qu'il faut mettre tout en usage pour interrompre et retarder l'avancement des ouvrages des ennemis, il résolut de les inquiéter pendant toute la nuit suivante; et, pour cet effet, il ordonna trois

sorties dans différents temps, dont il laissa la conduite . M. de Gasquet, brigadier d'infanterie et commandant après lui.

Du 6 au 7.

Mais la première réussit si mal par le peu de courage des grenadiers qui abandonnèrent leurs officiers, et dont quelques-uns désertèrent, que l'on se réduisit à faire feu du chemin couvert et de la lunette, ce qui n'empêcha pas les ennemis d'achever cette parallèle à peu de chose près. Leur travail fut soutenu par plusieurs détachements et troupes de l'armée, et les déserteurs les avaient trop bien informés pour qu'ils ne se tinssent pas sur leur garde ; ils se prolongèrent aussi à la gauche de leur tranchée en arrière, allant gagner le bord du canal.

Le 7.

M. de Laubanie, peu content de ce qui s'était passé la veille, fit assembler chez lui tous les commandants et majors des corps, pour voir avec eux et la force des régiments et les moyens de remédier aux mauvaises manœuvres qui s'étaient faites ; il voulait aussi examiner de nouveau avec eux si l'on continuerait à monter la garde de l'attaque par corps, comme l'on avait fait jusqu'alors ou par détachement, ce qui ayant été trouvé plus convenable, donna occasion à un nouveau dispositif.

Du 7 au 8.

On monta la garde à l'ordinaire, M. de Laubanie recommanda de nouveau de faire reconnaître le travail des ennemis et de sortir dessus, ce qui fut si bien exécuté par trois fois différentes : la première par 20 hommes avec un lieutenant; la deuxième par 30 hommes, et la troisième par 50 grenadiers du régiment de Boisfermé, commandés par M. Deschamps, que les ennemis, inquiétés pendant toute la nuit, ne purent presque rien faire, et se trouvèrent aussi peu avancés le lendemain, qu'ils l'étaient le jour précédent; on leur prit trente gabions, leur cordeau, et on les réduisit à trouver plus de facilité à travailler pendant le jour, à la faveur de leur batterie, que pendant la nuit.

Le 8.

Le huit au matin, le roi des Romains vint sur la hauteur pour être présent à la décharge de 63 pièces de canon de la batterie C, de 33 pièces, et d'une nouvelle de 30 pièces, cotée E, qui se succédaient les unes aux autres, et tiraient continuellement. Ce nombre cependant ne suffisait pas aux ennemis; ils débouchèrent ce même jour une batterie de huit pièces, à l'extrémité de la gauche de leur attaque, derrière le jardin du gouvernement, pour battre à ricochet dans les chemins couverts et dans les pièces de l'attaque.

Du 8 au 9.

L'attaque commença à se monter par tiers selon le dernier dispositif; à l'entrée de la nuit, M. le chevalier de

Laguerre sortit avec un détachement de 60 grenadiers, et marcha droit à la sape de la lunette de la porte de France, dont il culbuta les gabions, en rapporta plusieurs, nettoya les boyaux, puis s'en revint. Les ennemis s'y rétablirent quelque temps après sous le feu de la lunette, il n'était pas fort vif, par la nécessité dans laquelle on était de rétablir pendant la nuit ce que le canon gâtait pendant le jour. A une heure après minuit on fit une sortie dans la même posture que la précédente; mais les ennemis, qui étaient attentifs, firent un grand feu, ce qui n'empêcha pas les grenadiers de rapporter une quinzaine de gabions; le capitaine suisse qui la commandait y eut la jambe cassée, et tout l'ouvrage que les ennemis purent faire fut de se prolonger d'environ 12 à 13 toises.

Ils marchèrent plus aisément en avant du zigzag de la contre-garde (7) qu'ils allongèrent de deux branches; ils établirent aussi, tout à fait à leur droite, une nouvelle batterie, cotée H, de quatre pièces pour battre à ricochet.

Le 9.

Quoique les ennemis, dans leur attaque, parussent respecter la place, et que la défense leur imposât, M. de Laubanie cependant n'était point content, lorsqu'il réfléchissait qu'au milieu du siége il était obligé de ménager ses munitions au point de faire cesser tout le feu du gros canon, qu'il n'osait hasarder la moindre troupe, crainte de diminuer le nombre d'une garnison qui s'affaiblissait à vue d'œil, et dont le courage se trouvait abattu par les pertes précédentes. Ainsi pour suppléer à tout ce qui lui manquait de ce côté-là, il méditait sans cesse sur les moyens de rendre sa défense industrieuse, et l'on peut assurer que, s'il avait pu mettre à exécution une

partie des choses qu'il pensait, il aurait fort embarrassé les ennemis, et aurait servi d'un excellent modèle dans la suite pour la défense des places; il fit faire, par exemple, des balles de fer moulées comme celles de plomb; il proposa de faire faire de la poudre, il chercha à entretenir les eaux de la flaque devant la petit lunette par une pompe; il fit armer des bateaux, il eût enlevé le quartier de Queicheim, et insulté et encloué la batterie à ricochet de la gauche; mais, pour l'exécution, tant de choses manquent en semblables occasions dans les places les mieux munies, que l'on sera aisément persuadé qu'il s'en fallait beaucoup qu'il ne pût trouver dans Landau, dans lequel l'on n'avait jeté que partie des choses nécessaires, ce dont il pouvait avoir besoin; triste situation pour un gouverneur du caractère et de la réputation de M. de Laubanie.

Après que la garde de l'attaque fut montée, il alla dans le fossé de la lunette pour essayer de jeter des grenades dans la sape, qui n'était éloignée que de 25 toises environ, parallèlement au fossé; comme il n'était pas aisé d'y arriver, il fit apporter des frondes et engagea par argent quelques soldats à en jeter aussi bien que des pierres, ce qui, réussissant bien, engagea les ennemis à faire l'entreprise dont il sera parlé. Sur les onze heures, quinze grenadiers tombèrent sur la sape, renversèrent quelques gabions, dérangèrent leur travail et s'en revinrent. L'ennemi, inquiété, prit le parti d'attaquer de vive force la lunette avec 300 hommes commandés par un nombre considérable d'officiers, à la tête desquels on a su qu'il y avait un lieutenant-général et beaucoup de travailleurs et mineurs. Le signal se donna à minuit par les quatre pièces de canon de la droite de leur attaque et fut suivi par les trente pièces de la batterie de la gauche, auquel les ennemis sortirent de leurs boyaux,

marchèrent droit au fossé de la lunette, où il y avait 50 hommes qui se retirèrent comme il leur avait été ordonné. Leur retraite porta l'alarme dans l'ouvrage où le soldat s'imaginant être coupé par la gorge, s'enfuit avec beaucoup de désordre dans le chemin couvert de la place. Les ennemis profitèrent de cette terreur panique, et suivirent nos gens dans leur retraite jusqu'à la barrière qui fermait la communication du chemin couvert, puis entrèrent par les barrières de la gorge dans l'ouvrage, commencèrent à s'y retrancher, y firent des puits pour chercher les mines, et en furent pendant une heure les maîtres. Peut-être qu'un gouverneur faible n'eût point trouvé de remède à une affaire aussi mauvaise; M. de Laubanie, la nuit comme le jour, toujours prêt à se porter où sa présence était nécessaire, se rendit aussitôt à cette action pour y faire sur-le-champ un dispositif et reprendre l'ouvrage; il fit sortir par les barrières des places d'armes de la droite et de la gauche de cette lunette, trois compagnies de grenadiers de chaque côté, savoir : par la gauche les deux compagnies de grenadiers du régiment de Boisfermé, avec celle du régiment de Castelet, et par la droite les deux compagnies du régiment de Toulouse, avec celle de Ponthieu, et fit entrer en même temps par la communication les deux compagnies du régiment de Hessy.

Toutes ces troupes marchèrent ensemble, savoir : les six compagnies de grenadiers de la droite et de la gauche sur le revers du fossé de la lunette, et celles de Hessy, comme il a été dit par la gorge. Les ennemis, qui s'étaient déjà établis dans cette pièce, avaient jeté à la gorge beaucoup de gabions pour commencer à s'y retrancber, avaient fouillé pour chercher les saucissons des mines, et en avaient déjà coupé un, ne croyant pas le retour de nos troupes aussi prompt ni aussi subit. Ainsi leur retraite devint très difficile, d'autant plus que cette pièce, quoiqu'elle eût été battue

pendant neuf jours de leur grande batterie, n'avait pas une palissade de manquée, et était encore en état par le travail qu'on y faisait toutes les nuits, qui réparait ce que le canon gâtait pendant le jour. Ils voulurent sauterde dessus le parapet sur la berme et de la berme dans le fossé, mais arrêtés par un nouveau rang de palissades dans le fond du fossé, ils y furent tous percés à coups de baïonnette; dans une demi-heure de temps que dura l'action, tout le milieu de la lunette se trouva jonchédemorts, sansqu'il pût s'en sauver que très peu. Ainsi, nous nous vîmes maîtres de nouveau de cettepièce, et cetteaction fut aussi brillante que la retraite de la première troupe avait été honteuse; on y fit prisonniers trois officiers des ennemis, dont deux blessés; l'un nommé lebaron d'Eck, qui commandait les travailleurs, dit que cette pièce avait étéattaquée par 200 grenadiers et 200 travailleurs qui les suivaient. J'oubliais de dire que dans la sortie de nos grenadiers, quelques-uns du régiment de Boisfermé entrèrent dans les boyaux des ennemis et les en chassèrent avec beaucoup d'audace et de bravoure, et qu'un officier des ennemis, voyant sa perte inévitable, eut assez de présence d'esprit, pour favoriser sa retraite, de crier à nos troupes qui faisaient feu sur eux, d'arrêter, qu'il était Français, après quoi il voulut prendre la fuite; mais, comme je l'ai déjà dit, leur retraite était impossible.

On peut assurer que cette entreprise était audacieuse, pour ne pas dire téméraire, et qu'ayant réussi, par le plus grand hasard du monde, elle eût tout à fait été à leur avantage, s'ils avaient su s'y maintenir. De notre côté, on doit toute la gloire de cette action et la reprise de cette pièce à M. de Laubanie, qui s'y exposa beaucoup, ce qui lui était ordinaire; tout autre que lui n'eût osé l'entreprendre. MM. Latour et Deschamps, capitaines de grenadiers de Boisfermé, y brillèrent, et y furent tous deux légèrement

blessés. Ce fut des nouvelles bien différentes pour le roi des Romains que la prise et la perte de cette pièce.

Le 10.

Le jour se passa sans aucune action de part et d'autre; nous eûmes une grande attention à arranger toutes choses pour le soutien de la lunette ainsi que du chemin couvert. Après que M. de Laubanie eut placé lui-même toutes les troupes du chemin couvert et principalement celles destinées à la défense de la lunette, il se retira; mais à peine avait-il soupé que les ennemis, irrités d'avoir été battus la veille et chassés de la lunette, l'attaquèrent de nouveau sur les huit heures du soir avec un corps considérable, à l'approche duquel les 60 hommes qui étaient dans le fossé de la lunette et les travailleurs se retirèrent, et furent suivis par les gardes qui étaient aux barrières, qui abandonnèrent leur poste si aisément et avec tant de précipitation, qu'ils jetèrent l'épouvante parmi ceux qui étaient dans le corps de l'ouvrage, de manière que l'officier qui s'était flatté d'en être le maître, et qui n'avait pas voulu s'y enfermer comme il lui avait été ordonné, se trouva entraîné par sa troupe qui abandonna ce poste aux ennemis sans qu'il leur en coûtât rien. M. de Laubanie, averti de cette attaque, s'y porta dans l'instant; mais à peine eut-il mis le pied dans le chemin couvert, qu'une bombe dont il fut mal averti, et qu'il ne put éviter, creva à ses pieds et le couvrit de terre et de pierres et de poudre, de manière que son visage fut entièrement défiguré, qu'il perdit l'usage de ses yeux, qu'il reçut une forte contusion au-dessous de l'estomac, et que son sang coulant de son visage, on fut obligé de le remporter au regret de tous ceux qui furent présents à ce fâcheux accident, et qui, dans son

malheur, le trouvèrent fort heureux de n'avoir pas été mis en pièces aussi bien que deux aides-de-camp qu'il avait à ses côtés, et qui furent aussi blessés.

M. de Gasquet qui commandait après lui, aidé de M. de Castelet, colonel, tâchèrent de remédier à la perte de cette pièce ; et comme on se mettait en mouvement pour y parvenir, M. de Vallière, capitaine de mineurs, homme de valeur et de mérite, s'aperçut que, par quelque accident qu'on n'a pu savoir, le magasin des grenades, qui était dans cette pièce, avait sauté. Sur quoi ayant pris occasion de dire aux grenadiers de Boisfermé que commandait M. de Latour, que c'était une mine qui n'aurait pas manqué de chasser les ennemis de ce poste ; il se mit à la tête avec MM. de Poilly et Dubreuil, ingénieurs, et regagnèrent la pièce sur les ennemis. Ce fut alors qu'il se fit un feu terrible de part et d'autre, et que pour mieux animer les troupes, M. de Polignac, capitaine de canonniers, de Villemont, de Jonville, Remberger et Guislain se jetèrent au milieu, et s'y tinrent jusqu'à ce qu'ils crurent qu'il n'était pas possible aux ennemis d'y revenir ; mais à peine s'étaient-ils retirés pour se poster le long du chemin couvert dont on craignait l'attaque, que les grenadiers manquant, les ennemis profitèrent de ce moment, revinrent à la charge et parurent sur le parapet, ce qui ayant épouvanté quelques nouveaux grenadiers, ils lâchèrent le pied et entraînèrent aisément le reste de la troupe qui, voyant les ennemis de toutes parts, leur cédèrent enfin ce poste qu'on aurait encore pu disputer, si l'on pouvait rassurer le soldat aussi aisément qu'il s'alarme. Il ne fut plus question alors de tenter rien de nouveau ; on fit seulement grand feu sur la pièce. M. de Vallière mit le feu à trois mines, dont quelques-unes réussirent parfaitement, ce qui n'empêcha pas les ennemis de s'y loger

l'angle, à la gorge, et vers le milieu des faces d'où ils tirèrent deux communications aux boyaux qu'ils avaient en arrière. Outre la perte que nous fîmes en cette occasion par la blessure de M. de Laubanie, dont la présence était si nécessaire; une autre bombe emporta M. de Junqua, major du régiment de Boisfermé, homme de mérite et distingué; M. des Arrennes, lieutenant-colonel de Vermandois, M. Quénau, ingénieur, y furent légèrement blessés; ce dernier en allant à ladite lunette, et le premier au moment de M. de Laubanie. La perte des ennemis ne fut pas estimée moindre que celle qu'ils avaient faite dans l'action précédente.

Le 11.

Les prisonniers que l'on avait faits à la première attaque de la lunette ayant fait demander à M. de Laubanie permission d'envoyer un trompette à leur armée, ce trompette de retour apporta une lettre par laquelle M. le général Thingen, priait M. de Laubanie de vouloir bien lui renvoyer ces prisonniers.

L'entreprise de la lunette, et les tranchées des ennemis remplies en apparence plus qu'à l'ordinaire, faisant craindre avec quelque raison une attaque du chemin couvert, tout l'après-dîner fut employé à disposer toutes choses pour recevoir l'ennemi; toutes les troupes furent sous les armes, desquelles on mit environ 1000 hommes dans le chemin couvert, avec ordre de défendre le plus qu'il serait possible les places d'armes saillantes et rentrantes, et enfin de se retirer dans les retranchements pratiqués dans les places d'armes pour donner lieu au feu des pièces supérieures.

On augmenta la garde des écluses de l'entrée et de la

sortie des eaux, de l'une desquelles la plus importante porte fut rompue la même nuit par un coup de canon d'une batterie à ricochet. M. de Villemont, qui en connaissait beaucoup la conséquence et qui s'était chargé du mouvement de ces eaux, y remédia sur-le-champ.

Du 11 au 12.

La nuit se passa sans aucune entreprise de la part des ennemis qui, au zigzag de la contre-garde (7), n'avancèrent que d'une branche et poussèrent entre le zigzag de la demi-lune de la porte de France et la lunette, une nouvelle tête de sape de 35 ou 40 toises en avant de leur parallèle, avec une communication en arrière, et fermèrent le flanc droit de leur attaque par une ligne allant gagner l'ouverture de leurs tranchées à la droite de la Justice. Ce fut là tout leur ouvrage, duquel on présuma qu'ils ne hasarderaient point encore de quelques jours le logement du chemin couvert.

Le 12.

Les munitions manquant aux ennemis, ou la facilité du moins d'en pourvoir leurs batteries, le feu de leurs 80 pièces de canon fut moins violent, mais ils l'augmentèrent de petites bombes autrement perdreaux, de carcasses et autres machines et de beaucoup de pierres ; de notre côté, nous travaillâmes à force à disposer tout le feu possible sur le logement du chemin couvert, et pour nous donner, après l'avoir perdu, les communications nécessaires aux pièces de dehors.

Du 12 au 13.

La même disposition fut continuée pour la défense du chemin couvert; les troupes y furent fort alertes pendant la nuit dans l'attente d'une action qui, quoique possible quand on veut hasarder, n'était pas prudente, y ayant trop d'ouvrage pour un assiégeant de faire en même temps un logement de chemin couvert et des communications de 30, 40 à 50 toises en arrière pour s'y soutenir. Ainsi ils se contentèrent, sous un très grand feu, d'augmenter les zigzags de la contre-garde (7) et de la demi-lune, de deux branches et demie, et de fortifier et d'augmenter d'un boyau la tête de la sape entre le zigzag de la demi-lune de la porte de France et la lunette.

Le 13.

Le jour se passa à l'ordinaire avec beaucoup moins de feu du canon, parce qu'ils ne pouvaient plus tirer sans risque par-dessus les tranchées qu'ils avaient avancées, se servant toujours et avec succès de leurs batteries à ricochet, lesquelles batteries, quoique peu considérables, nous incommodaient à proportion beaucoup plus que leur nombreuse artillerie, puisqu'elles allaient chercher les écluses de l'entrée et de la sortie des eaux, et les avaient déjà rompues et percées à plusieurs fois.

Du 13 au 14.

Depuis l'entreprise de la lunette et sa perte, on observa toujours le même dispositif dans le chemin couvert et dans

les pièces détachées pour recevoir l'ennemi en cas d'attaque ; mais, au lieu de l'entreprendre, ils ne songèrent qu'à pousser le zigzag de la contre-garde (7), ceux de la demi-lune (8) et de la face, pour former une nouvelle parallèle au pied du glacis.

Le 14.

Le jour se passa à l'ordinaire et n'eut rien de remarquable ; les ennemis bombardèrent et canonnèrent la ville sans distinction.

Du 14 au 15.

A mesure qu'ils approchaient le pied du glacis, le travail de la tranchée allait lentement, tant parce que le péril était plus grand, que parce que l'on les inquiétait par de petites sorties, et que l'on disputait à merveille le terrain. Aussi ne firent-ils cette nuit qu'allonger leurs zigzags de la contre-garde (7), s'assurer et déboucher au pied du glacis de la demi-lune, et ouvrir à la lunette deux débouchements à la gorge ; on s'aperçut ce jour-là de quelques mouvements dans le camp des ennemis ; au surplus il n'y eut rien pendant la journée de remarquable.

Du 15 au 16.

La nuit ils achevèrent de gagner le pied du glacis de la contre-garde (7), et poussèrent à l'angle de la demi-lune de quelques gabions d'un côté et d'autre, firent marcher le zigzag d'entre la lunette et la demi-lune de deux branches,

et gagnèrent le milieu de la communication de la lunette par deux boyaux partant de l'extrémité de sa gorge.

Le 16.

Le jour ne fournit rien; la caponnière que nous avions formée au travers du fossé pour communiquer de la demi-lune de la porte de France à la tenaille par le fossé, se trouva achevée, avec un radeau tout prêt, lorsque les eaux seraient dans le fossé. Les ponts, pour la communication des tenailles aux demi-lunes collatérales, furent aussi finis, et le retranchement de la demi-lune de la porte de France fut mis dans sa perfection.

Du 16 au 17.

Le travail des ennemis, pendant cette nuit, fut de commencer la parallèle au pied du glacis, sur laquelle on fit un si grand feu qu'ils ne purent jamais l'achever, et qu'au zigzag de la contre-garde (7), ils ne purent se prolonger sur leur droite que d'environ 12 à 15 toises; ils s'ouvrirent une nouvelle communication du zigzag au zigzag le plus voisin.

Le 17.

Le guetteur qui était à la tour envoya dire qu'il paraissait beaucoup d'allées et de venues dans le camp des ennemis, qu'ils avaient fait marcher, à la pointe du jour, du canon; et comme il courait un bruit que la place serait secourue, on faisait une attention particulière à ce qui se passait dans leur camp.

Du 17 au 18.

Au soir, ayant été résolu de faire faire une sortie par les soldats des galiotes sur la parallèle commencée par les ennemis au pied du glacis, de la demi-lune (10) jusqu'à l'angle flanqué de la contre-garde (11), pour les inquiéter dans ce travail, environ les sept heures du soir, comme on s'y préparait, les ennemis, au nombre de 4 à 500 hommes, s'avancèrent à droite et à gauche de la communication de la lunette qu'ils nous ont prise le 10, jusque sur le parapet de notre chemin couvert, et posèrent même plusieurs gabions auprès de la palissade de l'angle saillant de la place d'armes, en sorte qu'ayant obligé, par leur grand feu de fusils et de grenades, nos soldats qui y étaient, de se retirer dans le retranchement fait au centre de cette place d'armes, elle courait risque dès lors d'être perdue, et ce logement aurait été indubitablement fait si la compagnie de grenadiers de Vermandois qui y accourut avec le sieur de Poilly, ingénieur, n'eût, par une valeur peu commune, non-seulement chassé les ennemis, mais aussi enlevé tous les gabions, et contraint les ennemis à abandonner ce logement, après leur avoir tué ou blessé plus de 300 hommes, ce qui s'est vu le lendemain par le monceau de corps étendus sur le terrain, dont quelques-uns ont été tirés dans nos palissades; la sortie préméditée se fit ensuite environ sur les onze heures, avec tout le succès qu'on pouvait désirer.

Les ennemis avancèrent sur la gauche de la communication douze ou quinze gabions, à 6 à 7 toises de la palissade, qu'ils remplirent, et où ils tinrent ferme.

Le 18.

On apprit le lendemain par une femme qui entra dans la place que, dans l'affaire dont je viens de parler, les ennemis y avaient perdu une personne très distinguée par sa naissance et son rang, et que de 400 hommes qui avaient été commandés pour cette expédition, il n'en était revenu que 50 ; que le bruit du secours n'était pas sans fondement, et que le roi faisait un effort pour y parvenir; que parmi les discours des soldats dans le camp des ennemis, on y remarquait une grande incertitude de prendre la place. On pouvait ajouter foi aux discours de cette femme, qui avait été envoyée pour quelques affaires particulières, et qui au retour avait couché trois nuits dans la maison du prince Louis de Bade à Artzheim. Il parut pendant le jour quelques mouvements dans l'armée des ennemis.

Du 18 au 19.

Sur le soir, on disposa une sortie sur la parallèle ou communication entre le zigzag de la contre-garde et de la demi-lune. On n'ignorait pas cependant que celle qui avait été faite la nuit précédente était un obstacle pour la réussite de celle-ci, par l'attention et les précautions que les ennemis avaient prises sans doute, ce qui n'empêcha pas que, sur les neuf heures et demie du soir, on ne fît marcher la compagnie de grenadiers de Boisfermé, commandée par M. de Latour, d'un côté, et 50 hommes des galiotes commandés par M. de Ganet, et la compagnie de grenadiers de Ponthieu, commandée par M. Hautfort, capitaine, qui débouchèrent

ensemble et qui tombèrent sur ladite communication, dont ils trouvèrent tous les gabions posés, qu'ils renversèrent, entrèrent dans les boyaux, poussèrent les ennemis quoiqu'ils fussent sur leur garde, et firent un prisonnier. M. de Quenau, ingénieur, y fut volontaire. Cette sortie empêcha l'achèvement de cette parallèle, qui était tout ce qu'on s'était proposé; nous y eûmes deux officiers de blessés et peu de soldats. J'ai oublié de dire que comme M. de Gasquet était allé reconnaître la disposition de cette sortie, M. de Geronville, capitaine de canonniers, qui l'avait accompagné dans le chemin couvert, y reçut un coup mortel à la tête dont il est mort; c'était un homme d'un excellent mérite et d'une fort grande bravoure.

Le 19.

Ce jour ne fut pas plus favorable aux ennemis pour achever leur travail, sur lequel comme sur les autres ouvrages avancés, on tirait du canon avec succès, mais non pas en si grande quantité qu'il était nécessaire; on s'aperçut encore de quelque mouvement dans le camp, et même l'on crut voir travailler à une ligne sur la hauteur de Nussdorf, qui eût été une marque certaine que les ennemis craignaient le secours et cherchaient à s'y opposer.

Du 19 au 20.

Pour s'en éclaircir on fit partir sur les neuf heures du soir Jean-Louis, commis employé dans les travaux, qui connaissait parfaitement bien ce terrain, brave d'ailleurs et entendu, avec 40 grenadiers et 4 sergents pour en savoir la

vérité; cette petite troupe se coula adroitement entre les gardes, passa à la faveur des vignes jusqu'à la hauteur de Nussdorf, poussa jusqu'aux lignes de circonvallation du siége précédent qui ne sont pas encore rasées, ne vit aucun travail de ce côté-là, et s'en revint. Les ennemis achevèrent enfin leur parallèle au pied du glacis et débouchèrent un boyau aux zigzags de la contre-garde (7), un peu plus en arrière, tirant vers la lunette de l'entrée des eaux, à dessein de couvrir le flanc de ces zigzags. Ils se prolongèrent aussi à la droite de la lunette de la porte de France en arrière du logement qu'ils avaient ouvert.

Le 20.

Enfin au matin, au trente-septième jour de la tranchée ouverte, nous étions maîtres du chemin couvert, comme le premier jour; à la vérité il était en si bon état, les places d'armes si bien retranchées que l'ennemi n'y venait qu'en tremblant, et que nos troupes, voyant de la sûreté à le défendre et une retraite qui ne leur pouvait manquer, y faisaient bonne contenance.

Du 20 au 21.

Il n'y eut nul avancement sensible cette nuit-là; toutes les apparences étant que les ennemis cherchaient à éventer les mines.

Le 21.

Ce jour n'eut rien de remarquable.

Du 21 au 22.

Et la nuit suivante ne fut employée de leur part qu'à se fortifier et s'établir dans les petites places d'armes qu'ils avaient élevées à l'angle de la lunette, d'où ils commençaient à nous incommoder beaucoup, tant par le mousquet qui y plongeait, que par la quantité de grenades qu'ils y jetaient; ils assurèrent aussi tous les revers des boyaux les plus proches, par des lignes de chevaux de frise, dont ils barraient même la campagne d'un boyau à l'autre, dans la crainte de quelque entreprise de notre part.

Le 22.

Pendant ce jour-là, les ennemis travaillèrent beaucoup dans toutes leurs tranchées, et firent un grand feu.

Du 22 au 23.

La nuit ils débouchèrent une petite sape partant de la communication de la lunette au-devant du logement qu'ils avaient pour s'approcher davantage de la palissade, et nous obliger à abandonner l'angle; mais pour nous y soutenir, l'on fit une traverse pendant la nuit en diagonale par des pièces de bois soutenues par des chevalets, au-dessus desquels on posa des gabions que l'on remplit de sacs à terre, et au moyen de cet ouvrage, qui fut très facile et conduit par le sieur Dubreuil, ingénieur, on trouva le moyen d'occuper encore ce poste. Les ennemis prolongèrent aussi à la droite leur attaque, environ 60 à 80 toises au-delà de la

batterie à ricochet, dans le dessein à ce qu'il parut de faire abandonner le petit logement qui avait été poussé au commencement du siége au-delà du glacis, en prenant des revers dessus et l'enfilant.

Le 24.

Pendant ce jour-là, les ennemis ne firent autre chose que d'accommoder bien les places d'armes les plus voisines du chemin couvert, de les élever, les épaissir et les bien garnir de sacs à terre, sans que de notre côté l'on pût les empêcher, comme on n'aurait pas manqué de faire, sans le ménagement, qu'il fallait de nécessité apporter dans la consommation des munitions, ménagement bien triste pour la défense d'un place, où l'on se trouve réduit à ne dépenser que 3 à 4000 de poudre par jour. On ne douta point alors que l'inaction des ennemis, pour s'avancer sur les angles de la demi-lune de la contre-garde (7), ne vînt de ce qu'ils fouillaient les mines, et les élévations de terre qui étaient à la tête de leur sape, le marquaient assez ; c'était tout ce que l'on pouvait désirer de mieux à la réserve des poudres que l'on y perdait ; car l'effet que ces sortes de mines produisent, se renferme ordinairement à renverser quelques bouts de logement, quelques malheureux, et ne manque jamais de donner à l'ennemi un logement ou le moyen de le faire ; cependant on y fait grande attention, et on en craint les suites.

Du 23 au 24.

La nuit suivante, les ennemis voulurent pousser leur logement et tâcher de s'emparer de l'angle de la place d'ar-

mes ; ils y jetèrent bien 4 ou 500 grenades, et ils firent un très grand feu, mais cela n'empêcha pas quelques-uns de nos soldats, dont on animait le courage, d'arracher avec des crocs partie de leurs gabions, et de déranger fort leur travail, non pas à la vérité sans perte; ils approchèrent aussi leurs batteries de bombes, de pierriers et de perdreaux, et en jetèrent une très grande quantité, ce qu'ils faisaient également le jour.

Le 24.

On ne se servit plus alors, la nuit suivante, de charrettes embrasées, et on n'éclairait le glacis qu'avec des tonneaux goudronnés et de petites fascines de sarment goudronnées, observant de les allumer et de les jeter aux angles saillants, et de n'en point mettre au dehors des places d'armes rentrantes, d'où partait le plus grand feu sur les angles saillants Ces tonneaux goudronnés se mettaient aux angles et sur le milieu des branches du chemin couvert, pour servir de guide aux feux des faces des contre-gardes et demi-lunes. On arracha encore pendant ce jour quelques gabions de la sape des ennemis, et on ruina fort les sacs à terre de leur retranchement avec le canon. On était toujours dans l'attente d'un secours dont on n'avait cependant aucune nouvelle assez certaine ni positive pour pouvoir y compter sûrement ; ce que l'on faisait de mieux est que l'on n'épargnait rien, tant dans l'économie qu'on observa dans la distribution des munitions de guerre et de bouche, que dans la construction et le rétablissement journalier des ouvrages pour donner tout le temps aux armées qui pouvaient marcher dans le dessein d'arriver. On travaillait aussi à un re-

tranchement au corps de la place, assez bon pour hasarder d'y soutenir un assaut général en cas que l'on y fût contraint.

Du 24 au 25.

Environ minuit, l'ennemi ayant découvert une de nos mines sous l'angle flanqué de la place d'armes du chemin couvert de la demi-lune (8) qu'on voulait bien lui laisser chercher pour lui faire perdre du temps, il la fit jouer sans aucun autre succès que d'enlever quelques palissades et de blesser quatre soldats. Il fit aussitôt avancer des travailleurs pour se loger sur ces angles; mais 50 hommes qui étaient dans la place d'armes, commandés par M. d'Aligny, capitaine sous Boisfermé, soutenus à l'instant par la première compagnie de grenadiers du même régiment, sous la conduite de M. de Latour, que M. de Gasquet fit avancer donnant tous les ordres nécessaires; ces troupes, dis-je, et celles des places d'armes des angles rentrants firent un si grand feu sur l'ennemi, qu'il fut contraint d'abandonner ce logement avec une perte considérable. Nous y avons eu 19 soldats de blessés, MM. de Ganet, lieutenant, et Moignon, sous-lieutenant.

A la droite et à la gauche de la place d'armes, et à l'angle flanqué de la contre-garde (9), l'ennemi prolongea un peu son logement, ayant été fort retardé par le feu de notre mousqueterie des deux places d'armes qui flanquent cet angle et par celui du canon des demi-lunes (10 et 8.)

Sur sa gauche, l'ennemi poussa une ligne depuis la batterie jusque près du canal, à 60 toises du chemin couvert de la lunette de l'entrée des eaux.

Le reste de la nuit se passa du côté des ennemis à faire uu grand feu de bombes et de mousqueterie et à jeter des pierres, et du nôtre, à raccommoder plusieurs palissades et autres ouvrages que la mine et leurs bombes avaient enlevés ou endommagés.

Le 25.

L'ennemi fit paraître une batterie de sept pièces de canon, cotée I, sur l'extrémité de sa droite, qui battit tout le jour en rouage celle que nous avions sur la face droite de la demi-lune de France et qui défend la place d'armes de l'angle de la contre-garde gauche. Pour y remédier, M. de Laubanie qui, malgré la vive douleur qu'il ressentait toujours aux yeux, dont il ne faisait aucun usage, ne laissait pas d'avoir la même attention qu'auparavant à pourvoir à la défense de la place, ordonna que dans le moment on élevât une traverse au milieu de la face droite pour couvrir le canon.

Environ sur les trois heures après midi, le sieur de Villemont, ingénieur en chef de la place, étant allé dans la demi-lune (8) pour reconnaître les travaux des ennemis, y fut malheureusement tué d'un coup de mousquet qui lui perça la tête. M. de Laubanie, qui connaissait sa capacité pour la défense de cette place, et qui par conséquent avait une grande confiance en lui, en ressentit vivement la perte à laquelle toute la garnison a témoigné être aussi très sensible.

Du 25 au 26.

L'ennemi continua son logement sur les angles des places d'armes de la contre-garde gauche, de la demi-lune de la porte de France, de la contre-garde droite ; mais le travail fut plus considérable à l'angle de la place d'armes de la contre-garde gauche, l'ayant fait à la faveur d'un grand nombre de grenades qu'il jetait dans cette place d'armes, dont plusieurs de nos soldats furent blessés, et n'étant pas aussi incommodé qu'il aurait pu l'être, si le petit nombre de grenades qui est dans la place n'eût pas empêché de lui en jeter davantage.

Comme il paraissait beaucoup de troupes dans le logement de l'ennemi à l'angle flanqué de la place d'armes de la contre-garde (9), ce logement commandant le fossé et incommodant les troupes qui passaient pour relever celles qui étaient dans le chemin couvert, M. de Laubanie, après s'être fait bien informer de la situation de l'ennemi par le sieur de Jonville et les autres ingénieurs, ordonna de mettre le feu aux mines qu'on avait pratiquées à la droite et à la gauche de l'angle flanqué de cette place d'armes, sur lesquelles l'ennemi s'était logé, et qu'il n'avait pu découvrir malgré tous ses soins depuis la perte de la lunette. On avait différé jusqu'alors de faire jouer ces mines, pour gagner du temps et pour reculer l'ennemi lorsqu'il se croirait le plus avancé et le moins en danger. Le sieur de Vallière y fit mettre le feu à huit heures du matin, et les deux mines eurent tout le succès qu'on en pouvait espérer. Toutes les batteries de canon qui purent tirer à cet endroit, et la mousqueterie, suivant les ordres que M. de Laubanie avait donnés auparavant, firent un fort grand feu sur les fuyards ; un officier et un soldat qui tombèrent dans le chemin couvert, et qui faisaient leurs efforts pour remonter le parapet, furent arrêtés

par nos grenadiers après avoir essuyé quelques coups de fusils; ils furent conduits dans la ville fort blessés, et l'officier dit qu'il y avait 700 travailleurs à perfectionner ce logement, et 1400 hommes qui les soutenaient.

Une heure après, la terreur de l'ennemi s'étant dissipée, il revint travailler au rétablissement de son logement, et déterrer ceux qui n'étaient pas encore morts, ce qu'il ne fit qu'à la faveur d'un grand feu de toutes les tranchées. A une heure après midi, le guetteur de la tour fit savoir à M. de Laubanie qu'il voyait entrer dans les tranchées deux régiments d'infanterie et quantité de chariots, et quelque temps après, il lui donna avis qu'il voyait ces mêmes chariots sortir de la tranchée chargés de blessés, et prenant des routes différentes vers les villages circonvoisins; mais que les deux régiments qu'il avait vus entrer n'en étaient pas sortis, ce qui donna lieu de croire qu'ils étaient venus remplacer les blessés.

Sur les cinq heures du soir, M. de Laubanie ayant été informé que les ennemis avaient poussé un boyau jusqu'au canal, ce qui fermait la communication du moulin avec la ville; il envoya sur-le-champ ordre à un détachement de dix hommes, commandés par un lieutenant qui était dans ce moulin, de se retirer dans la place à l'entrée de la nuit. Cela fut exécuté très heureusement; car ce poste que les ennemis n'avaient jusque-là osé attaquer que par tranchée, quoique faible et détaché, aurait alors couru risque d'être enlevé une heure plus tard.

Sur les sept heures du soir, le sieur de Chevincourt, ingénieur, chargé d'aller reconnaître le travail des ennemis à l'angle flanqué de la place d'armes de la demi-lune de France, fut blessé à la jambe d'un éclat de grenade, dont l'ennemi jetait un grand nombre; c'était un homme de mérite et de valeur. Il mourut quelques jours après de sa blessures.

Du 26 au 27, 44e nuit.

Pendant la nuit, l'ennemi prolongea son logement à droite et à gauche de la place d'armes de la contre-garde gauche, malgré le feu continuel du chemin couvert et des ouvrages et la clarté d'un grand nombre de fascines goudronnées qui furent jetées sur les glacis. M. de Laubanie, sachant combien le feu et surtout les grenades des ennemis tuaient et blessaient d'hommes dans les retranchements de cette place d'armes, n'y fit laisser que 45 à 50 hommes qui y étaient, et fit mettre les autres 45 à l'abri dans le fossé. On ne laissa pourtant pas d'enlever plusieurs gabions à l'ennemi, à mesure qu'il les posait; il prolongea aussi son logement à l'angle flanqué de la place d'armes de la contre-garde de la droite, et il paraissait s'attacher à découvrir les mines que M. de Laubanie ne voulait faire jouer qu'à l'extrémité, pour laisser consommer à l'ennemi un temps considérable à les chercher. Toute la nuit, l'ennemi fit un feu terrible de mousqueterie et jeta un grand nombre de bombes, de perdreaux et de pierres dans le chemin couvert et dans les ouvrages du front de l'attaque.

Le 27.

L'ennemi, pendant ce jour, ne s'occupa qu'à perfectionner son travail de la nuit, faisant cependant un feu continuel de mousqueterie et d'artillerie, auquel le nôtre répondit aussi sans relâche, tirant sur le logement de l'ennemi.

Du 27 au 28.

L'ennemi ne prolongea presque point son travail, ayant été interrompu par le feu des contre-gardes de la droite et de la gauche et de la demi-lune de France, qui était favorisé

de la clarté de quantité de fascines goudronnées qu'on allumait de temps en temps sur le glacis des angles rentrants, ne pouvant plus en jeter aux angles saillants. L'ennemi tira pendant la nuit beaucoup de grenades, et toute la tranchée fit un grand feu de mousqueterie, dont les balles tombaient au milieu de la ville, où il y avait moins de sûreté que dans le chemin couvert.

Le 28.

L'ennemi éleva une batterie de canon, cotée L, proche le canal, pour tirer à la lunette de l'entrée des eaux, laquelle lunette voyait de revers la tranchée de l'ennemi du côté de l'angle flanqué de la contre-garde droite, et il travailla toute la journée à perfectionner son ouvrage à la tête des trois zigzags de l'attaque. Le gros amas de terre qu'il éleva fit soupçonner qu'il cherchait la mine qui était à l'angle de la place d'armes du chemin couvert de ladite contre-garde droite.

Pendant tout le jour, l'ennemi fit un assez grand feu de toute son artillerie, qui incommodait fort tous les ouvrages qu'on rétablissait avec grand soin à mesure qu'ils étaient endommagés; le sieur Bordenave, capitaine des portes, eut un bras cassé d'un coup de fusil dans le fossé, et plusieurs bons charpentiers furent tués ou blessés.

Du 28 au 29.

L'ennemi fit un grand feu de mousqueterie, et jeta plusieurs bombes dans les ouvrages, mais moins dans la ville

qu'auparavant; il prolongea son logement sur les faces des places d'armes du chemin couvert de la contre-garde gauche et de la demi-lune de France. On lui brûla plusieurs gabions, et on fit aussi grand feu des ouvrages du front de l'attaque sur lui.

L'ennemi travailla toute la nuit à une nouvelle batterie, cotée O, sur la face gauche de la place d'armes de la contregarde gauche, de laquelle place d'armes on entendait parler, l'ennemi en étant fort près.

Le 29.

Le jour se passa du côté des ennemis à perfectionner leur logement sur les angles saillants du front de l'attaque, et à jeter quantité de grenades dans les places d'armes du chemin couvert, dont plusieurs soldats ont été blessés, sans pourtant qu'on ait discontinué de tirer sur l'ennemi des ouvrages du front de l'attaque et par les créneaux des petits retranchements qui lui imposaient beaucoup.

Du 29 au 30.

Les ennemis firent à l'ordinaire un très grand feu de mousqueterie et de toute leur artillerie indistinctement sur les ouvrages et sur la ville, qui en est presque ruinée. M. de Clavière, capitaine de Boisfermé qui était au front de l'attaque du chemin couvert, fut tué d'un coup de fusil à la tête, universellement regretté de toute la garnison, tant pour sa valeur dont il donnait tous les jours des marques, que pour son mérite personnel. M. de Latour, dont la

valeur est aussi connue de la garnison, et le sieur Rogier, son lieutenant, furent blessés.

Le 30.

L'ennemi travailla tout le jour à perfectionner son logement, principalement celui des places d'armes de la contre-garde gauche et de la demi-lune de France. Il paraissait même qu'il travaillait à une batterie pour battre le flanc gauche de la contre-garde droite; mais son travail n'avança pas d'une toise vis-à-vis l'angle flanqué de cette contre-garde, s'attachant toujours à découvrir les mines avant que d'avancer. M. de Laubanie qui, malgré sa blessure, n'était pas moins attentif à la conservation du petit nombre d'hommes qui composaient la garnison, qu'à défendre vigoureusement sa place, ordonna de ne mettre plus dans le retranchement de la place d'armes de l'angle de la contre-garde gauche que 20 grenadiers commandés par un lieutenant, et pareil nombre dans celui de la place d'armes de l'angle de la demi-lune de France, étant ces deux postes plus exposés, et quant aux autres, qu'il y resterait toujours un capitaine avec 50 hommes.

Sur les neuf heures et demie du soir, les ennemis firent sauter, par le moyen d'une mine, le retranchement de la place d'armes de l'angle flanqué de la contre-garde gauche, dans lequel il y avait 19 grenadiers et 1 sergent de Vermandois, commandés par M. de Gremenge, lieutenant dans le même régiment. Cet officier, rempli d'honneur et de zèle, périt malheureusement avec onze grenadiers, le sergent et le reste s'étant sauvés et trois ayant été déterrés malgré le feu continuel des ennemis.

Du 30 au 31.

Pendant cette nuit, les ennemis travaillèrent à se loger dans la place d'armes de l'angle flanqué de la contre-garde gauche, et ils appuyèrent leur logement à la première traverse de la droite. On fit un très grand feu sur eux de cette contre-garde pendant toute la nuit; les ennemis jetèrent quantité de bombes, de pierres et de perdreaux comme ils avaient fait la nuit précédente, et surtout dans cette contre-garde; et quant aux deux autres angles saillants de l'attaque, il ne s'y passa rien de considérable, les ennemis y ayant peu avancé leurs ouvrages.

M. de Laubanie, ayant été informé du logement de l'ennemi à l'endroit ci-dessus mentionné, et jugeant à propos de faire jouer la mine qui était sous la gauche de cette place d'armes, où l'ennemi avait fait une batterie, le sieur de Vallière y fit mettre le feu, et dans ce même temps on fit un très grand feu de notre artillerie sur ce logement; mais la mine fut sans effet, ayant été éventée, ce qui faisait craindre à M. de Laubanie que l'autre mine, qui était sous le chemin couvert, entre la contre-garde gauche et l'angle rentrant de la demi-lune de France, n'eût le même sort, s'il eût laissé le temps aux ennemis de la découvrir. Il ordonna d'y mettre encore le feu; cela fut heureusement exécuté entre sept à huit heures du matin. Cette mine enleva plusieurs soldats et ouvrit le logement des ennemis. Le canon de la place et toute la mousqueterie qui put tirer sur cet endroit y fit feu très vivement, et ne permit pas aux ennemis de déterrer ceux que la mine avait ensevelis. Eux, de leur côté, firent aussi de grandes décharges de toute leur artillerie.

M. de Laubanie, satisfait du succès de cette mine, et ne

voulant pas donner aux ennemis le temps de se reconnaître, ordonna de faire jouer encore celle qui était sous la face gauche de la place d'armes de la contre-garde droite. Le sieur de Vallière, capitaine de mineurs, y fit mettre le feu sur les trois heures après midi, dans le même ordre pour la mousqueterie et le canon qu'aux précédentes, et le succès en fut merveilleux. Cette mine bouleversa le logement des ennemis et en enleva un nombre considérable, que l'on vit en l'air, de nos remparts. Après qu'elle eut fait son effet, quelques-uns des leurs voulurent venir déterrer ceux que la mine avait engloutis, mais le feu terrible qu'on fit sur eux en tua un grand nombre, et contraignit le reste à chercher un asile dans leurs retranchements.

Comme il était à propos d'empêcher que les ennemis n'usassent bientôt de représailles et de prévenir un malheur semblable à celui qui était arrivé la veille, M. de Laubanie ne fit laisser que 30 hommes dans les retranchements des places d'armes des angles flanqués de la demi-lune de France, et de la contre-garde droite, et il ordonna qu'ils en sortiraient à l'entrée de la nuit, ne doutant pas que si les ennemis avaient le dessein de les faire sauter, ils ne l'exécutassent pendant la nuit, pour avoir plus de facilité à s'y loger, et cette crainte était d'autant mieux fondée, que nos mineurs avaient entendu, le jour précédent, travailler sous le retranchement de l'angle flanqué de la place d'armes du chemin couvert de la demi-lune de France, où l'on perça la contrescarpe pour découvrir le mineur des ennemis, qui cessa de travailler dès qu'il se vit découvert, et au cas que l'ennemi ne fît point sauter ces retranchements pendant la nuit, il y avait ordre d'y envoyer sept hommes et un sergent dans chacun à la pointe du jour.

Du 31 au 1er novembre.

Pendant la nuit, les ennemis prolongèrent leur logement parallèlement à la face droite de la contre-garde (7) et à la face gauche de la demi-lune de France, mais ils ne purent l'achever à cause du feu qu'on fit sur eux de cette place d'armes et des dehors.

Le 1er novembre.

Les sieurs de Jonville, de Vallière et les autres ingénieurs ayant informé M. de Laubanie du logement de l'ennemi sur l'angle de la place d'armes rentrante du chemin couvert, entre la demi-lune de France et la contre-garde de la gauche, il ordonna au sieur de Vallière de faire jouer la mine qui était sous la capitale de cette place d'armes, ce qu'il exécuta sur-le-champ, entre sept à huit heures du matin, avec tout le succès possible. Le feu de notre artillerie fut très considérable, et celui des ennemis tâchait de nous répondre avec la même violence.

Du 1er au 2 50e nuit.

Les ennemis, pendant la nuit, communiquèrent leurs logements depuis la place d'armes de l'angle flanqué de la contre-garde gauche jusqu'à 10 toises de l'angle flanqué de la demi-lune de France ; ils prolongèrent aussi leur logement de la capitale de la contre-garde de la droite jusqu'au milieu ou environ de la face gauche de cet ouvrage, et ils jetèrent, pendant la plus grande partie de la nuit, une grande quantité de grenades dans les petits retranchements de nos places d'armes, ce qui blessait beaucoup de soldats. Le feu

de leur artillerie fut comme les nuits précédentes; plusieurs maisons furent endommagées de leurs bombes, et même celle où logeait M. de Laubanie.

Les retranchements pratiqués dans les deux contre-gardes et dans la demi-lune de l'attaque en ont aussi été fort endommagés, et les ponts de communication de toutes les pièces, à la réparation desquels le sieur de Jonville fit mettre dans le moment des ouvriers; on fit de notre côté un feu considérable de canon, de pierres et de bombes.

Les ennemis dégorgèrent huit embrasures, cotées O, sur la contrescarpe de l'angle de la contrescarpe gauche pour battre en brèche l'angle de cette contre-garde et le flanc gauche de la contre-garde droite, mais il ne paraissait pas que le canon y fût encore en batterie; ils firent aussi paraître une batterie de quatre pièces, pour battre les écluses de l'entrée des eaux.

Pendant tout le jour, ils jetèrent une grande quantité de pierres et de bombes dans nos ouvrages, et dans la ville; on leur fit tout le feu possible des remparts, et quant aux places d'armes du chemin couvert que nous occupions encore, elles ont toujours tiré sur les ennemis, leur faisant connaître qu'on ne les abandonnerait qu'à l'extrémité.

M. de Laubanie, que sa blessure empêchait de se porter aux attaques, comme il faisait auparavant, craignant que son absence et la fatigue des troupes ne causassent quelque relâchement dans le service, fit assembler chez lui tous les commandants des corps, et leur représenta qu'après avoir soutenu avec beaucoup de valeur toutes les attaques des ennemis, ils devaient finir glorieusement la carrière et continuer vigoureusement une défense qui pût faire honneur à la nation, et à eux en particulier; qu'ils faisaient à présent le sujet de l'attention de toute l'Europe, et qu'ils ne devaient

pas douter qu'un monarque aussi généreux que le roi ne récompensât dignement ceux qui se seraient distingués, dont il lui rendrait un compte fidèle.

Du 2 ou 3.

Sur les neuf heures du soir, les assiégeants firent jouer une fougasse sous l'angle saillant de la place d'armes du chemin couvert, à l'angle flanqué de la demi-lune de France. Il est à croire que le mineur ennemi qui avait entendu le jour auparavant le nôtre, craignant d'être étouffé, n'osa percer jusqu'à la contrescarpe pour faire sauter le petit retranchement comme il avait fait à celui qu'il avait fait sauter, et se contenta, pour sa sûreté, d'établir sa fougasse sous cet angle. La sage précaution de M. de Laubanie, qui, comme j'ai déjà dit, retirait, à l'entrée de la nuit, le détachement de grenadiers qui y était pendant le jour, fit que tout le succès qu'eut cette fougasse fut d'enlever quelques palissades de l'angle saillant, où ils établirent pendant la nuit un logement sur les deux flancs de cette place d'armes, épaulée de deux traverses.

Ils achevèrent la communication de leur logement de la face devant la place d'armes rentrante entre la contre-garde gauche et la demi-lune de France.

A l'égard de leur logement de la place d'armes de la contre-garde de la droite, ils le prolongèrent d'environ vingt toises vers la place d'armes de l'angle rentrant de la demi-lune de France, n'ayant pas pu l'achever entièrement par le feu qu'on fit du retranchement de cette place d'armes et des dehors.

Le 3.

Sur les deux heures après midi, le guetteur de la tour fit

savoir à M. de Laubanie qu'il avait vu entrer dans la tranchée environ 400 soldats sans armes et plusieurs chariots chargés de fascines, ce qui fit conjecturer que c'était à dessein d'avancer le canon dans les batteries que les ennemis faisaient pour battre en brèche.

Pendant la journée, les ennemis tirèrent quelques coups de canon d'une nouvelle batterie, cotée N, qui battait la lunette de l'entrée des eaux.

Les officiers de garde de la place d'armes rentrante entre la contre-garde de la gauche et la demi-lune (10), ayant donné avis à M. de Laubanie qu'ils entendaient travailler sous la contrescarpe à la droite de ce poste, il ordonna de percer cette contrescarpe pour aller au devant de l'ennemi.

Du 3 au 4.

Pendant la nuit, les assiégeants achevèrent leur logement depuis le chemin couvert de la contre-garde de la droite jusqu'à la demi-lune de France, qui est présentement entièrement embrassée dans tout le front de l'attaque. On leur fit un grand feu de tous ces ouvrages, et de la place d'armes rentrante du chemin couvert; ils nous jetèrent une grande quantité de bombes dont plusieurs bourgeois furent blessés dans leurs maisons. Malgré le logement entier des ennemis, nous occupions encore le retranchement de la place d'armes rentrante entre la demi-lune de France et la contre-garde de la droite.

Le 4.

Sur les huit heures du matin, les ennemis battirent en brèche les deux faces de la contre-garde de la gauche avec

16 pièces d'une batterie, cotée R, sur la contrescarpe de l'angle flanqué de cette contre-garde. Ils travaillèrent à d'autres batteries, cotées P, pour faire brèche aux faces de la contre-garde droite, à la demi-lune et à la courtine de la porte de France. Sur les cinq heures du soir, M. de Laubanie ne doutant point que les ennemis n'éventassent trois mines pour peu qu'on leur donnât encore du temps, il ordonna d'y mettre le feu, on le mit à deux en même temps, savoir: à une sous la capitale de la place d'armes rentrante entre la demi-lune et la contre-garde de la droite de la porte de France et à une autre qui était sur la droite de cette place d'armes; elles firent toutes deux de grandes ouvertures et enlevèrent plusieurs soldats; ceux qui se sauvèrent se jetèrent dans le logement qui était sur les deux faces de la place d'armes de l'angle flanqué de la contre-garde droite, et qui était la tête de leur tranchée.

Un moment après on fit jouer une troisième mine sous la face droite de cette place d'armes; elle enleva un grand nombre de soldats et en jeta quelques-uns dans le fossé, et en même temps notre artillerie fit un grand feu sur le même endroit auquel celui des ennemis répondit à l'instant.

Du 4 au 5.

Notre mousqueterie fit feu toute la nuit sur les endroits où l'on entendait les ennemis travailler à leurs batteries; de leur côté, ils tirèrent quelques coups de leur batterie de 16 pièces, qui était sur la contrescarpe de la contre-garde de la gauche, pour émousser l'angle de cet ouvrage.

Les ennemis entrèrent à la sape et se logèrent dans la place d'armes du chemin couvert de la contre-garde droite,

malgré notre feu. Le détachement du petit retranchement en était sorti à la nuit, suivant l'ordre ci-devant énoncé, dans la crainte que les ennemis ne fissent jouer une mine

Le 5.

Le jour venu, les ennemis battirent en brèche la face droite de la contre-garde gauche et le flanc gauche de la contre-garde droite et la communication de la tenaille de la porte de France, à la demi-lune.

Sur les trois heures après midi, deux mineurs des ennemis, la pioche à la main, descendirent dans le fossé de la demi-lune de France; ils examinèrent la contrescarpe pour tâcher de découvrir l'entrée des mines qu'ils craignaient encore. Un de ces mineurs monta sur un tas de pierres que les nôtres avaient fait pour cacher l'entrée de la mine. Il y donna quelques coups de pioche pour la démasquer, et se sentant blessé d'un coup de fusil, il s'en retourna avec son camarade. Le reste du jour, il ne se passa rien de remarquable. Les bombes et le canon firent des deux côtés à l'ordinaire.

Les ennemis n'osèrent pas encore insulter la place d'armes rentrante à la droite de la demi-lune, quoiqu'au milieu du front de l'attaque, et pour ainsi dire assiégée d'eux de tous côtés.

Du 5 au 6.

Les ennemis, sur les neuf heures du soir, vinrent attaquer le retranchement de la place d'armes rentrante à la gauche de la demi-lune, lequel était abandonné. Ils en cassèrent

la porte, de plusieurs coups de hache, en criant : Tue, tue. Notre sentinelle qui était dans le fossé et dix grenadiers qui étaient à la gorge de la demi-lune, s'étant avancés sur le parapet, les firent retirer à coups de fusil.

Pendant le reste de la nuit, ils firent un grand feu de leur artillerie, auquel la nôtre répondit, et ils travaillèrent à plusieurs batteries, cotées P, Q, pour battre en brèche les deux contre-gardes et les deux faces de la demi-lune.

M. de Laubanie, voulant toujours disputer aux ennemis la place d'armes rentrante à la droite de la demi-lune de France, quoiqu'ils fussent logés sur la palissade, fit toujours demeurer dans le retranchement dix hommes qui devaient être soutenus par une compagnie de grenadiers de la tenaille, en cas d'attaque. On jetait tous les jours des fascines goudronnées dans le fossé pour observer les mouvements des ennemis.

Le 6.

Ils continuèrent comme le jour précédent, et nous travaillâmes à la réparation des retranchements des ouvrages du front de l'attaque, qui étaient fort endommagés de leurs bombes, dont la ville a souffert autant que d'un véritable bombardement.

Du 6 au 7.

Les ennemis ont fait à leur ordinaire un grand feu de mousqueterie et de leur artillerie.

Ils travaillèrent à des batteries, cotées Q, R, pour battre en brèche tout le front de l'attaque, et on leur fit un grand feu de canon, de bombes et de pierres.

Le 7.

Les ennemis continuèrent de battre la contre-garde de la gauche, où ils ont déjà fait une brèche considérable à l'angle et à la face droite, ainsi qu'au flanc gauche de la contre-garde droite.

Ils travaillèrent à plusieurs batteries pour battre en brèche la demi-lune de France, la contre-garde de droite et la courtine, de manière que de l'angle flanqué d'une contre-garde à l'autre, il ne paraissait qu'une batterie, et de notre côté, on travaillait continuellement à réparer les brèches.

Du 7 au 8. 56e nuit.

Les ennemis avancèrent sur les neuf heures du soir dans la place d'armes rentrante, à la droite de la demi-lune de France, en criant : Tue, tue, espérant de faire fuir le détachement de dix grenadiers, commandé par un sergent suisse, qui occupait le retranchement de cette place d'armes; ce sergent tint ferme et tirant et criant alerte, la compagnie de grenadiers d'Angoumois entra à l'instant dans le fossé, suivant l'ordre qu'elle en avait, et vint au secours de ce poste. Les ennemis se retirèrent, et le reste de la nuit se passa assez tranquillement.

Le 8.

Les ennemis continuèrent de battre comme les jours précédents avec 42 pièces, et ils agrandirent considérablement les brèches de la demi-lune, des deux contre-gardes et de

la courtine gauche de France. Nos troupes, et surtout les galiotes s'attachèrent à tirer dans les embrasures des ennemis avec beaucoup de valeur et de succès.

Du 8 au 9.

M. de Laubanie, ayant appris que les assiégeants amenaient du canon dans une batterie qu'ils avaient faite sur les deux faces de la place d'armes rentrante, à la droite de la demi-lune de France, envoya ordre aux dix hommes commandés par un sergent, qui en gardaient le petit retranchement, de l'abandonner à l'entrée de la nuit, ce poste n'étant plus tenable, et deux heures après qu'ils s'en furent retirés, les ennemis y vinrent mettre le feu.

La nuit se passa, du côté des ennemis, à battre en brèche avec autant de vigueur que le jour précédent, et du nôtre, à nettoyer le pied de la brèche qui est à la courtine, à finir le retranchement de poutres qu'on y a fait et épaissir les parapets des ouvrages aux endroits des brèches, et enfin, à réparer les dégâts du canon et des bombes dont nous étions toujours fort incommodés.

Le 9.

La communication de la tenaille à la demi-lune de France fut emportée du canon, et nos brèches étaient déjà telles qu'on n'osait y paraître pour les rétablir.

Il arriva ce jour-là un espion à M. de Laubanie, qui lui rapporta que les assiégeants se préparaient à donner un assaut aux pièces détachées, qu'ils avaient pour cela 30 radeaux montés sur 4 roulettes avec deux anneaux de fer

à chaque bout, 300 doubles échelles et environ autant de claies entassées au belvéder du roi des Romains, 300 gabions et 3,000 fascines;

Que le 7 il arriva au camp, sur les dix heures du matin, 5 à 6,000 Anglais ou Hollandais qui ne faisaient aucun service et qu'on réservait pour les assauts, et qu'il paraissait, par la différence de leur habillement, qu'ils étaient détachés de différents régiments;

Que le prince Louis de Bade était fort inquiet de ce que M. de Laubanie ne faisait point mettre l'eau dans le fossé de la place, et que nos mines avaient causé une grande perte aux ennemis dont il était péri 300 dans la seule dernière;

Que les assiégeants avaient, tant en leurs batteries que dans leurs ouvrages, 48 pièces de canon de différentes grosseurs, et 9 à Wolmersheim, que le quartier du roi des Romains était à Ilbesheim, à deux lieues de la ville, et qu'il n'avait point d'équipage, étant venu en poste, et qu'il visitait régulièrement deux fois le jour la tranchée tout seul, et qu'ensuite sa cour l'y venait joindre.

Cet espion rapporta plusieurs autres particularités moins importantes et qu'il serait trop long d'écrire.

Du 9 au 10.

Quelques soldats des ennemis descendirent dans le fossé de la demi-lune avec une des doubles échelles dont on vient de parler et mirent le feu au fascinage de la face gauche dont cette demi-lune était revêtue, ce qui le consuma en peu de temps; on jeta quantité de terre assez inutilement. Pendant ce temps, les ennemis firent un feu terrible de leur

artillerie qui cessa sur les onze heures et recommença quelque temps après, ce qui incommodait fort les ouvriers employés à réparer les brèches des contre-gardes et de la courtine de France.

Le 10, il fit un si grand brouillard que nous ne pûmes voir qu'avec beaucoup de peine l'état de nos brèches, cela nous facilita la réparation des remparts du corps de la place et des deux cavaliers où l'on travailla à découvert; on travaillait sans cesse à de nouvelles batteries sur les cavaliers et les remparts de l'attaque pour défendre les contre-gardes et la demi-lune de France, et à faire des contre-mines dans les contre-gardes, pour prévenir les ennemis en cas qu'ils voulussent attacher le mineur.

On apporta 150 fascines des vignes du côté du fort que M. de Laubanie avait ordonné de faire, n'en ayant plus dans la place.

Du 10 au 11.

Le fascinage de la face droite de la demi-lune de France fut embrasé des ennemis, par des obus et des feux d'artifice qu'ils y jetèrent, et leur grand feu d'artillerie a continué d'agrandir les brèches du front de l'attaque. M. de Laubanie faisait faire continuellement des patrouilles dans le fossé pour observer les mouvements des ennemis.

Le sieur Bernard, lieutenant d'une compagnie franche, enleva une échelle que l'ennemi avait mise dans le fossé de la contrescarpe à l'angle flanqué de la contre-garde de droite.

Le 11, dès le matin, M. de Laubanie fut averti par le guetteur de la tour que vingt bataillons des ennemis étaient en-

trés dans la tranchée ; et sur cela, il ordonna à l'instant à tous les postes de se tenir prêts et en état de défense, et au sieur de Jonville de faire mettre trois pieds d'eau dans le grand fossé pour emporter les décombres des brèches de la demi-lune et des deux contre-gardes. La rapidité avec laquelle les eaux entrèrent nettoyèrent le pied de ces brèches, de manière qu'elles devinrent inaccessibles. Peut-être que les ennemis n'avaient d'autre dessein que d'éprouver le parti que prendrait M. de Laubanie, lorsqu'ils livreraient un assaut. Mais quoi qu'il en fût, il est certain qu'après qu'on eut mis l'eau dans le fossé, les vingt bataillons se retirèrent des tranchées.

Du 11 au 12.

Les eaux qu'on avait mises dans le fossé, ayant interrompu la communication de la demi-lune de l'attaque au corps de la place, le sieur de Jonville eut ordre de M. de Laubanie de faire jeter un radeau dans le fossé pour relever le détachement qui était dans cette demi-lune, ce qui fut exécuté sur les neuf heures du soir avec toute la diligence possible, malgré le feu des ennemis.

Ils travaillèrent pendant la nuit à se loger le long de la contrescarpe, vis-à-vis la face droite de la contre-garde gauche et à la face gauche de la contre-garde de droite, apparemment dans la vue de préparer le passage du fossé, et d'incommoder par le feu ceux qui étaient employés à nettoyer et à réparer les brèches.

Le 12.

Le lendemain les ennemis ne discontinuèrent point de

battre en brèche, ce qui fit tomber beaucoup de démolitions dans le petit fossé de la courtine de la porte de France.

Les ennemis ne discontinuèrent cependant pas de jeter un grand nombre de pierres dans nos ouvrages et beaucoup de bombes dans la ville, qu'ils ne ménageaient en aucune manière. Ils continuèrent à travailler à leur logement de la contrescarpe, les terres qu'ils remuaient pour se couvrir tombaient en partie dans le fossé, par où il paraissait que leur dessein était de se prolonger le long de la contrescarpe jusqu'à l'endroit où ils espéraient faire le passage du fossé.

Du 12 au 13.

L'on travailla sans relâche dans la place à nettoyer le pied de la brèche de la courtine. Le sieur de Remberger, ingénieur, dont la valeur et l'expérience étaient recommandables, fut tué d'une pierre en venant de reconnaître à la demi-lune les travaux des ennemis. M. Richard, capitaine d'une compagnie franche, fut blessé dangereusement à la tête, étant à la batterie de la demi-lune, dont M. de Laubanie l'avait chargé dès le commencement du siége, connaissant son expérience dans l'artillerie où il a servi autrefois. M. de Chanteloup, capitaine des galiotes, a aussi été blessé pour la seconde fois; il en est mort peu de jours après.

Du 13.

L'artillerie des ennemis fit moins de feu qu'à l'ordinaire, apparemment à cause de la pluie qui dura presque tout le jour, et dont ils avaient eu le bonheur de n'être point incommodés depuis quarante-cinq jours qu'ils canonnaient la place.

Du 13 au 14.

Les ennemis, à la faveur d'un grand feu de leur artillerie qui dura toute la nuit, comblèrent de sacs à terre et de fascines le fossé gauche de la demi-lune pour s'y faire un passage. On les incommoda autant qu'on put par le feu continuel que l'on fit sur eux.

Le 14.

Dès la pointe du jour, l'on vit le passage du fossé de la demi-lune presque achevé. Le sieur de Jonville en ayant informé aussitôt M. de Laubanie, il eut ordre de faire écouler les eaux du fossé en ouvrant les portes de l'écluse de la sortie des eaux, et après qu'elles seraient écoulées, de faire ouvrir les écluses de l'entrée des eaux pour former un torrent dans le fossé et emporter le pont des ennemis, mais comme les écluses n'avaient point été renouvelées depuis que la place a été fortifiée, le sieur de Jonville fit marcher avec les éclusiers une brigade de charpentiers et forgerons, pour remédier, dans le moment, au désordre qui en pourrait arriver. On ouvrit les petites portes de la porte busquée pour remplir le petit bassin entre cette porte et la porte tournante; mais à peine était-il à moitié plein, que le pivot de cette porte tournante cassa par le pied, ce qui empêcha d'ouvrir la porte busquée qui aurait mis le fossé à sec en peu de temps. N'ayant point de remède dans le moment à un accident si pressant, on voulut fermer les petites portes de la porte busquée, mais les crémaillères qui en font la manœuvre rompirent, et on ne put les rétablir qu'en vidant entièrement le fossé, ce qui ne put être raccommodé qu'à neuf heures du soir ; l'on ouvrit en

même temps la porte de l'entrée des eaux pour lâcher le torrent dans le fossé, mais la porte tournante de cette écluse de l'entrée des eaux eut le même sort que celle de la sortie, et ne nous permit de remplir le fossé que par les petites portes de la porte busquée, ce qui ne faisait point de torrent; malheur dont la prévoyance de M. de Laubanie s'était toujours défié, ce qui lui avait fait demander depuis longtemps qu'on travaillât au renouvellement et à la sûreté de ces écluses ; pour lors on ne pouvait faire autre chose que de laisser les eaux dans le fossé sans mouvement et sans oser les retirer pour en donner d'autres.

Toute l'artillerie des ennemis ne discontinua pas pendant le jour de tirer aussi bien que leur mousqueterie.

Du 11 au 15.

Et toute la nuit suivante elle continua de même, dont nos travailleurs à la réparation des brèches des contre-gardes étaient fort interrompus; quant à la brèche de la face gauche de la demi-lune, elle était en si pitoyable état qu'il n'y avait plus moyen d'y remédier.

Les ennemis, ne voyant presque point d'eau dans le fossé, par l'accident qui était arrivé aux écluses, prirent ce moment pour faire trois digues à travers le fossé, l'une vis-à-vis la face droite de la contre-garde gauche, l'autre vis-à-vis la face droite de la demi-lune de la porte de France, et la troisième vis-à-vis la face gauche de la contre-garde droite. Cette dernière digue n'avait pas plus de six à sept pieds de longueur; à l'égard des deux autres, elles allaient à peu près à la moitié du fossé; ils travaillèrent aussi à retenir et à élargir celles qu'ils avaient faites le jour précédent vis-à-vis la

face gauche de la demi-lune de France, cependant ce passage n'était pas encore en état pour donner un assaut. Plusieurs de nos soldats se présentèrent à découvert sur les parapets pour tirer sur les ennemis, quoique leurs canons, pour favoriser leurs travaux, ne discontinuassent pas un instant de faire un feu épouvantable, accompagné de beaucoup de pierres, qui nous tuaient beaucoup de monde tous les jours.

Le 15.

Nous employâmes tous nos ouvriers à la réparation de nos retranchements et de nos ponts de communication que l'artillerie et les bombes des ennemis endommageaient continuellement.

Du 15 au 16.

M. de Laubanie, jugeant bien que l'ennemi pourrait se loger sur la brèche de l'angle flanqué de la demi-lune de France, ayant plus de trente toises, et voulant la défendre, donna le commandement de cette pièce à M. Deschamps, capitaine de grenadiers de Boisfermé; il passa dans cette demi-lune à sept heures du soir avec le sieur de Jonville et deux détachements, dont l'un de soixante grenadiers et l'autre de soixante hommes; ce dernier n'était point encore passé qu'on s'aperçut que les ennemis travaillaient au pied de la brèche pour y pratiquer un logement. Le sieur Deschamps commanda vingt grenadiers pour se présenter à l'angle et faire feu, le reste de son monde était partie dans

le chemin couvert qu'on a pratiqué à droite et à gauche du réduit dans lequel il avait laissé cinquante hommes des soixante qui y étaient de garde, lesquels n'étaient pas encore relevés. Quelque chose qu'il pût faire en s'y portant lui-même avec le sieur de Jonville, ils ne purent jamais obliger les grenadiers à marcher à l'angle où l'ennemi se logeait, en sorte que cette pièce eût été perdue dès-lors sans le retranchement.

Le 16.

Les ennemis ont continué le travail du passage du fossé vis-à-vis la face gauche de la contre-garde de droite jusqu'au tiers ou environ de la largeur du fossé; à l'égard de celui de la contre-garde gauche qui était presque fait à la moitié du fossé, il nous a paru moins avancé, et qu'il était moins élevé que le jour auparavant. Apparemment que la partie la plus avancée, qui était la moins élevée, avait été inondée par l'augmentation d'eau qu'on avait donnée pendant la nuit à ce fossé; plusieurs pièces de canon qui défendaient le passage du fossé ont tiré sans discontinuer, l'ennemi a tiré aussi toute la nuit de toute son artillerie.

Du 16 au 17.

Les ennemis n'ont pas fait un grand feu de leur artillerie, mais ils ont travaillé au passage du fossé des deux contre-gardes; ils n'ont pu être que très incommodés du feu de canon qui défend le passage du fossé, outre un feu de mousqueterie que M. de Laubanie avait ordonné de faire en tirant à découvert sur le parapet vis-à-vis le travail des ennemis,

ce qui a été exécuté régulièrement pendant toute la nuit, par M. le marquis de Savigny qui commandait à la contre-garde gauche, et par M. Desarennes qui commandait à la droite.

Les ennemis ont travaillé à se loger dans l'épaisseur du parapet de la demi-lune de la porte de France. Notre canon a fait toute la nuit un grand feu sur leur retranchement aussi bien que le détachement qui était dans le réduit et dans le chemin couvert de cette demi-lune.

Le 17.

Les ennemis ont fait un feu continuel de leur artillerie, ce qui a fort agrandi les brèches qui sont de plus de la moitié de la courtine de la porte de France. Ils travaillèrent toujours à se retrancher sur les faces de la demi-lune de France ; ils jetèrent quantité de grenades de leur logement dans le centre de cette pièce, et tirèrent souvent du canon chargé à cartouches sur le radeau qui sert de communication à cette demi-lune ; les cordages en furent souvent coupés, ce qui donna de l'inquiétude, n'y ayant pas moyen de se servir de bateaux.

Du 17 au 18.

Les ennemis n'ont tiré que quelques coups de canon et jeté à leur ordinaire quantité de pierres, de grenades et de bombes.

Environ les onze heures du soir, ils sortirent de leur logement sur les faces de la demi-lune de la porte de France, pour attaquer le réduit et le chemin couvert qui est au centre, dans lesquels il y avait un détachement de quarante grenadiers et un autre de soixante hommes, dont une partie

était dans le chemin couvert et le reste dans le réduit, le tout commandé par M. de Bouchon, capitaine de grenadiers de Toulouse. L'ennemi coula le long des flancs de cette demi-lune pour entrer dans le chemin couvert, n'osant pas se présenter dans le terre-plein de la demi-lune. Le lieutenant qui était dans le chemin couvert de la droite du réduit, n'ayant pas d'expérience, au lieu de faire feu sur les ennemis, vint à la porte du réduit dire à M. de Bouchon qu'il le priait de venir voir, et que les ennemis marchaient. M. de Bouchon ouvrant la porte du réduit pour entrer dans le chemin couvert et obliger les soldats à soutenir cette attaque, se vit terrassé par ceux de ce chemin couvert qui rentrèrent malgré lui dans le réduit où ils se crurent si peu en sûreté, que partie d'eux se jetèrent dans le fossé, où plusieurs ont été noyés. Comme l'ennemi avait deux rangées de palissades à passer pour entrer dans le chemin couvert, qui étaient plantées parallèlement au flanc, l'une au pied de la banquette et l'autre dans le talus du rempart; il donna tout le temps aux fuyards de rentrer dans le réduit et d'en fermer la porte. A l'égard du chemin couvert de la gauche du réduit, l'ennemi n'y fit qu'une fausse attaque, qui ne laissa pas de mettre le soldat en désordre.

M. de Bouchon fit tirer par les créneaux du réduit sur les ennemis qui lui jetèrent quantité de grenades, pendant qu'il y en avait qui, la hache à la main, s'efforçaient d'enfoncer la porte du flanc droit. Les grenades que les ennemis jetèrent dans le réduit firent connaître aux contre-gardes et à la tenaille de France, qui est entre deux, que les ennemis occupaient le chemin couvert du retranchement de la demi-lune. Les deux compagnies de grenadiers, l'une de Vermandois et l'autre de Toulouse, qui étaient à la tenaille, s'étant aperçus de cette attaque, tirèrent si à propos sur les

ennemis, qu'ils les obligèrent de se retirer avec perte; ils revinrent encore deux fois à la charge à différentes heures, et furent repoussés de la même manière. M. de Gasquet se portait à tout moment aux ouvrages, pour encourager nos troupes à défendre le passage du fossé, en tirant à découvert. M. de Léglise-Bois, qui commandait dans la contre-garde gauche, et M. Perrin dans la droite, n'y négligèrent rien du devoir d'officiers, et notre canon tuait beaucoup de travailleurs ennemis au passage du fossé.

Le 18.

A la pointe du jour, nous aperçûmes une quinzaine de soldats des ennemis tirer dans le chemin couvert intérieur de la demi-lune, dont quelques-uns étaient étendus à la porte même du réduit, avec les haches dont ils avaient voulu enfoncer les portes. Parmi ce nombre, on trouva deux officiers, et l'on a découvert de la tour plusieurs corps sur le passage du fossé de cet ouvrage et plusieurs blessés que les ennemis transportaient au camp. Pendant le reste de la journée, il ne se passa rien qu'un grand feu d'artillerie de part et d'autre. Le radeau qui sert de communication à la demi-lune de l'attaque fut brisé par le canon de l'ennemi, et le sieur Guilain, ingénieur, sur l'ordre qu'il en reçut, en fit jeter un nouveau à l'entrée de la nuit pour relever le poste.

Du 18 au 19.

M. de Laubanie, voulant défendre jusqu'à l'extrémité tous les ouvrages de la place, et n'étant pas content des

détachements de grenadiers qui étaient dans la demi-lune, fit marcher la compagnie entière des grenadiers de Vermandois, commandée par M. d'Hauteville, et un détachement de soixante hommes, pour aller relever le détachement du retranchement de cet ouvrage. A peine ces troupes y furent-elles entrées, que M. d'Hauteville y fut tué avec un de ses grenadiers, et que plusieurs autres y furent blessés par la grêle de pierres que jetaient les ennemis, accompagnées de vingt-sept bombes qui tombèrent dans ce poste où l'on était dans une crainte continuelle de le voir ouvert de tous côtés. On ne laissa pas de faire pendant toute la nuit un grand feu par les créneaux sur les faces de la demi-lune, où les ennemis paraissaient travailler à une batterie pour détruire ce réduit, n'osant plus l'attaquer comme ils avaient fait, et l'on travailla, comme les nuits précédentes, à nettoyer les décombres des brèches de la courtine.

Ils achevèrent aussi le passage du fossé à la contre-garde gauche, malgré la mousqueterie, les bombes, grenades, barils foudroyants et le canon dont on les incommoda toute la nuit, autant qu'il fut possible, M. Desarennes, qui commandait dans cette contre-garde, ayant donné tous ses soins pour retarder leurs travaux. A l'égard du passage du fossé à la contre-garde droite, il nous parut aussi peu avancé que le jour précédent, M. de Savigny qui y commandait, n'ayant rien négligé de ce qui pouvait y mettre obstacle.

Le 19.

Deux heures avant le jour, M. de Laubanie, ayant été informé de la quantité de bombes que les ennemis jetaient dans le retranchement de la demi-lune, et craignant qu'il

n'en fût ouvert, envoya dire à la compagnie de grenadiers de Vermandois de quitter ce poste dans lequel il ne resta que le détachement de soixante hommes.

Le jour venu, on reconnut que les ennemis avaient attaché le mineur à la face droite de la contre-garde gauche, mais comme cette pièce était contre-minée, on se contenta d'observer leur travail. Pendant le reste du jour, il ne se passa rien d'important de part ni d'autre, que beaucoup de feu de canon à l'ordinaire, dont les brèches furent agrandies.

Les ennemis parurent travailler à une batterie sur la face droite de la demi-lune pour battre le retranchement.

Du 19 au 20.

M. de Laubanie, qui songeait toujours à ménager les troupes, ordonna à M. de Gasquet de ne mettre plus dans la demi-lune qu'un détachement de quarante-quatre hommes, commandé par un lieutenant, qui ne devait cependant abandonner le chemin couvert de l'attaque, qu'il fit rétablir à la vue des ennemis, qu'à la dernière extrémité, et se retirer après dans le retranchement.

Le passage du fossé de la contre-garde droite fut achevé, et à l'égard de la contre-garde gauche, on écouta attentivement le mineur qui y était attaché, et qui n'a discontinué d'y travailler pendant près de quatre heures.

Dès que le jour parut, nous aperçûmes une batterie de trois pièces sur la face de la demi-lune, qui tirèrent sur le retranchement, mais sans effet, ce qui nous fit croire qu'elle ne plongeait pas assez, notre canon du rempart y tira sans discontinuation pour la démonter. M. de Polignac, capi-

taine de canonniers, qui avait servi pendant tout le cours du siége avec beaucoup de zèle et de courage, fut blessé à la tête et au bras d'un coup de pierre, étant aux batteries.

Du 20 au 21.

Sur les neuf heures du soir, les ennemis se présentèrent à la brèche de l'angle flanqué de la contre-garde gauche, d'où ils jetèrent quantité de grenades dans les retranchements. M. Desarennes, qui commandait dans cette contre-garde, leur en fit aussi jeter en bon nombre, accompagné d'un grand feu de mousqueterie.

Comme toutes les troupes se défendaient vigoureusement et s'acharnaient à tirer sur l'ennemi, une de leurs grenades étant malheureusement tombée à l'entrée du magasin à poudre, le fit sauter, et jeta la plus grande partie des deux compagnies de grenadiers de Boisfermé avec leurs officiers et plusieurs soldats des galiotes dans le fossé de la tour bastionnée, de manière que cet accident, joint au feu des ennemis, nous mit près de quatre cents hommes hors de combat. Pendant cette nuit-là, toutes les palissades et le parapet de la gorge du retranchement furent aussi enlevés, M. Desarennes fut engouti et déterré sur-le-champ sans blessure dangereuse; MM. de La Tour et Deschamps, capitaine, de Jonville et de Vallière, furent blessés légèrement; le sieur Dubreuil, ingénieur, y reçut une fort grande contusion, d'un éclat de bombe dans le dos. Malgré tout ce désordre dans le temps d'une attaque, les postes vacants par ce malheur, furent aussitôt remplacés par de nouveaux détachements que M. de Gasquet y envoya. L'on travailla, sous le feu des ennemis, à la réparation du retranchement que les poudres

avaient ouvert, et l'on recommença de nouveau à tirer sur les ennemis, ce qui ne discontinua point pendant toute la nuit.

Comme on avait entendu le mineur, ainsi qu'il a été dit, M. de Laubanie ordonna de renverser sa galerie par une fougasse, ce qu'on fit sur les dix heures du soir; l'on entendit en même temps un éboulement de maçonnerie, et en moins d'un demi-quart d'heure, il sortit de la brèche, vis-à-vis le pont des ennemis, comme un feu d'artifice qui s'éleva de la brèche jusque sur la contrescarpe, ce qui fut suivi de grands cris de la part des ennemis qui étaient au pied de la brèche, mais la fougasse n'étant pas de cent livres, on jugea bien qu'elle ne pouvait pas avoir produit un si grand effet, ce qui nous donna lieu de croire que le mineur ennemi avait ses poudres dans sa galerie pour charger sa mine, et que notre fougasse y avait mis le feu. Sans doute le dessein des ennemis était de nous leurrer en se logeant sur le parapet de la brèche, et de nous ôter, par-là la défiance qu'ils n'y fissent des mines, dans l'espoir de retirer leur monde de ce logement, lorsqu'elles seraient en état de jouer. Ce dernier accident nous dédommagea en quelque façon de celui qui nous était arrivé un peu auparavant.

Il ne se passa rien de remarquable à la contre-garde de la droite. M. de Savigny, qui y commandait, fit faire des décharges continuelles de mousqueterie sur les ennemis et il fit jeter des grenades et des bombes au pied de la brèche.

Et pour ce qui est de la demi-lune de France, les ennemis n'y firent aucune entreprise; il y eut pendant la nuit soixante hommes des nôtres dans le réduit, dont la moitié se retira un peu avant le jour.

Le 21.

A la pointe du jour, nous démasquâmes, sur le cavalier gauche et sur le rempart, de nouvelles batteries qu'on avait disposées pour la défense de la brèche de la contre-garde droite, et qu'on n'avait point démasquées jusqu'alors, de crainte qu'elles ne fussent démontées par le canon des ennemis, précaution qu'on eut également pour les autres batteries qui devaient défendre la demi-lune et la contre-garde gauche; elles firent un feu continuel pendant tout le jour sur le logement des ennemis, à l'angle de la contre-garde gauche et sur la demi-lune de l'attaque, et leur renversa plusieurs fois tous leurs gabions.

Les écluses de l'entrée et de la sortie des eaux ayant été remises, avec une diligence incroyable, en état d'en faire la manœuvre, M. de Laubanie ordonna au sieur de Jonville de faire ouvrir l'écluse de la sortie des eaux pour vider le fossé, et tâcher par là de renverser les ponts des ennemis. Cette écluse fut ouverte à deux heures, mais la rapidité des eaux qui s'écoulaient rompit la porte busquée sans produire aucun effet sur les ponts; ce qui fut causé par la grande étendue des fossés et le trop peu d'ouverture des écluses qui réduisait les eaux à ne pouvoir faire effet qu'à leur sortie, défaut commun avec l'écluse de l'entrée des eaux, qui ne produisait de torrent qu'à une très petite distance, d'autant plus que le fossé n'a que cinq pieds dix pouces de pente.

Comme on fit rapport à M. de Laubanie de l'inutilité de la manœuvre de ces eaux, il ordonna qu'on refermât l'écluse de leur sortie avec des poutrelles dont il avait eu la précau-

tion de se munir pour remédier à l'accident qui venait d'arriver, et ensuite de quoi on mit l'eau dans le fossé.

Du 21 au 22.

Il ne se passa rien de remarquable pendant la nuit, qui fut assez tranquille, à la réserve des pierres et des bombes qu'on se jeta de part et d'autre. Nos mineurs de garde dans la contre-mine de la contre-garde droite, ayant entendu le mineur des ennemis travailler vis-à-vis leur pont, M. de Laubanie donna ses ordres pour qu'on étouffât le mineur dans sa galerie pour rendre son travail inutile, ce qui fut exécuté le lendemain, à huit heures du matin, par le moyen d'un fourneau qui enleva tout le pied de la brèche et l'épaulement du pont.

M. Perrin, qui commandait dans cette contre-garde, fit avancer trente grenadiers sur la brèche pour faire feu sur le pont des ennemis, malgré la difficulté des chevaux de frise qui en fermaient le passage.

Du 22 au 23.

Environ les six heures du soir, M. de Brugnière, capitaine dans Toulouse, suivant l'ordre de M. de Laubanie, entra avec cinquante grenadiers dans la place d'armes intérieure de l'angle flanqué de la contre-garde gauche, qui était abandonnée depuis deux jours, et dont on ouvrit les chevaux de frise qui en fermaient le passage, mais à peine les grenadier eurent-ils jeté quelques grenades dans le logement des enne-

mis pour le leur faire abandonner, qu'ils en virent pleuvoir une grêle sur eux, qui les obligea de se retirer aussitôt.

Sur les neuf heures du soir, les ennemis, ne pouvant plus compter sur leurs mines de la contre-garde droite, dont la galerie avait été détruite par notre fourneau qui joua le matin, ils prirent le parti, pour éviter la longueur d'un nouveau travail, d'attaquer cette contre-garde. M. le marquis de Savigny, qui y commandait, donna les ordres nécessaires pour soutenir cet assaut, et le feu que l'on fit du retranchement de cet ouvrage, de la tour bastionnée et du rempart du corps de la place, obligea les ennemis de se retirer dans le logement que leurs travailleurs faisaient en arrière, au pied du parapet extérieur. Pendant le temps de l'attaque, M. de Savigny y fut blessé et ne voulut cependant point abandonner son poste, encourageant toujours les troupes à repousser vigoureusement l'ennemi; nous y eûmes plusieurs officiers blessés et environ cent soldats hors de combat, et les ennemis, de leur propre aveu, y en eurent plus de deux cents. Le reste de la nuit se passa à escarmoucher de part et d'autre dans tout le front de l'attaque.

Le 23.

M. de Laubanie, voyant les ennemis logés sur les deux contre-gardes et sur la demi-lune, dont ils n'avaient pourtant point fait encore abandonner le retranchement, considérant d'ailleurs le mauvais état de la place dont la courtine était tout ouverte, et le peu de soldats qui restaient, les plus braves ayant péri, et le reste étant très fatigué de la longueur du siége, le petit nombre d'armes en état de servir et le peu d'espérance d'être secouru, assembla les principaux officiers de la garnison, et leur demanda par écrit leur sentiment,

par lequel il connut qu'ils étaient tous d'avis de capituler. Pour être en état de faire jouer les mines en cas que les ennemis refusassent une capitulation honorable, et comme malgré son incommodité toujours aussi violente que le premier jour, il connaissait mieux que personne l'état de la place, il ordonna à M. de Gasquet de faire battre la chamade, ce qui fut fait, après avoir fait tirer jusque-là tout le canon du rempart. Sur les dix heures du matin, à la contre-garde droite, M. de Gasquet demanda à parler au général de la tranchée, après quoi M. le prince d'Anhalt, qui commandait les troupes de Brandebourg s'avança, et ayant connu qu'on voulait capituler, il répondit qu'il en allait donner avis au roi des Romains, qui fit dire, peu de temps après, qu'il allait envoyer un lieutenant-colonel, un major et un capitaine en ôtage, et que nous n'avions qu'à en envoyer de notre côté.

M. de Laubanie nomma MM. Perrin, lieutenant-colonel de Boisfermé, de Nossé, major de Vermandois et de Reucillon, capitaine dans Toulouse.

CAPITULATION DE LANDAU.

Résolutions faites par ordre de S. M. le roi des Romains à M. de Laubanie, sur les articles proposés pour la reddition de la place.

Articles proposés à S. A. S. Mgr le prince Louis de Bade, commandant l'armée de S. M. I. devant Landau, par M. de Laubanie, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Alsace et gouverneur, pour la reddition de ladite place.

Art. 1er.

On livrera, avant la nuit, la porte d'Allemagne, la demi-lune, ensemble la tenaille qui est devant, comme aussi les deux contre-gardes de la droite et de la gauche, et la demi-lune de l'attaque dont nous nous sommes déjà emparés, et la garnison sortira le 26 avant midi.

Art. 1er.

M. de Laubanie demande un terme de quatre jours, à commencer du 26 novembre au matin, avant qu'il soit obligé de remettre la place.

Art. 2 et 3.

On accorde, par une considération particulière qu'on a pour M. de Laubanie, qua-

Art. 2.

Demande que la garnison sortira vie sauve, tambours battant, drapeaux déployés,

tre pièces de canon, deux de 24 et deux de 12 livres de balles, comme aussi deux mortiers du premier et du second rang, leurs affûts et dépendances et les voitures, pour être transportés avec les honneurs de la guerre, drapeaux déployés, tambours battant, mèches allumées, balles en bouche, ainsi qu'il a été demandé par l'article 2, et que la garnison sera escortée jusqu'à Haguenau pendant cinq jours.

balles en bouche, mèches allumées par les deux bouts, avec tous les honneurs de la guerre, et que tous les officiers, cavaliers et soldats, sortiront avec leurs chevaux, armes et bagages avec quarante coups à tirer chacun, sans être inquiétés ni molestés.

Art. 3.

Demande qu'il soit accordé six pièces de canon, savoir : deux de 24, deux de 12 et deux de 4 livres de balles, quatre mortiers, savoir : deux du premier rang et deux du second avec leurs affûts, chèvres, gorges et ustensiles en dépendant, les chariots à corps de canon et affûts de retraite, avec la quantité de chevaux nécessaires pour les tirer et emmener jusqu'à Haguenau, situé sur la rivière de Moder.

Art. 4.

On accorde pour chaque soldat vingt-quatre coups à tirer et autant pour chaque

Art. 4.

Demande la quantité de poudre et de boulets nécessaires pour tirer vingt-quatre

canon, et pour chaque mortier, douze coups, pareille quantité pour les bombes avec les voitures.

coups de chaque pièce, vingt-quatre bombes et les charriots nécessaires pour les transporter.

Art. 5.

Cet article est déjà compris dans le premier, et la garnison sortira après demain avant midi.

Art. 5.

Demande que la garnison et tous ceux qui sont employés au service de S. M. T. C. soient conduits en toute sûreté avec une escorte de cavaliers par le chemin le plus court jusqu'à Haguenau, situé sur la rivière de Moder, passant par Billickeim, Altenstatt, Soultz, Surbourg et Haguenau, et que ladite garnison et employés ne seront obligés de sortir de Landau que le lendemain du jour que tous les chevaux et charriots qui leur seront accordés pour le transport de leurs bagages, effets et équipages jusqu'audit Haguenau seront arrivés dans ledit Landau.

Art. 6.

Accordé, à la réserve des troupes impériales et de celles des cercles qui sont de la na-

Art. 6.

Demande qu'il ne soit pris ni dedans ni dehors des rangs aucun soldat, cavalier

tion allemande et déserteurs à eux appartenant, qui ne sont pas Français originaires.

ni valet d'officiers et autres suivant la garnison, et que les troupes de S. M. I., non plus que celles des autres princes ses alliés ne pourront pas les obliger de prendre parti avec eux, quand bien même ils le voudraient faire.

Art. 7.

Accordé, autant que cela regarde les équipages et effets des particuliers de la garnison, excepté les vins, grains, fourrages et autres denrées, dans lesquelles seront compris le lard, le riz et autres vivres qui appartiennent à S. M. T. C.

Art. 7.

Demande qu'il soit permis d'emmener leurs vivres, bagages, chevaux, carosses, chaises et autres voitures, meubles et argent ou autres, généralement tout ce qui appartient, tant aux officiers qu'aux gens employés au service de S. M. T. C. qu'aux soldats et cavaliers, sans qu'il leur soit fait aucun tort en sortant de la place, ni sur et pendant la route.

Art. 8.

Accordé, ainsi qu'il a été dit par l'article précédent.

Art. 8.

Demande qu'il soit permis d'emporter tous les effets, hardes et équipages que les officiers et troupes de MM. les maréchaux de Villeroi et

Tallard auraient pu laisser dans cette place à eux appartenant pour être conduits et escortés avec la garnison.

Art. 9.

On accorde six charriots couverts, qui ne seront point fouillés sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 9.

Demande douze charriots de paysans, couverts, que l'on ne fouillera et ne visitera point, non plus que les équipages des officiers et autres personnes employées au service de S. M. T. C.

Art. 10.

Accorde deux mois de temps aux officiers.

Art. 10.

Demande que si les officiers ou gens employés au service de S. M. T. C. ne pouvaient pas emmener présentement les meubles, bagages et effets en quoi qu'ils puissent consister, qu'il leur sera permis de les laisser à Landau pour les y faire prendre quand bon leur semblera, ou du moins dans l'espace de six mois, ou de les vendre ou faire vendre à leur profit pendant ledit temps.

Art. 11.

On permet aux officiers et soldats blessés et malades de

Art. 11.

Demande que les officiers, soldats et cavaliers qui se

rester ici jusqu'à leur entière guérison, avec les chirurgiens nécessaires, néanmoins aux dépens de S. M. T. C. En outre, on leur permet de vendre leurs effets, à la réserve de ceux qui appartiennent à S. M. T. C.

trouveront malades ou blessés, lesquels ne pourront être en état de sortir avec la garnison, resteront dans la place jusqu'à parfaite guérison, et qu'ils seront nourris et médicamentés aux dépens de S. M. I., comme les officiers, soldats et cavaliers de ses troupes ou celles des autres provinces restant à Landau, qu'il leur sera donné des chirurgiens, accordé des passeports et des chariots attelés de quatre chevaux chacun pour se rendre audit Haguenau par le chemin le plus court, et fourni des vivres dans les lieux où ils passeront aux dépens de S. M. I.

Art. 12.

Les blessés et les malades qui resteront dans la place seront mis à couvert, lesquels seront nourris et entretenus aux dépens du roi, et les couvertures, matelas et paillasses et autres fournitures des lits, qui sont compris dans cet ar-

Art. 12.

Demande que tous les soldats, cavaliers, malades et blessés qui ne seront pas en état de sortir avec la garnison soient transportés dans la salle Saint-Étienne de l'ancien hôpital, avec leurs bois de lit, paillasses, matelas, traver-

ticle, resteront à S. M. I. avec les autres effets du roi.

sins, draps et couvertures, pour y être traités et médicamentés aux dépens de S. M. I. jusqu'à parfaite guérison, et que tous les lits qu'ils occuperont leur seront conservés en entier.

Art. 13.

Cela a déjà été accordé ci-dessus, et les prisonniers qui ont été faits de part et d'autre seront fidèlement échangés.

Art. 13.

Demande qu'il ne soit fait aucun tort à la garnison en sortant, ni sur et pendant la route, non plus qu'au sexe féminin, domestiques et tous autres, sous quelque prétexte que ce puisse être, et que tous les officiers, soldats et cavaliers ou employés pour le service de S. M. T. C. ne soient en aucune manière inquiétés sur leurs hardes, chevaux, armes et autres choses à eux appartenant, même celles qu'ils pourront avoir achetées des déserteurs des troupes de S. M. I. ou d'autres princes, ou qui ont été prises dans le pays depuis la déclaration de guerre; que les prisonniers faits depuis et à l'occasion du

présent siége, seront rendus de part et d'autre.

Art. 14.

On accorde aux malades et blessés les matelas, draps, paillasses et couvertures nécessaires pour aller jusqu'à Haguenau seulement, d'où ils les renverront avec les chariots; il leur sera fourni les vivres et médicaments nécessaires, comme eau-de-vie, vin, charpie et autres, pour les panser en chemin, et du pain pour cinq jours; quant aux marmites et autres meubles de l'hôpital, ils y resteront.

Art. 14.

Demande que les malades et blessés qui pourront être transportés avec la garnison, emporteront avec eux leurs paillasses, matelas, draps et couvertures sur les chariots qui seront accordés à cet effet, et qu'il soit emporté avec lesdits malades et blessés des remèdes, des eaux-de-vie, du vin, du linge et de la charpie pour les panser en chemin, et qu'il sera pareillement emporté des vivres pour leurs subsistances pendant la route pour six jours, avec les chaudières, marmites et ustentiles nécessaires pour faire leurs bouillons.

Art. 15.

On accorde à tous les officiers et soldats de la garnison du pain pour cinq jours, mais la farine restera dans les magasins.

Art. 15.

Demande que les officiers, soldats et cavaliers, et tous les employés pour le service de S. M. T. C. puissent emporter avec eux du vin et des vivres au moins pour six

jours, et qu'il leur soit aussi permis d'emmener avec eux cent sacs de farine pour leur subsistance, et que les chariots nécessaires pour les voiturer soient fournis.

Art. 16.

On leur fournira en chemin les fourrages nécessaires, autant qu'il sera possible.

Art. 16.

Demande qu'il soit fourni, sur et pendant la route, du fourrage, foin, avoine et paille, tant pour les chevaux des cavaliers que pour ceux des officiers des troupes de cette garnison, et pour ceux des personnes employées au service de S. M. T. C., aussi bien que pour les chevaux de leurs équipages, ou qu'il leur soit permis d'en emporter avec eux au moins pour six jours, à raison de douze livres pesant de foin et d'un boisseau d'avoine par cheval par jour.

Art. 17.

On accorde aussi un jour de séjour sur la route, néanmoins à leurs dépens.

Art. 17.

Demande qu'il soit permis à la garnison et aux employés pour le service de S. M. T. C. de séjourner quelques jours

dans les lieux de la route, et que les magistrats, prévôts et bourgmestres des lieux qui ne seront point de la domination de France, leur fassent fournir les vivres et bois nécessaires pendant la route aux dépens de S. M. I.

Art. 18.

On accorde cent chariots attelés de quatre chevaux chacun, ou deux charrettes pour un chariot qu'on enverra de bonne heure à Landau.

Art. 18.

Demande six cents chariots attelés de quatre bons chevaux chacun pour transporter les meubles de la garnison, les officiers, soldats, cavaliers, malades et blessés, avec deux cents chevaux de trait, garnis de leurs harnais jusqu'audit Haguenau aux dépens de Sa Majesté impériale.

Art. 19.

Accordé.

Art. 19.

Demande que si M. de Laubanie ou quelques autres officiers de la garnison ou employés pour le service de Sa Majesté Très Chrétienne ne se trouvent pas prêts pour partir, ils pourront encore rester et demeurer dans la

place jusqu'à ce qu'ils soient en état d'en partir avec l'escorte qui leur sera accordée pour les conduire en toute sûreté audit Haguenau par le chemin le plus court.

Art. 20.

Cet article étant un point civil restera à la libre disposition de S. M. I., laquelle prend de soi-même les officiers, tant ecclésiastiques que séculiers, sous sa protection.

Art. 20.

Demande que dom Mace Charles Perrin, prêtre et religieux de l'ordre de Citeaux, pourvu, par bulle de S. M., de la coadjutorerie d'Enssersthal du même ordre, jouira des revenus de ladite abbaye pour y établir la conventualité et y faire le service.

Art. 21.

Cet article sera remis à la libre disposition de S. M. I.

Art. 21.

Demande que tous les bourgeois et citoyens de la ville de Landau, tant ecclésiastiques que séculiers, soient maintenus dans l'exercice de leur religion, dans leurs priviléges et franchises sans la moindre altération, et que la religion apostolique et romaine y sera conservée dans toute sa pureté et dans les

lieux de sa dépendance, et qu'on ne donnera aucune atteinte aux exercices de religion et de piété établis depuis que cette ville est sous l'obéissance de S. M. T. C. jusqu'à ce jour ; le tout suivant l'article 4 de la paix de Riswick. Que tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, comme aussi les religieux et hôpitaux seront maintenus dans la possession de leurs pensions, droits, revenus, priviléges et libertés, comme ils ont été jusqu'alors, et que l'église collégiale restera dans les mêmes état, droits, jouissance et priviléges, de même que l'école pour l'instruction de la jeunesse, avec les lieux de sépulture pour les catholiques romains, comme il a été pratiqué jusqu'à ce jour.

Art. 22.

Cet article sera mis pareillement à la libre disposition de S. M. I.

Art. 22.

Demande que tous les officiers de justice pourvus par S. M. T.C. ou autrement, employés à Landau, seront con-

servés dans la possession de leurs charges, droits et priviléges.

Art. 23.

On accorde à ceux qui veulent se retirer de Landau un terme de six semaines, et de disposer de leurs effets, meubles et immeubles comme bon leur semblera, excepté cependant les personnes qui sont employées au service de S. M. T. C.

Art. 23.

Demande qu'il soit permis à tous les Français et autres habitants qui désireront sortir de Landau, de disposer de leurs biens, effets, meubles et immeubles par vente, donation ou autrement, et que les traités qui auront été faits jusqu'à présent et se feront jusqu'au temps qui leur sera accordé pour sortir, subsisteront et seront exécutés selon leur forme et teneur.

Art. 24.

Accordé, excepté seulement ce qui appartient à S. M. T. C.

Art. 24.

Demande que les bourgeois habitants soient compris dans la présente capitulation, ainsi que les juifs; et qu'il leur soit permis d'acheter les meubles et effets, tant des officiers, soldats et cavaliers qu'autres personnes qui sortiront de cette place, en cas qu'ils ne veuillent pas les emmener avec eux.

Art. 25.

On accorde aux bourgeois et habitants qui ont des prétentions de les venir déclarer dans ce temps, mais quant aux étrangers auxquels il est dû par la garnison, on leur donnera un terme de quinze jours pour le venir déclarer; et pour le paiement des dettes dues par la garnison, il sera donné des ôtages bons et suffisants, qui resteront à Landau jusqu'à ce que les susdites dettes soient payées dans Landau ou à Francfort.

Art. 25.

Demande que tous les bourgeois auxquels il sera dû, tant par les officiers que par les particuliers suivant la garnison, seront obligés de le venir déclarer dans les vingt-quatre heures après la présente capitulation signée; après lequel temps, ils ne seront plus reçus. Que les bourgeois auxquels les officiers devraient quelque argent emprunté pour leur subsistance ou autres dépenses, ne pourront les faire arrêter ni retenir, mais se contenteront de leurs billets, qui seront acquittés à Strasbourg, à ceux qui en seront porteurs.

Art. 26.

On accorde la compensation autant que cela regardera les dettes particulières des bourgeois, qui ne sont point d'intelligence avec celles du roi.

Art. 26.

Demande que de ce qui est dû aux Français ou à ceux qui suivent le parti de la France par les magistrats, bourgeois et habitants de Landau, il leur soit fait une compensation avec les habitants qui reste-

ront, en se donnant de part et d'autre des sûretés bonnes et valables.

Art. 27.

Le trésorier restera à Landau tant et si longtemps que tous les billets qu'il a donnés aux particuliers, pour les dettes qui ont été contractées, seront acquittés, ou en argent comptant, ou en bonnes et valables lettres de change.

Art. 27.

Demande à l'égard des billets que le trésorier a faits aux bourgeois ou autres de cette ville pour vins, bière, eau-de-vie, grains, viandes et autres fournitures par eux faites à l'occasion du présent siége, il n'en puisse être inquiété, qu'il pourra sortir avec tous ses papiers et effets, avec la garnison, et que lesdits bourgeois se contenteront des billets qu'ils ont dudit trésorier, lesquels seront exactement acquittés à Strasbourg par le trésorier de l'extraordinaire des guerres sitôt qu'on les présentera.

Art. 28.

On accorde quinze jours aux marchands français et autres qui veulent se retirer chez eux, pour pouvoir vendre leurs meubles, marchandises et les emmener; quant à

Art. 28.

Demande qu'il soit permis à tous les Français, marchands et autres, qui voudront suivre le parti de la France, de vendre ou emporter leurs effets et de se retirer

ceux qui veulent rester à Landau, cela dépend de S. M. I.

dedans six mois sur les terres de S. M. T. C., et que ceux qui resteront à Landau seront maintenus dans leurs droits et priviléges comme ils en ont joui jusqu'à présent.

Art. 29.

Cet article a été débattu avec le précédent, à la réserve des effets qui appartiennent en propre à S. M. T. C., qui ne pourront être emportés.

Art. 29.

Demande que tous ceux qui sont réfugiés dans Landau se retireront où bon leur semblera avec leurs meubles et effets, ou qu'ils y resteront s'ils le jugent à propos.

Art. 30.

Accordé, néanmoins que le receveur des contributions et le subdélégué de l'intendant feront un compte avec les intéressés; pour cet effet, ils resteront à Landau pour terminer cette affaire.

Art. 30.

Demande que les habitants du pays qui contribuent à S. M. T. C. ne puissent rien demander pour les vins, bœufs, vaches et moutons et autres choses qu'on leur a prises avant le présent siége de cette place, pour la subsistance des troupes, attendu qu'il leur en sera tenu compte sur leurs contributions.

Art. 31.

Cet article n'appartient pas à la capitulation. Ceux qui sont chargés de la con-

Art. 31.

Demande que les sommes qui restent dues à S. M. T. C. pour les contributions de

tribution, pourront faire sortir leurs effets, à la réserve de ceux qui sont à S. M.T.C., à condition qu'ils seront liquidés avant leur départ avec les intéressés.

l'année dernière 1703 et de la présente année 1704, au département d'Alsace, suivant les mandements qui y ont été envoyés et l'extrait qui en a été fait, soient entièrement payés par les contribuables dans les termes portés par lesdits mandements et traités, et que ceux qui ont été employés pour l'exécution de la recette de ces contributions, ne pourront être retenus ni inquiétés, et pourront sortir avec tous leurs papiers, effets et équipages avec la garnison et conduits en sûreté audit Haguenau.

Art. 32.

Cet article est accordé, à moins qu'on n'ait promis ce paiement aux intéressés.

Art. 32.

Demande qu'il ne soit rien demandé ni répété par qui que ce soit pour tous les bois de charpente, palissades, fascines, piquets, clayonnage, bois de chauffage et autres, et généralement de tous ceux qui ont été coupés dans les forêts des environs de cette place pour le service de S. M. T. C.

jusqu'à présent, ni à ceux qui ont été employés à cet effet.

Art. 33.

Accordé.

Art. 33.

Demande qu'il ne soit rien demandé ni répété par les bourgeois et habitants de cette ville ni par aucune autre personne de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, pour tous les bois de charpente et de bâtiments, planches, lattes et autres bois qui ont été consommés à l'occasion du présent siége.

Art. 34.

Il est accordé qu'il soit fait un inventaire de toutes les munitions de guerre et de bouche qui sont dans la place, comme aussi qu'il soit fait un double dudit inventaire.

Art. 34.

Demande qu'avant de sortir de cette place, il soit fait un inventaire par les commissaires des guerres et d'artillerie, des munitions de guerre et de bouche qu'on y laissera appartenant à S. M. T. C., et ce en présence de ceux qui seront nommés de la part de S. M. I., duquel inventaire il sera fait un double de part et d'autre.

Art. 35.

Nous n'imitons pas les mauvais exemples, bien éloignés de violer et rompre notre foi et parole donnée, comme on a fait l'année passée à notre sortie, en sorte que ni M. de Laubanie, ni aucune autre personne de la garnison, n'a à appréhender pareille représaille bien juste, surtout que S. M. le roi des Romains est présent et que le prince Louis de Bade a signé la capitulation; par conséquent, nous demandons à M. de Laubanie de faire donner une satisfaction juste et raisonnable à ceux qui ont été pillés à la sortie de la garnison l'année passée, ainsi que M. le maréchal de Tallard l'avait promis; auxquelles causes les ôtages qui doivent venir à Landau pour la sûreté des dettes y resteront jusqu'à ce que les ôtages que nous avons donnés l'an passé pour les dettes des officiers soient relâchés

Art. 35.

Il a été rapporté dans cette place, de différents endroits, que plusieurs personnes mal intentionnées avaient dit et se seraient vantées qu'au préjudice de la bonne foi et de la présente capitulation, ils pilleraient et feraient piller indifféremment tous les équipages de la garnison, bourgeois, habitants et autres qui la suivraient, ce qui a été dit par M. Bandelar, colonel des troupes du camp devant cette place, à un trompette de cette garnison, qu'il ferait piller les équipages de M. de Laubanie, ce qui a été confirmé par M. de Polneck, capitaine au régiment de Paderborn, avant de mourir de ses blessures dans cette ville. Ainsi, M. de Laubanie demande que tous les vins, équipages, meubles et effets appartenant, tant à lui qu'aux officiers et employés pour le service de S. M. T. C. et autres, de

et indemnisés des frais qu'ils ont soufferts, et qu'on rendra au sieur Ackerman, commissaire de l'empereur, qui a été retenu pour les dettes de la ville, qui est une affaire à part, que S. M. le roi des Romains remet à S. M. I.

quelque qualité et condition qu'ils puissent être, qui suivront la garnison, soient conduits en toute sûreté jusqu'audit Haguenau, situé sur la rivière de Moder, sans qu'il leur soit fait aucun tort, soit par les troupes de S. M. I. soit par celles des autres princes ses alliés ou autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être.

Art. 36.

Accordé.

Art. 36.

Demande que, pour la sûreté de la présente capitulation, il soit donné des ôtages de part et d'autre, et qu'ils ne seront point mis en liberté jusqu'à ce que les articles qui y sont contenus soient exactement accomplis et exécutés, le tout sans équivoque ni interprétation, seulement à la lettre.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET ADDITIONS SUR QUELQUES ARTICLES.

Art. 2 et 3.

Il n'y a point de canon dans Landau aux armes de France, parce qu'on l'emporta tout lorsque la ville fut prise par S. M. le roi des Romains, je supplie S. A. S. M. le prince Louis de Bade de nous en faire donner quatre autres.

Art. 15.

Nous avons 700 blessés qui incommoderont à Landau; s'il plaît à S. A. de faire fournir des charriots, on les emmènera tous les jours avec des passeports. M. le comte de Frize sait bien que toutes les fois que le commissaire de S. M.I a demandé des charriots pour voiturer les convalescents à Philisbourg, ils ont été accordés. Je supplie S. A. que la même chose soit pratiquée à notre égard.

Art. 30.

On laissera le sieur Gallant, commissaire des guerres en charge et le sieur Fauvie, receveur des contributions pour la sûreté des dettes qui seront acquittées ponctuellement.

Je supplie S. A. de laisser sortir le trésorier, afin que le paiement de ce qui sera dû puisse être fait par lui à Strasbourg, sans quoi cela serait retardé de longtemps.

Je supplie très humblement S. A. S. de ne point retenir M. Lejeune, subdélégué de M. l'intendant, parce que lui et le trésorier ont une parfaite connaissance de tout ce qui est dû, qu'ils feront payer aussitôt qu'ils seront à Strasbourg, beaucoup plus tôt que s'ils étaient arrêtés.

Art. 35.

M. le comte de Frize sait bien que j'ai détaché le sieur de Valernon, capitaine de grenadiers du régiment de Na-

varre, pour faire tirer sur ceux de nos soldats qui pilleraient, mais puisque S. A. S. souhaite que j'entre dans la satisfaction de ceux qui ont perdu, je la supplie très humblement de leur ordonner de me donner des mémoires entre ci et demain, en gens de bien et d'honneur; les ôtages qui resteront pour les autres dettes seront suffisants, pour la satisfaction desquelles je m'emploierai de mon mieux; quant aux ôtages qui ont été retenus, cela a été en considération des dettes de la ville et sur la prière que les magistrats m'ont faite, c'est à eux d'en répondre, et comme S. M. le roi des Romains est en possession de la ville, je renverrai les ôtages dès que je serai arrivé à Strasbourg, et la discussion s'en fera avec les habitants.

Je suis bien fâché de ne pouvoir aller rendre ce que je dois à S. M. le roi des Romains et l'assurer de mes très humbles respects, et à S. A. S. Je la supplie très humblement de me vouloir accorder un passeport pour moi, mes chevaux, mes gens, ma chaise et autres équipages, pour aller d'ici à Strasbourg avec escorte et sans escorte.

Le roi accorde tous ces points.

Signé, Louis de BADE.

APPENDICE.

Le présent journal, commencé par M. de Villemont, ingénieur en chef de la place, et poussé jusqu'à sa mort, qui arriva le 28 octobre, 42me jour du siége, a été continué par M. de Jonville, aussi ingénieur, jusqu'à la reddition de la place.

D'après une relation qui a été écrite par ordre de M. de Laubanie, et qui a été insérée dans Quincy et dans l'édition de 1754 des Mémoires de Goulon, la force de la garnison n'était que de 5,000 hommes, officiers compris. En voici le détail approximatif :

Les 12 bataillons, à 380 hommes	4,560
Les 3 compagnies des galiotes	90
Les 2 compagnies franches	60
La compagnie de mineurs de Vallière	30
Les 2 compagnies de canonniers et bombardiers	60
Les 2 escadrons de cavalerie	150
L'état-major	50
Total.	5,000

Sur la fin du règne de Louis XIV, les bataillons étaient de

13 compagnies, dont une de grenadiers. La force des compagnies était de 40 hommes au plus; et par conséquent celle du bataillon, de 520 hommes au plus.

Un des douze bataillons et les deux compagnies franches furent uniquement employés au service de l'artillerie. Ces troupes allaient aux batteries avec leurs armes, pour s'en servir au besoin.

Au 5 novembre, 53me jour de siége, la force des bataillons était réduite à 180 hommes présens sous les armes. Il sortit de la place environ 2,400 hommes, et il y resta 600 blessés ou malades.

Indépendamment des batteries A, B, C, E, G, H, I, L; dont nous avons fait connaître l'objet, dans une note, à l'ennemi construisit les suivantes : la batterie N de quatre pièces, à l'extrémité gauche de sa troisième parallèle, contre la lunette de l'entrée des eaux; dans sa première, sa seconde et sa troisième parallèle, quatre batteries de mortiers et pierriers; sur la crête du chemin couvert du front d'attaque, plusieurs contre-batteries et batteries de brèche O, P, Q, R; enfin une batterie X de trois pièces, dans le terre-plein de la demi-lune de la porte de France, à laquelle le canon de la place ne permit pas de tirer.

La lunette Y de la porte de France était aussi appelée redoute de Mélac, et la lunette des Suisses, cotée V, en aval de la place, redoute de Hessy, nom du régiment suisses, qui faisait partie de la garnison.

L'armée qui faisait le siége était de 12,000 hommes, mais elle pouvait au besoin être renforcée par l'armée d'observation qui était sur la Lauter. L'armée de secours élevait les lignes de la Moder.

Le journal de MM. de Villemont et de Jonville, est accompagné de douze dispositifs du gouverneur, concernant le

service dans la place, et de deux remarques, l'une sur l'utilité des barbettes dans la défense, et l'autre sur la nécessité de revêtir les profils des traverses du chemin couvert, de paver les passages des crochets et de placer les palissades des traverses, inclinées, au pied de leur talus extérieur.

On voit, par ces dispositifs qui entrent dans des détails, la plupart inutiles à rapporter ou qui sont dans le journal, que, pendant les premières nuits du siège, le gouverneur faisait détacher dans la campagne, par les postes du chemin couvert, des pelotons de cinq ou six hommes qui se tenaient ventre à terre pour entendre le travail de l'assiégeant et faire prisonniers ses ingénieurs. Les troupes de soutien ou c bivouac était en partie dans les tenailles. Pendant les vingt derniers jours du siége, les onze bataillons d'infanterie furent partagés en quatre brigades, chacune de 500 hommes, et dont deux étaient de service toutes les vingt-quatre heures.

Les troupes qui devaient en relever d'autres occupaient les souterrains des tours bastionnées qui furent très utiles pour cet usage. «Je ne me soucierais pas trop, dit M. de Laubanie, dans un dispositif du 1er novembre, de mettre du canon dans les flancs bas des tours bastionnées, mais, au lieu de canon, j'y voudrais mettre vingt bons fusiliers qui fissent feu incessamment sur ceux qui viendraient dans le fossé. Les parapets des tours bastionnées, ajoutait-il, ne manqueront pas d'être rompus. Ils ne laisseront pas d'être utiles si on peut les réparer avec des fascines, des gabions et de la terre.» On ne sait pas au juste dans quel état étaient ces parapets, lorsque l'ennemi monta à l'assaut des contre-gardes; mais celles-ci étant coupées par des retranchements, sous forme de couverts provisoires palissadés, derrière lesquels les défenseurs tinrent ferme, l'ennemi ne put pas s'étendre. Après

cette dernière action où la garnison fit une perte considérable, force lui fut, par la faiblesse à laquelle elle était réduite, de se rendre. La perte entière des contre-gardes pouvait être immédiatement suivie de celle du corps de place où il y avait des brèches. M. de Laubanie avait pouvoir de capituler lorsqu'il jugerait à propos. Arrivé à Haguenau, le 30 novembre il écrivit au roi la lettre suivante :

« Je demande pardon, sire, à Votre Majesté d'avoir perdu la ville de Landau. J'ai mis en usage tous les moyens qu'on m'a laissés pour la conserver, mais ils ont tous été trop courts, je puis assurer Votre Majesté, en homme de bien et d'honneur, que depuis le premier jour du siége jusqu'au dernier, quoique dangéreusement blessé et aveugle, je n'ai cessé de donner les ordres nécessaires pour tâcher de la conserver, mais la faiblesse de la garnison et le manque de munitions de guerre, ne m'ont pas permis de tenir plus longtemps, à moins de s'exposer à être emporté ou être fait prisonnier de guerre. Il y a plusieurs officiers qui se sont distingués dans ce siége et qui sont dignes des grâces de Sa Majesté. Je les marque à M. de Chamillart et vous supplie, sire, de vous souvenir de leur service. Je me rendrai demain à Strasbourg pour y prendre quelque repos, et si je puis, je me ferai porter à Paris, pour voir si Gendron me pourra conserver l'œil droit, le gauche étant déjà perdu. Rien ne me fait tant de plaisir que de pouvoir continuer mes services à Votre Majesté. Si je suis assez malheureux de perdre la vue, je les continuerai dans toutes mes prières, et serai toujours très reconnaissant des grâces que Votre Majesté m'a faites.

Signé : LAUBANIE. »

« Chamillart lui répond :

Le roi m'ordonne de vous dire qu'il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que Sa Majesté a de la manière dont vous avez défendu Landau. La défense que vous avez faite est aussi glorieuse pour vous qu'elle a été utile à sa majesté; etc., etc. »

Né en 1641, Laubanie avait 63 ans à l'époque du siége de Landau. Il mourut deux ans après des suites de blessures. Il était connu pour un officier d'un mérite distingué, d'une valeur et d'une bonne volonté qui n'avait point de bornes et très versé dans l'attaque de la défense des places. Il fut parfaitement secondé par les officiers sous ses ordres, parmi lesquels on doit distinguer Vallière.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

PROJET D'ORDRE ET DES PRÉCAUTIONS

que M. **de Vauban** *juge qu'on peut prendre contre l'effet des bombes au Havre, et qui peut servir pour les autres villes et ports exposès au bombardement.*

§ Ier.

Exécuter promptement et ponctuellement le projet des batteries de canons et mortiers fait pour cette place, en dernier lieu, pour s'opposer aux mouillages plus prochains des galiotes ennemies, garantir toutes les batteries de canons et munitions nécessaires, qu'il faudra mettre sous de petits couvercles de sept à huit pieds carrés, bâtis de planches et couverts de vieille toile à voile goudronnée avec du brai, bien tendue et clouée autour des petit magasins, qu'il faudra placer à côté de ces batteries, et non derrière, et les bien épauler, observant d'en planchéier le fond, afin d'y pouvoir tenir les munitions sèchement et à couvert de toute humidité pendant longtemps.

§ II.

Quand on aura mis toutes les pièces en batterie et qu'il sera temps d'y mettre des munitions et des armes, y faire

camper les canonniers sous des tentes ou des huttes et avec de petites gardes de troupes réglées aux plus éloignées de la place, comme à celles de la butte de la pointe du Hoc, du Chef des eaux, du fort Saint-Aignan, du Hoc, du grand et du petit Épi, en renforcer les gardes et tirer parti de la garnison, en cas de bombardement, hors de la place, et la porter dans les endroits plus à portée de ces batteries pour les soutenir, s'il n'y a point d'autres troupes réglées proposées pour cela.

§ III.

Démeubler longtemps auparavant les maisons de ce qu'elles auront de meilleur et de plus précieux, et surtout en sortir toutes les matières combustibles, comme paille, foin, fagots et menus bois, notamment des graisses, huiles, eaux-de-vie, goudrons, etc., et les porter au-delà de la chute des bombes, n'importe où, pourvu qu'elles soient en sûreté, et en cas que les apparences deviennent évidentes, faire sortir les femmes, enfants, vieillards, invalides et tous ceux qui ne peuvent servir à rien, ne laissant qu'une ou deux personnes dans chaque maison pour s'y tenir et les garder pendant le bombardement.

§ IV.

Faire de bonne heure la distribution de chaque batterie aux canonniers, sur le pied de neuf hommes par pièce de 36, sept par pièce de 24 et de six par pièce de 18 et de 16, et les faire exercer, leur donnant de plus quelques soldats pour leur aider à faire ce service plus vite, et mettre de quoi tirer cinquante coups par pièce dans l'un des petits

magasins des batteries, prenant bien garde de ne se pas tromper au calibre des boulets; quelques affûts de rechange, et des chèvres çà et là pour monter et démonter les pièces qui en auront besoin. Remarquons que la même chose qui est proposée pour le canon doit être observée pour les bombes, dont il ne faut pas manquer, parce que c'est ce qui doit faire plus de peine à l'ennemi.

§ V.

Mettre le surplus des poudres, tant de la citadelle que de la marine, dans tous les souterrains de la ville et de la citadelle, les séparant le plus qu'on pourra et les éloignant de tous les endroits où elles pourraient être en danger.

§ VI.

Faire dénombrement de tout qu'il y a de charpentiers, charrons, menuisiers, couvreurs, tourneurs, calfats, perceurs, cordiers, et généralement de tous les arts et métiers les plus propres à l'extinction du feu, y joindre des matelots, s'il est nécessaire, pour faire des brigades de trente ou quarante hommes chacune, à la suite desquelles on mettra un ou deux bourgeois de considération, et même des officiers, s'il est besoin, que nous appellerons brigadiers, lesquels seront distribués en autant de quartiers qu'il y aura de brigades, observant de faire celles des quartiers plus exposés au feu, plus fortes que les autres, parce que vraisemblablement elles auront plus d'affaires.

§ VII.

On pourrait mettre à la suite de ces brigades des capucins, ce sont les religieux mendiants dans les Pays-Bas,

qui, d'obligation, courent à l'extinction du feu quand il y en a quelque part, et s'en acquittent ordinairement fort bien, parce que l'aumône redouble après.

§ VIII.

Séparer toutes les maisons de la ville en six quartiers et les bâtiments de la citadelle aussi, et y établir les brigades de la ville pour prendre garde au feu et l'éteindre quand il s'allumera, avec ordre à chacune de poser doubles sentinelles à l'entour et dans le milieu des quartiers, pour observer la chute des bombes et courir où elles seront tombées, éteindre ce qu'elles pourront avoir allumé, aussitôt qu'elles auront fait leur effet, et défense à ceux d'un quartier d'aller au secours de l'autre sans un commandement exprès du supérieur, à peine d'une grosse amende, sous quelque prétexte et raison que ce puisse être.

§ IX.

La marine, de son côté, fera choix d'une certaine quantité de gens du port et de l'arsenal qui, de leur part, observeront le même ordre que dessus; les prêtres seront chargés de la conservation des églises, de même que les religieux et religieuses avec quelque nombre d'hommes qu'il faudra leur donner pour leur aider.

§ X.

A l'égard de la citadelle, faire autant de brigades qu'il y aura de quartiers, de dix ou douze soldats chacune, choisis de la garnison pour prendre garde au feu, observant de leur donner à toutes de bons officiers pour les commander, et

d'avoir une réserve sur la place, qui posera des sentinelles sur tous les coins de rue, pour arrêter les coureurs qui ne vont au feu que pour chercher à prendre.

§ XI.

Faire provision de seaux et paniers d'osier goudronnés, d'échelles, crochets, haches, marteaux, seringues, s'il y en a, fourches de fer, perches, cordages, etc., pour les distribuer aux brigadiers, lesquels choisiront des lieux, chacun dans son quartier, dont ils auront la clef pour les mettre à couvert et pour, dans le besoin, lesdistribuer à leurs brigades.

§ XII.

Faire amas de toutes les futailles qu'on pourra trouver, les arranger et les défoncer chacune devant sa porte, en sorte qu'elles se touchent, et que tout le devant de chaque maison en soit bordé; les remplir d'eau qu'il faudra entretenir, et si c'est un temps où il y ait apparence de pluie, barrer les rues avec du fumier pour y retenir l'eau, sinon et encore mieux établir quatre ou cinq brigades de menus gens, valets et servantes, menés par quelques bourgeois d'autorité, qui ne feront autre chose que de porter de l'eau en file aux endroits où il y aura du feu allumé, le tout en silence et sans bruit, et afin que cela se fasse mieux, obliger chaque maison d'y fournir une personne.

§ XIII.

Faire, si l'on peut, des machines à feu, qui ne sont autres choses que des pompes de chasse, accommodées dans des coffres à eau, au moyen desquelles et un col de grue qu'on y ajoute, on lance l'eau fort haut et partout où l'on veut.

§ XIV.

Disposer quelques escouades des plus honnêtes bourgeois en armes dans les carrefours et coins des rues pour chasser les pillards et arrêter ceux qui vagabondent d'un lieu à l'autre, sans ordre et sans officier, les mettre en prison ou entre les mains du prévôt, pour en faire prompte justice, selon les bancs qui auront été faits.

§ XV.

Faire prendre les armes aux gens de guerre et les disposer à leurs postes et aux gardes ordinaires, avec défense à aucun soldat de quitter son poste sans commandement ou permission, sous quelque prétexte que ce puisse être, sous peine de la vie, à moins qu'il ne soit conduit ou qu'il n'ait congé par écrit de son officier.

§ XVI.

Toutes choses étant ordonnées de la sorte, et chacun instruit de longue main de ce qu'il aura à faire si l'ennemi paraît s'approcher, et manœuvrer enfin pour se mettre en état de bombarder ; quand on ne pourra plus douter de son dessein, faire le signal dont on sera convenu pour éteindre dans l'instant même tous les feux de la ville, ouvrir les portes et fenêtres des maisons, et que chacun se rende à son poste et s'occupe de son fait sans bruit, attendant en silence l'ordre de ce qu'il aura à faire, sans se mettre en peine de ce qui se passera ailleurs.

§ XVII.

Quand l'ennemi tirera des bombes, il faudra les observer,

les suivre de loin tant qu'on pourra, et après leur chute, attendre qu'elles aient crevé, pour lors les sentinelles du quartier où elles seront tombées reconnaîtront l'endroit pour voir si elles auront mis le feu, et la brigade détachera des gens pour l'éteindre dans l'instant même; et s'il n'y en a point, elle détournera simplement ce que la bombe aura pu jeter d'embarrassant dans les rues, pour en conserver l'usage libre. Continuant cette manœuvre avec exactitude et sans bruit, les bombes pourront bien endommager quelques maisons, mais peu, et on arrêtera infailliblement le feu.

§ XVIII.

Et pour faire que les brigades se portent avec plus d'affection et de diligence aux endroits où il y sera tombé des bombes, il faudra leur faire donner autant de pistoles par le propriétaire de qui elles auront sauvé la maison, qu'il y sera tombé de bombes.

§ XIX.

Notez que les bombarderies ne prennent point les places, ne tuent personne quand on veut prendre garde à soi, et ne mettent guère le feu, que quand on en laisse d'allumé dans les maisons ou qu'on néglige de l'éteindre, et qu'on laisse des matières combustibles dans les maisons, et que quand on peut interposer des batteries de canon et de mortier entre le mouillage du bombardement et la place, qui approchent le bombardement de trois à quatre cents toises plus que la place, comme cela se peut faire au Hâvre; il est presque impossible qu'elles y puissent faire un effet considérable, et je suis persuadé que si cet ordre est bien observé, les ennemis n'entreprendront la bombarderie de cette place qu'à leur grande confusion.

Le port.

§ XX.

Barrer son entrée par deux estacades biaises, composées de l'assemblage de trois ou quatre mâts de navires joints ensemble et tenus par de bonnes traverses, sur lesquelles estacades on fera passer de longues chaînes de fer qui seront prolongées tout le long; la première tiendra par un bout au musoir de l'est (14), et par l'autre à celui de l'ouest (16); la seconde estacade tiendra par l'un de ses bouts audit musoir (16) et par l'autre au pied de la grande tour (1). Si on croyait que cela ne fût pas suffisant, on pourrait encore couler un ou deux bâtiments dans ladite entrée pour la soutenir et empêcher l'estacade de rompre.

§ XXI.

A l'égard des vaisseaux qui se trouveront dans le port et dans le bassin, je ne sais pas de meilleur expédient pour les garantir des bombes que d'y faire des trous aisés à ouvrir et fermer, et quand les apparences d'un bombardement se rendront certaines, remplir le fond de cale de fagots et fascines et les couler à fond, moyennant quoi il y a lieu de croire que les bombes ne leur feront pas grand mal.

Machines infernales.

§ XXII.

Et parce que les machines infernales sont fort appréhendées par ceux qui ne les connaissent pas, et que même elles

feraient du mal si on pouvait les engager entre des vaisseaux ou les pousser entre des jetées ou contre une estacade, il sera bon de faire des foyers près des deux batteries plus prochaines de l'entrée du port pour y faire chauffer des boulets, dont on ne se servira que contre les machines, n'étant pas d'un plus grand effet que les autres contre les bâtiments ordinaires, mais parce que l'usage n'est pas de pointer en tirant des boulets rouges, nous dirons ici comme cela se peut faire.

Il faut premièrement ajouter deux canons de 12 ou de 16 aux deux batteries plus prochaines de la jetée, parce que les pièces de ces calibres sont plus aisées à remuer que les grosses, les boulets moins pesants et plus faciles au transport et gouvernement de la tenaille; quand on aura remarqué les machines et qu'on verra l'ennemi se disposer à s'en servir, il faut allumer un grand feu de charbon, faire chauffer deux ou trois douzaines de boulets bien rouges et tenir les pièces prêtes et en état quand on voudra s'en servir, les charger à l'ordinaire et les bourrer à sec, après quoi mettre un gazon humide sur la bourre, bourrer ferme et faire passer après l'écouvillon dedans un peu humide, mais non dégouttant, mettre ensuite la pièce en batterie, et quand on verra la machine avancer, y présenter le boulet bien ardent qui sera conduit avec le refouloir au fond de la pièce, et aussitôt bourré avec un gazon coupé exprès, cela fait, pointer promptement et mettre le feu, observant de pointer sur l'avant de la machine, afin que le canonnier ait le temps de se retirer et de ne la pas manquer. Il faudra faire faire cela par de bons canonniers bien instruits de cette manœuvre, parce qu'elle serait fort dangereuse si elle était faite par des gens maladroits, qui se négligeassent tant soit peu.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

MÉMOIRE AU ROI

SUR

LA LEVÉE ET L'ENROLEMENT

DES SOLDATS. (a)

Tant que la solde a été suffisante, et qu'il n'a été question que de mettre des quarante, cinquante et soixante mille hommes sur pied, on a facilement fait des soldats en France ; beaucoup de gens s'engageaient volontairement dans les corps et y servaient bien ; on voyait peu de désertions parce que les troupes pouvaient vivre de leur solde, et que les congés à temps et à termes étaient faciles à obtenir ; mais depuis que l'augmentation des revenus du roi a fait renchérir les denrées, la solde est devenue faible et la condition des soldats s'est continuellement empirée ; ce qui, joint au grand nombre de troupes dont le roi a été obligé d'augmenter ses armées, a rendu les levées plus difficiles, et conséquemment les congés rares, et les difficultés de

(a) Ce mémoire paraît avoir été composé peu de temps après la paix de Riswick, en 1697.

(*Note de l'éditeur.*)

faire des hommes se sont accrues jusqu'au point que les officiers ont été contraints d'employer la ruse et la force, et très-souvent la mauvaise foi pour faire d'assez méchantes recrues, d'où il est arrivé que presque tous les enrôlements sont devenus frauduleux et forcés. Je laisse à penser quelles troupes cela a dû produire, et quelle fidélité on doit attendre de soldats ramassés de toutes espèces, qui n'ont dans l'esprit que le chagrin d'être forcés à faire un métier pour lequel ils n'ont nulle disposition; ce sont les contraintes, jointes à la faiblesse de la solde, qui ont donné lieu à tant de désertions dans les armées pendant le cours de cette dernière guerre, et causé tant de désordres parmi les peuples de la campagne par l'enlèvement fréquent des hommes les plus en état de soutenir leurs familles et de les faire subsister du travail de leurs mains; ce qui ayant mis une infinité de femmes et de pauvres enfants hors d'état de pouvoir plus trouver de quoi vivre, grande quantité sont morts de faim et de misère, et plusieurs autres ont été réduits à la mendicité pour avoir été privés de ceux qui pouvaient les faire subsister; c'est encore ce qui a fait perdre une partie considérable des meilleurs sujets du royaume qui ont passé chez les étrangers; il faut ajouter à ce que dessus qu'il y a bien des officiers de milice qui ont malversé et commis beaucoup de désordres dans le choix des levées, sous prétexte de ne vouloir que des hommes bien faits et de mesure, ce qui a fait des torts, et des vexations infinies aux peuples; mais la nécessité de réparer les troupes, de les rendre complètes a obligé de tolérer bien des friponneries et malversations qui auraient été sévèrement châtiées dans un autre temps; bien que les enrôlements soient encore presque tous frauduleux, à l'heure que je parle on ne laisse pas de faire le procès à

la rigueur à tous les déserteurs qu'on peut attraper, à moins qu'ils ne prouvent évidemment d'avoir été enrôlés par force. Dieu sait sur cela la justice des conseils de guerre, et ce que l'on doit attendre de juges fumant de colère et passionnés pour la perte de ceux qui les ont trompés. Cependant on y est contraint, autrement tous déserteraient et les armées seraient dépeuplées et réduites à rien en fort peu de temps. On ne peut pas dire avec cela que la punition des déserteurs, toute rigoureuse qu'elle est, les corrige, car ils ne laissent pas de déserter, mais il est certain qu'elle en intimide beaucoup, qui sans cela en grossiraient encore plus le nombre; il faut avouer que ce défaut est bien le plus pernicieux de tous ceux qui désolent les peuples et ruinent les troupes, et que les autres sont peu de chose à l'égard de celui-là. Je ne le tiens cependant pas incorrigible, si le roi veut bien faire la levée de ses troupes par lui-même, sans s'en rapporter à ses officiers, qui, étant ruinés, ne savent plus comment s'y prendre et n'ont plus que la violence et la fourberie à mettre en usage pour s'en pouvoir acquitter, qui sont d'étranges moyens pour faire de bonnes troupes.

Pour parvenir à la correction de ce défaut, il n'est question que d'établir un certain ordre dans les levées, appuyé de l'autorité royale, qui me paraît très-possible, en apportant de l'exactitude et de la sévérité où il en sera besoin. On peut donner commencement à cet ordre en faisant faire le dénombrement de tous les feux ou ménages qu'il y a dans le royaume, par généralités, élections, bailliages ou gouvernements, et ensuite par paroisses; il n'y a rien là qui ne se puisse faire en six semaines de temps, car il n'y a point d'intendant qui ne sache positivement le nombre d'élections et de paroisses qui composent sa généralité. Il n'est donc ques-

tion que de savoir le nombre de feux ou de ménages de chacune. En commettant ce soin aux officiers des élections, éclairés par des commissaires, ou quelqu'un de leur part qui les observe et prenne soin d'empêcher qu'ils n'en abusent, cela sera bientôt fait. En ce faisant, il faudra distinguer les exemptions légitimes, tels que sont les ecclésiastiques et la noblesse qui sert, remarquant que je ne voudrais pas exempter les ecclésiastiques ni la noblesse qui ne sert point, de la gratification dont il sera parlé ci-après, les matelots, à cause des classes, ceux qui servent actuellement dans les troupes, les gens de robe, séparant de ceux-ci une infinité d'avocats, procureurs et autres petits praticiens de village qui ne méritent pas exemptions ; les pauvres femmes veuves qui sont obligées de gagner leur vie du travail de leurs mains, et qui n'ont point d'enfants ou qui n'en ont que de petits ; les estropiés, les vieillards qui ne sont plus en état de servir, les véritables mendiants qui n'en peuvent plus, les aveugles, les paralytiques, ceux qui tombent du haut-mal, les jambes de bois, les fous et ceux qui ont des descentes et autres maladies qui rendent les hommes invalides(1); diviser le surplus des familles qui se porteront bien par cantons de cent feux chacun, en faire des rôles et les déposer au greffe de chaque élection, partageant ce travail aux élus, chacun desquels aura soin d'une certaine quantité de cantons et tiendra re-

(1) Je serais aussi d'avis de comprendre toutes les maisons religieuses d'hommes et de femmes dans les cantons, les comptant pour un, deux, ou trois feux chacune, plus ou moins selon leur force, non pour donner des hommes, mais ponr contribuer à la gratification des enrôlés ; ce serait toujours autant de soulagement répandu sur tous les cantons.

gistre par devers lui des familles qui les composent, à renouveler tous les cinq ans, y comprenant comme surnuméraires tous les exempts dont nous venons de parler, non pour fournir des hommes, mais pour contribuer à la gratification de ceux à qui il écherra de marcher, comme nous dirons ci-après ; observant aussi que ces surnuméraires se doivent entendre des exempts compris dans l'enclave de chaque canton, où il faudra après les faire rentrer afin de les égaler le plus qu'on pourra ; ce faisant il s'en trouvera un certain nombre dans chaque élection dont le total composera celui des généralités ; je me ferai peut-être mieux entendre par un exemple ou deux.

PREMIER EXEMPLE.

L'élection de Vezelay, généralité de Paris, contenait, en 1695 et 1696, cinquante quatre paroisses et 22,500 personnes de tout âge et de tout sexe, décompte fait, qui réduit en feux de quatre personnes chacun, nombre que l'expérience nous a appris être le plus approchant de la vérité, donne 5,625 feux ou ménages. Supposons-en la cinquième partie montant à 1,125 feux pour les exempts de la qualité ci-devant, restera 4,500 feux ou ménages qui, divisés par cent viendra 45 ; nombre des cantons de l'élection de Vezelay dans lesquels il faudra faire rentrer les exempts par égale partie, ce qui fera en tout par canton 125 feux, dont cent fourniront des hommes, et les 25 autres qui seront les exempts contribueront simplement à la gratification générale (1) que tous les cantons feront aux soldats que le sort

(1) Cette gratification doit être de cinq sous par feu une fois

aura choisis ; remarquant que pour distinguer ces cantons, il faudra leur donner le nom des paroisses principales de chacun, ou les numéroter par premier, deuxième, troisième et quatrième, etc. d'une telle élection, et ainsi du reste jusqu'au dernier, et faire un contrôle de chaque canton (1), contenant le nom de tous les chefs de famille de chacun desquels on fera deux extraits, le premier des garçons depuis dix-huit ans jusqu'à quarante, et le second des gens mariés du même âge pour servir à ce qui sera dit ci-après.

DEUXIÈME EXEMPLE.

La généralité de Paris (2) est composée de vingt élections qui toutes ensemble contiennent 2,029 paroisses. Supposons chaque paroisse de cent feux, l'une portant l'autre, il n'y en a peut-être pas tant, peut-être aussi qu'il y en a davantage, cela ne fait rien à la chose, il s'agit ici de l'ordre et rien de plus ; ce sera sur ce pied 202,900 feux ; ôtons-en

payés pour chaque homme, ce qui lui reviendra à 25 livres, non compris la part des exempts ; ce lui tiendra lieu d'enrôlement.

(1) Ces contrôles seront d'un grand usage quand il faudra tirer au sort, en ce que personne ne se pourra relever : quand ils le feraient, il sera aisé de les retrouver à l'aide dudit contrôle qui indiquera le lieu, l'âge et la figure des hommes en question.

(2) Il ne me paraît point moins juste de cantonner les peuples des villes que ceux de la campagne; cela serait un grand soulagement et les autres en seraient moins sensibles.

la cinquième partie pour les exempts, restera 162,320 qui, divisés par cent, nombre de chaque canton, viendra pour toute la généralité de Paris 1,623 cantons de cent feux chacun, dans lesquels on fera rentrer les exempts par égale portion, ce qui fera une division égale du peuple contenu dans cette généralité (1).

Il n'y aura qu'à cantonner les dix-huit généralités comme celle-là, et tous les autres pays, soit que la taille y soit personnelle ou non ; cela une fois divisé par canton, il n'y aura plus qu'à conditionner l'imposition des levées à tant d'hommes par canton, observant l'égalité et l'ordre nécessaire, qui est de faire précéder les levées par une ordonnance portant défense très expresse aux jeunes gens de s'absenter des lieux de leur demeure dans les temps des levées qui leur seront prescrits, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine des galères, en quoi il faudra être d'une grande sévérité, et observer :

1° De fixer l'âge des gens propres au service depuis dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq;

2° D'ordonner que les levées de ceux qui doivent marcher se feront au sort avec toute l'exactitude et la fidélité possibles ;

3° De ne point faire tirer les nouveaux mariés la première

(1) Cette division du peuple en parties égales, est proposée à l'imitation des pays où la taille est reçue, qui sont divisés en parties égales, qui s'appellent feux ; moyen unique qu'on a trouvé pour égaler les impositions et empêcher qu'une partie du pays ne soit plus foulée que l'autre; elle est très bonne à imiter dans les levées des gens de guerre, d'autant plus que la division des peuples par canton est cent fois plus aisée que celle des terres

année de leurs noces, à l'imitation des Romains qui les exemptaient d'aller à la guerre cette première année ;

4° De ne pas faire tirer deux frères à la fois la même année, à moins que de leur plein gré, et qu'ils ne le veuillent bien ainsi ;

5° De ne point faire tirer les mariés tant qu'il y aura des garçons ;

6° De fixer le temps du service des enrôlés à trois ans ; après quoi, qu'un congé absolu et honorable ne puisse leur être refusé, sous quelque prétexte que ce puisse être, à la fin des campagnes, avec une route, et de quoi se conduire chez eux à proportion de leur éloignement ;

7° Que tout soldat, de quelque canton que ce puisse être, qui aura achevé son service, ne puisse être obligé de tirer au sort pour marcher une autre fois, que tous ceux du canton n'aient tiré à leur tour comme lui ;

8° Que si après le temps de ses services expiré, il lui prend envie de continuer pour trois autres années il y soit reçu par préférence à charge de la même gratification de la part du canton ;

9° Que si un soldat exempt de service parce que son tour aura fini depuis peu, veut hasarder de tirer pour un autre moyennant les conventions faites entre eux, qu'il le puisse faire sans difficulté, et si le sort lui donne de marcher, que la gratification du canton lui soit payée comme aux autres, outre et par dessus le prix de la convention qu'il aura faite avec celui pour lequel il aura tiré ; c'est ce qu'il faudra bien expliquer dans le règlement, car ces conventions pourront devenir de très bonnes choses, en ce que quantité de vieux soldats qui auront achevé leur service se commettront pour

peu de chose à tirer pour d'autres, et cela amènera insensiblement tout ce qu'il y aura de meilleurs hommes dans les troupes.

10° Que si un garçon, après avoir tiré un billet blanc, veut traiter avec un autre pour marcher en sa place, que cela lui soit permis, pourvu que le présenté soit de mise et que celui qui le présentera en réponde.

Faire sur tout ce que dessus un règlement le plus clair et légal qu'il sera possible, et l'afficher à toutes les portes des églises paroissiales, des maisons de ville et autres lieux publics, afin que personne ne le puisse ignorer.

Cela présupposé, voici quelle serait ma pensée, sur l'ordre qu'on peut tenir à ces enrôlements.

Pour procéder aux levées d'une manière nette et non embarrassée, il faudrait, à la fin des campagnes et en entrant dans les quartiers d'hiver, faire une revue générale de tous les corps pour voir ce qui leur manque de monde, en faire état et l'envoyer au ministre de la guerre qui en rendrait compte au roi, lequel en pourrait ordonner l'imposition sur tous les cantons du royaume.

Supposant après cela que le roi ait, par exemple, ordonné une levée de 5,000 hommes pour la part et portion de la généralité de Paris, et que les ordres en soient expédiés à l'intendant, il faudrait commencer par établir six ou sept quartiers d'assemblées dans la même généralité, en distance convenable des cantons qui leur seront destinés, et dans les lieux les plus commodes, avec ordre aux troupes pour qui ces levées seront destinées, d'y envoyer des officiers à jour nommé avec un commissaire des guerres à chaque quartier pour recevoir les nouveaux soldats et en faire les enrôlements dans les formes.

Monsieur l'intendant ayant réglé (1) cette imposition de 5,000 hommes sur les 1,623 cantons, à raison de trois hommes par canton, cela fera 4,869 ; restera 131 à imposer ; ajoutons-en 19 pour faire 150, car il en mourra quelqu'un avant que le quartier d'hiver soit fini. Cela augmentera la levée des 150 premiers cantons d'un homme à chacun, ce qui fera 4 pour ceux-là et 3 pour les autres ; c'est de quoi il faudra tenir compte à ces premiers sur les prochaines levées. Cela réglé, le sous-intendant pourra distribuer les ordres du roi, et les siens en conséquence, dans les quartiers d'assemblées, aux élections, et les élections aux cantons où le magistrat, soit élu, maire, consul, collecteur ou tel autre officier autorisé qu'il trouvera bon d'y faire employer, feront publier à jour nommé, au prône de la grand'messe, les ordres du roi et les mandements de M. l'intendant, portant que d'ici à huit jours toute la jeunesse du canton, depuis

(1) Comme ces soins extraordinaires surchargent beaucoup les intendants qui, ne pouvant pas faire eux-mêmes, sont obligés de s'en rapporter pour beaucoup de choses à leurs subdélégués qui, de leur part, énervés de travail toujours gratis et de faire tant de corvées, s'en dédommagent par y apporter peu d'exactitude, ou par les protections qu'ils donnent aux leurs ou à leurs amis aux dépens des misérables qui n'en ont point, il s'ensuit beaucoup d'injustices et d'irrégularités très préjudiciables aux peuples sujets à leur juridiction. Pour remédier à un défaut si considérable, il m'a paru qu'il sera juste de permettre aux intendants de lever de certaines sommes limitées sur leur généralité pour payer des commissaires, gens de bien et choisis, pour avoir l'œil sur ceux qui feront tirer les levées, à ce qu'il ne s'y fasse point de fraude.

l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq ans aura à s'assembler chez le curé ou en tel autre lieu du canton qu'il lui plaira de nommer, à l'issue de la grand'messe, où étant tous rendus on exposera les rôles de la jeunesse, faisant l'appel à haute voix, nom par nom, pour voir si tout est présent; que si quelqu'un s'est absenté on tirera pour lui comme s'il était présent, sauf aux père et mère de le représenter, si le sort le choisit, dans la huitaine, ou de mettre un homme sûr à sa place, sous peine d'encourir la rigueur de l'ordonnance comme s'il était déserteur; après cela on fera publiquement autant de billets qu'il y aura de gens en état de tirer, qu'on égalera tous, et dans lesquels on marquera le signe de ceux qui doivent marcher, qui ne sera autre que ces deux mots: POUR MARCHER, en lettres fort menues. Tous les billets étant de rechef exposés à la vue de chacun et comptés, seront également roulés et cachetés, sans qu'il y en ait de plus ni de moins, et après, égalés et comptés dans le chapeau que le curé tiendra; après avoir fait ranger tous ceux qui doivent tirer en haie, ledit curé ballotera longtemps les billets, et les fera tirer par un enfant de sept à huit ans qui aura les yeux bandés, au nom de chacun des présents, le curé les appelant à haute voix, l'un après l'autre, selon l'ordre du rôle, et l'enfant les nommant après lui à mesure qu'il tirera les billets qui seront aussitôt remis à ceux qui auront été nommés, lesquels les tiendront à la main sans les ouvrir, que tous ne soient tirés; après quoi chacun rapportera le sien, l'ouvrira en présence de tout le monde et le remettra sur la table pour les compter, contrôler, et voir si la ballote est juste, ce qui se connaîtra aussitôt, s'il y a plus ou moins de billets noirs qu'on en aura mis. Si ce compte se trouve juste, la ballote sera bonne; mais s'il se trouve de plus ou de moins il faudra recommencer et faire arrêter

celui qui aura commis la supercherie, et si on peut l'en convaincre, le faire marcher lui-même à la décharge de l'un de ceux que le sort aura choisis pour marcher, ou du moins l'obliger à fournir un homme à ses dépens dont il répondra. La balloto étant donc achevée, et le sort ayant déclaré ceux qui doivent marcher, les autres garçons du canton iront les embrasser et les régaleront ce jour-là, et tous les feux dudit canton exempts, et autres sans en excepter aucun, leur feront présent de cinq sous chacun pour gratification, dont la collecte se fera à la diligence des collecteurs, qui ne leur délivreront rien qu'après qu'ils auront été reçus et approuvés par le commissaire, observant de quitter les pauvres femmes veuves, et autres impuissants pour deux sous six deniers chacun ; on pourra même les taxer à quelque chose de moins selon qu'ils seront mal aisés, et ceux qui seront mieux dans leurs affaires à quelque chose de plus, comptant pour beaucoup d'être exempts de marcher.

Cela fait, (1) on leur donnera quelques jours pour dire adieu à leurs parents et amis et mettre ordre à leurs affaires ; pendant ce temps ils seront nourris aux dépens du canton à raison de six sous par jour ; bien entendu qu'ils vivront sage-

(1) Je serais d'avis de distinguer ceux qui ont servi leur terme, par leur donner une place honoraire, c'est-à-dire un banc particulier placé au dessous de celui du seigneur et des magistrats, de même que le pain bénit et rang, à la procession, après eux, et cela disposé de manière que ceux qui auraient servi plusieurs termes, précéderaient ceux qui auraient moins servi. Les hommes, ne se menant que par le profit et les honneurs, il ne leur faut pas épargner les derniers quand ils les ont mérités, et qu'il n'en coûte rien.

ment et sans commettre aucun désordre, et que s'ils se licencient à quelque chose cela leur sera rabattu sur la gratification du canton.

On pourra encore décharger les père et mère de ces nouveaux soldats du quart de leur taille pendant que leurs enfants seront au service, en considération de ce qu'ils seront privés de leurs secours pendant ce temps-là.

Le temps de leur séjour étant expiré, le collecteur ou tel autre qui sera chargé de leur conduite les mènera au quartier d'assemblée, où ils seront présentés au commissaire, et après visite faite, s'ils sont de l'âge requis, sains et non estropiés, ils seront reçus et enrôlés par ledit commissaire sans les rebuter pour cause de la médiocrité de leur taille, car c'est une erreur qui n'a que de vaines et fausses apparences, étant très certain que la vigueur, la force et le courage se trouvent plus communément dans les hommes de taille au dessous de la médiocre que dans ceux qui sont au dessus; c'est ce que l'expérience vérifie tous les jours.

Je dois ici avertir qu'il est arrivé en Nivernois, et cela peut arriver partout, que de jeunes hommes se sont blessés exprès et fait appliquer des caustiques aux jambes pour se les faire ulcérer dans le dessein de se faire rebuter et par ce moyen éviter de marcher, et que d'autres ont fait les fous. Il est bon d'approfondir ces supercheries et de les punir très rigoureusement quand il s'en trouvera, et quand cela même irait à la corde, ou du moins aux galères (1). Il me paraît que la chose le mériterait bien, du moins le bon ordre le voudrait ainsi,

(1) Les Romains punissaient très rigoureusement ces sortes de lâchetés.

afin de ne point laisser de porte de derrière aux lâches et mal-intentionnés.

Celui ou ceux qui auront soin de conduire les nouveaux soldats du quartier d'assemblée doivent porter leur extrait baptistaire afin de vérifier leur âge, et le commissaire chargé de ces enrôlements les spécifiera avec le temps, le lieu, les nom, prénoms et qualités des familles et du canton, et en donnera avis au régiment où ils seront enrôlés, et en même temps décharge audit collecteur qui paiera ensuite la gratification dudit canton aux enrôlés et non plus tôt ; après quoi ils seront logés et nourris aux dépens du roi, et quand la levée sera achevée, les officiers les conduiront à leur régiment, où étant arrivés ils seront distribués dans les compagnies ; les capitaines les faisant connaître aux vieux soldats leur distribueront une gratification (1) sur la main pour en faire ce qu'il leur plaira, et ce ensuite du serment que le commissaire aura exigé d'eux à la première revue. Ce serment me paraît d'une conséquence à devoir ne pas être négligé, c'est pourquoi il est bon qu'il soit conçu en termes clairs et intelligibles tels que les suivants.

Les nouveaux soldats (2) étant présentés au commissaire, les sergents les feront ranger en haie devant lui, après quoi il les interrogera pour savoir d'eux la vérité de leur enrôlement, le lieu de leur naissance, leur compagnie et leurs noms, et après avoir demandé s'ils sont là pour prêter ser-

(1) Cette gratification des capitaines envers les nouveaux soldats est nécessaire pour les obliger à en prendre soin.

(2) Pour faire la chose cérémonialement, je voudrais les faire ranger sous et entre les drapeaux, en prêtant serment.

ment il continuera de leur adresser la parole, lui étant couvert et eux ayant le chapeau bas.

I.

LE COMMISSAIRE.

Levez la main. Vous promettez à Dieu et jurez sur la part que vous prétendez en paradis de bien et fidèlement servir le roi, pendant les trois années de votre engagement en qualité de soldat.

LE SOLDAT, *ayant la main levée :*

Je le jure.

II.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez de ne point déserter de son service pour quelque cause et occasion que ce puisse être.

LE SOLDAT, *ayant toujours la main levée.*

Je le jure.

III.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez pareillement d'obéir à vos officiers dans tout

ce qu'ils vous commanderont pour le service de Sa Majesté.

LE SOLDAT, *idem.*

Je le jure.

IV.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez aussi de les avertir de tout ce qui viendra à votre connaissance qui vous paraîtra être contre le service du roi.

LE SOLDAT, *idem.*

Je le jure.

V.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez encore de ne point voler ni dérober dans les bagages du régiment, ni dans le camp, ni dans les garnisons.

LE SOLDAT, *idem.*

Je le jure.

VI.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez de ne point abandonner vos officiers dans un

jour de combat, quand vous serez commandé avec eux et de les aider et secourir de votre mieux.

LE SOLDAT, *idem.*

Je le jure.

VII.

LE COMMISSAIRE.

Vous jurez enfin et promettez à Dieu de ne les point abandonner, ni dépouiller, ni souffrir qu'on les dépouille, quand ils auront été tués ou blessés dans les actions où vous vous trouverez avec eux.

LE SOLDAT, *toujours la main levée, confirme son serment.*

Je le jure, et promets de même que les six articles ci-dessus, et en cas que j'y contrevienne, je me soumets à toutes les peines portées par les ordonnances.

Ce serment fait en présence des témoins doit être signé par les soldats, enregistré sur le livre du régiment et sur celui de la compagnie, certifié par celui qui l'aura reçu ; il sera même bon d'en donner copie aux enrôlés, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.

Et pour éviter toute surprise leur faire lecture de ce serment, et leur en bien faire comprendre l'obligation avant que de les faire jurer.

Après la cérémonie de ce serment achevée, qui doit être

suivie de la gratification du capitaine (1) et de gracieuses paroles de sa part et de celle des officiers et soldats de la compagnie, il faudra leur mettre l'épée au côté et les armes à la main cérémonialement, les distribuer dans les escouades et les recommander aux sergents et caporaux afin qu'ils en aient soin, même de leur faire faire chambrée avec les vieux soldats qui les considéreront comme leurs neveux, et les nouveaux, les vieux comme leurs oncles. Cela fait ils seront alors soldats, déclarés et comme tels obligés à tous les services à quoi cette qualité les appellera pendant trois années de temps.

Si on tient exactement parole, les peuples s'accoutumeront dans peu à cette méthode et ne fuiront plus quand il faudra tirer. Dans les commencements, il y aura de la difficulté sans doute, et beaucoup s'absenteront ; mais mon avis est qu'il faudra tirer pour les absents comme pour les présents ; et quand il écherra de marcher à des absents, il faudra leur faire savoir que si dans huit jours ils ne se présentent ou ne mettent un homme sûr à leur place, on fera leur procès comme à des déserteurs, et le faire en effet. On pourra même accompagner cela d'une défense à toutes les villes, villages et maisons de noblesse et de religieux de recéler ou donner retraite directement ou indirectement aux fuyards, sous peine de fournir pour eux. Je serais même d'avis d'assujettir les bas domestiques des maisons de noblesse qui sont originaires des lieux, et dont les maîtres ne servent point, à tirer comme les autres ; remarquant que je n'entends point y comprendre les principaux, comme les secrétaires, maîtres d'hôtels, valets de chambre et hommes d'af-

(1) Cette gratification peut être limitée à un écu ou deux.

faires. Puisque la guerre se fait pour la défense de l'Etat et pour empêcher l'ennemi de l'opprimer, tous les sujets, en tant que membres d'icelui, sont obligés de concourir à sa défense.

Par l'usage de cette méthode, on pourvoirait à l'un des plus grands maux de ce royaume, qui consiste à la violence des recrues, et à l'impossibilité de pouvoir entretenir les troupes sur un pied complet; on lui procurerait par la même voie trois grands biens, dont le premier est que le soldat ne déserterait plus, le deuxième que les recrues ne coûteraient rien ou peu de chose au roi, et le troisième que les ouvrages de la campagne n'étant plus retardés par la fuite des gens qui ont peur d'être enlevés, les peuples seraient en repos et contents; à quoi l'on pourrait ajouter que ce serait un très grand soulagement pour les officiers qui étant presque tous mésaisés et fort incommodés par les recrues continuelles, à quoi ils sont obligés, ont bien de la peine à subsister; et tel qui aurait grande envie de servir est contraint d'abandonner sa compagnie parce qu'il n'y saurait plus fournir.

Il y a deux objections à faire contre ce système : la première sera sans doute la difficulté de cet établissement; et la deuxième celle des congés qui feront un grand renouvellement dans les compagnies, s'il fallait précisément congédier les soldats à la fin de leur terme.

On répond à la première qu'il ne se fait rien sans difficulté, lorsqu'il s'agit d'un nouvel établissement qui doit être à charge aux peuples; mais on en fait tous les jours qui le sont davantage et ne laissent pas de réussir, qui ne sont pas si justes que celui-ci. Pour le faciliter, il n'y a qu'à faire semblant de vouloir continuer la levée des milices si on ne le reçoit pas; il n'y a rien que les peuples ne fassent pour l'é-

viter, et quand ils auront une fois essayé de celui-ci, et que l'expérience les aura assurés de sa bonne foi, ils n'en feront plus de difficultés.

On peut répliquer à la deuxième objection que le fonds des troupes étant déjà fait, il ne s'agit que des entretiens, et au plus de l'augmentation, ce qui n'ira pas à fournir quatre hommes par canton dans les commencements, et dans les suites, un ou deux par année (1) quand il ne s'agira que de les entretenir complètes, ce qui ne sera point une affaire, étant bien ménagée (2).

Je dois encore ajouter à la fin de ce chapitre qu'il est très possible d'étendre cette méthode jusqu'à pouvoir, par son moyen, réparer les régiments qui auraient souffert quelque échec considérable dans les commencements ou vers le milieu d'une campagne, sans attendre les quartiers d'hiver : il n'y aurait pour cela qu'à obliger les cantons au remplacement des leurs, à mesure qu'il en manquerait quelqu'un. Pour cet effet, dans le temps qu'on ferait la levée et après qu'on aurait tiré pour marcher on pourrait aussi faire tirer pour succéder en cas de mort ou de désertion de quelqu'un de ceux qui doivent marcher ; les successeurs ne seraient pas obligés à partir à même temps que les premiers ; mais

(1) C'est qu'on suppose qu'il y aura 20 à 25,000 cantons dans le royaume et que, quand il n'y aura plus de désertion, il ne faudra pas 30,000 hommes de recrues par an.

(2) La servitude des classes des matelots est incomparablement plus grande que celle-ci et se fait avec beaucoup moins de règle, parce qu'elle est arbitraire, et que les commissaires des classes tournent à peu près cela comme ils l'entendent ; elle ne laisse cependant pas de réussir.

de se tenir à portée de le faire au premier ordre, c'est-à-dire qu'ils n'auraient qu'à demeurer chez eux où ils pourraient continuer leurs occupations ordinaires, sans s'écarter à plus d'une journée du lieu de leur demeure ; et au premier mandement se mettre en état de marcher à un jour ou deux près au quartier d'assemblée, de là au corps pour lequel ils seront destinés; ainsi les régiments qui auront considérablement souffert dans une bataille ou dans un siége, soit pour attaquer ou défendre, pourraient être réparés en six semaines de temps et remis en état de servir comme au commencement des campagnes, au lieu qu'ils sont presque inutiles quelquefois des huit ou dix mois de l'année, pendant quoi on n'en sait que faire. On ne saurait exprimer combien il serait avantageux aux armées que cela pût être ainsi. Pour le bien comprendre, il n'y a qu'à voir la différence qu'il y a d'un régiment bien complet, entrant en campagne, à ce même régiment quand il rentre en quartier d'hiver ; il peut être ainsi de tout ce qui compose les armées.

Quel avantage le roi ne retirerait-il pas de ses armées, si on pouvait les avoir aussi fortes à la fin des campagnes (que l'ennemi est affaibli) qu'au commencement? Que ne pourrait on pas entreprendre pendant l'automne, quand il est certain de rentrer dans les quartiers d'hiver, si on se trouvait en état de pouvoir tenir la campagne un mois ou six semaines plus tard que lui ; ou qu'on lui fût supérieur d'un tiers ou d'un quart, comme il serait aisé que cela pût être? Il est très certain que rien ne serait plus avantageux au roi que ces promptes réhabilitations de régiments, et que s'il y a un excellent moyen de faire de bonnes troupes et de prévenir la désertion, on peut présumer qu'il est contenu dans cette proposition ; et qu'on ne s'en défende point par

dire que le projet en est beau, mais l'exécution impossible.

La taille, le sel et les aides, beaucoup plus à charge aux peuples, ont été établis dans un temps où l'autorité des rois était bien au dessous de celle d'à présent, cependant ils l'ont été et bien d'autres depuis qui subsistent, de l'établissement desquels on ne se plaint pas, mais bien de leurs excès; or ce ne sera jamais des excès qu'on se plaindra en celui-ci puisqu'il n'est proposé que pour les prévenir et empêcher qu'il ne s'en fasse.

DE LA SOLDE,

DE L'HABILLEMENT,

ET DES ARMES DE L'INFANTERIE (1).



CHAPITRE PREMIER.

Après avoir expliqué ma pensée sur la perfection qu'on peut donner à notre infanterie, et sur les précautions à prendre pour en avoir de bonne, j'estime qu'il est temps de parler de la subsistance et du règlement de la solde; nous avons déjà fait voir qu'elle est trop faible par le rapport du

(1) Ce Mémoire doit être tiré du tome VII des OISIVETÉS de Vauban, qui a pour titre : *Mémoire militaire où sont exposés les défauts de notre infanterie, les moyens de la réhabiliter et de la rendre excellente ; la force des régiments français, le nombre nécessaire à la sûreté de ce royaume, la solde qui peut leur convenir, etc., etc., par le maréchal de Vauban,* 1705.

présent au passé, et que de ce défaut provient en partie le dégoût général qui cause la désertion, auquel on ne peut remédier que par l'augmentation de ladite solde, ou par ramener le prix des denrées sur le pied où il était autrefois; comme je tiens ce dernier impossible, il faut avoir recours au premier comme au plus praticable qui est celui de l'augmentation. Nous la proposerons donc sur le pied le plus modique qu'il nous sera possible en fixant la paie commune du soldat à six sols par jour, bien entendu qu'en quartier d'hiver il touchera un sol d'ustensile en temps de guerre, et qu'en campagne il aura le pain gratis, moyennant quoi, outre les fonctions ordinaires à quoi il est naturellement obligé, il le sera encore à tous les ouvrages qui regarderont la sûreté des armées et la propreté des camps: c'est de quoi il lui faudra faire un point d'honneur aussi bien qu'à l'officier, et ce sera sur ce pied que rouleront tous les calculs suivants que nous proposerons généralement pour une compagnie, et puis pour un régiment, et ensuite pour tout le corps de l'infanterie française.

PREMIÈREMENT.

Pour une compagnie.

OFFICIERS.

Le capitaine à 3 l. par jour.	
Pour un mois de 30 jours.	90 l.
Le lieutenant à 1 l. 10 s.	45
Le sous-lieutenant à 1 l.	30
A reporter.	165 liv.

BAS OFFICIERS.

Report.	165 liv.
3 sergents à 12 s. par jour chacun. Par mois.	54
3 Caporaux à 9 s. par jour.	40 l.
3 appointés à 8 s.	36

SOLDATS.

44 soldats à 6 s. par jour chacun. Faisant par mois 9 l. et pour les 44.	396 l.
Un chirurgien à 8 s.	12
Le tambour à 8 s.	12
Total d'une compagnie par mois.	715 l.
Et pour 30 compagnies, nombre de ce qu'il en faut pour composer le corps du régiment.	21,450 l.

Nota. Qu'on propose une gradation de partage pour les officiers et soldats qui pourra être observée avec succès dans tout le corps de l'infanterie, et qui peut être telle :

Aux dix plus vieux capitaines	3 l.	10 s.	0 d.
Aux suivants.	3	00	0
Et aux dix derniers.	2	10	0
Aux dix premiers lieutenants.	1	15	0
Aux dix suivants.	1	10	0
Aux dix derniers.	1	5	0

Aux dix plus vieux sous-lieutenants.	1	2	6
Aux dix suivants.	1	0	0
Et aux dix derniers.	0	17	6
Aux trente-deux plus vieux sergents.	0	14	0
Aux trente-deux suivants.	0	12	0
Aux trente-deux derniers	0	10	0
Aux trente-deux plus vieux caporaux de chaque compagnie.	0	9	6
Aux trente-deux seconds.	0	9	0
Aux trente-deux troisièmes et derniers.	0	8	6
Aux trente-deux plus anciens appointés de chaque compagnie.	0	8	6
Aux trente-deux plus anciens des deux suivants.	0	8	
Aux trente-deux plus nouveaux et derniers des trois.	0	7	6

Le tout revenant à la paie commune comme dessus. Et afin que cette gradation soit générale, on la propose aussi pour les simples soldats, en donnant sept sols au tiers plus ancien de la compagnie, six au tiers suivant et cinq au plus nouveau et dernier tiers.

LES DEUX COMPAGNIES DE GRENADIERS

pour une.

Au capitaine à raison de 4 l. par jour faisant par mois de 30 jours.	120 l.
Au lieutenant à 2 l.	60
A reporter.	180 l.

Report.	180 l.	
Au sous-lieutenant à 1 l. 10 s.	45	
A 3 sergents dont le premier à 16 s. le second à 14 s. et le dernier à 12 s.	63	
3 caporaux dont le plus ancien à 11 s. le suivant à 10 s. et le dernier à 9 s. revenant à la paie commune de	45 l.	
3 appointés à 9 s. de paie égale.	40	10 s.
44 soldats dont un tiers à 8 s. le suivant à 7 s. et le dernier à 6 s. Ce qui revient à la paie commune de 7 s.	462 l.	
Un chirurgien à 10 s.	15 l.	
Un tambour à 10 s.	15	
Total.	865 l.	10 s.
Et pour les deux compagnies par mois.	1731 l.	

ÉTAT-MAJOR.

Au colonel par mois comme colonel.	300 l.
Au lieutenant-colonel.	150
Au major.	150
Aux deux aumôniers, l'entretien de la chapelle compris à 50 l. par mois chacun	100 l.
A deux aides-majors à 75 l. par mois.	150
Au prévôt.	0
A sept archers, l'exécuteur compté pour un, à 12 s. chacun	84
A reporter.	974 l.

Report.	974 l.
Au greffier.	24
Au chirurgien major.	24
A quatre fifres ou hautbois à 15 s. chacun.	60
Total pour un mois de la paie de l'état-major.	1082 l.

GRATIFICATIONS.

La paie des officiers d'infanterie me paraissant encore trop basse je serais d'avis d'y ajouter sept places de gratification par compagnie, savoir :

Au capitaine.	4 places.
Au lieutenant	2
Au sous-lieutenant.	1
Total.	7 places.
Ce qui fait pour les 32 compagnies d'un régiment 224 places, qui estimées à 6 s. chacune feront par jour.	67 l. 4 s.
Et par mois.	2016 l.

CADETS.

Deux places de cadet à chaque compagnie à raison de 2 s. par place seulement, attendu qu'ils pourront tenir lieu d'autant de soldats, ce qui fera 4 s. le jour par compagnie.

Et pour 32 par mois. 192 l.

J'estime qu'il est nécessaire de donner des fourrages à cette infanterie, n'étant pas possible que les officiers se puissent passer de chevaux ni qu'ils puissent entretenir aux dépens de leur solde ceux dont ils ont besoin pour leur équipage. C'est pourquoi nous en ferons ici état comme d'une dépense nécessaire.

PLACES DE FOURRAGE

à l'infanterie.

Au capitaine.	4 places.
Au lieutenant.	2
Au sous-lieutenant.	1
Au capitaine d'armes.	1
Total.	8 places.
Ce qui fait pour les 32 compagnies d'un régiment.	276 places.
Qui estimées à 6 s. chacune font 82 l. 10 s. par jour, et par mois.	2484 l.

Dont il faut ôter la moitié à cause des 6 mois de campagne pendant lesquels on n'en donnera point.

Reste à faire état de. 1242 l.

RATIONS

de l'État-Major.

Au colonel.	8 places
Au lieutenant-colonel.	4
Au major.	4
Aux aides-majors.	4
Aux aumôniers.	3
Au prévôt.	2
Au greffier.	1
Qui estimées à 6 s. font par jour 7 l. 16 s. et par mois.	234 l.
Dont il faut ôter la moitié, et partant reste à faire état de	117 l.

RÉCAPITULATION.

30 compagnies à 715 l. par mois chacune fait	21450 l.
2 compagnies de grenadiers à 865 l. 10 s., par mois chacune,	1731
État-major pour un mois de paie,	1082
A reporter.	24,263 l.

Report.	24,263 l.
Places de gratifications par mois.	2016
Cadets.	192
Places de fourrage du régiment.	1244
Fourrages de l'état-major par mois.	117
Total de la solde du régiment par mois.	27832
Par an.	333984 l.

Ce régiment supposé complet à 1600 soldats, 32 capitaines, le colonel et le lieutenant-colonel, le major et deux aides-majors, 32 lieutenants et autant de sous-lieutenants 96 sergents, 32 tambours, 2 aumôniers, le prévôt et le greffier, 7 archers l'exécuteur compris et quatre fifres, le tout faisant 1842 hommes, réduits pour le combat à 1800, qui, divisés en deux bataillons feront 900 hommes chacun, et en trois 600. Suivant cette dernière division, la solde annuelle de chaque bataillon reviendrait à 111,328 l. non compris le pain de munition pendant les six mois de campagne en temps de guerre, non plus que l'ustensile des six mois de quartier d'hiver. En temps de paix, on pourra leur retirer le pain et l'ustensile et employer très utilement les soldats aux travaux publics, soit de la fortification des places, réparations des grands chemins, ou façon de canaux, ou à rendre les rivières navigables, les payant ainsi que de raison.

Nous estimons que 12 régiments de cette force montant à 132,624 hommes complets pourront suffire, en temps de paix et de guerre pour garder toutes les places du royaume parce qu'il faut compter encore sur 10,000 Suisses au moins et sur 5 ou 6,000 étrangers, sur l'infanterie de la mai-

son du roi, sur 40 ou 50 compagnies d'invalides, sur les troupes de la marine, ce qui reviendra à près de 30 mille hommes ou fort approchant; sur quoi il est à remarquer qu'on pourra tiercer et doubler le nombre de l'infanterie française et des Suisses au besoin, en augmentant celui des soldats et en tirant en temps de paix 30 à 40 mille hommes, s'il est nécessaire, pour former promptement une armée ou faire des détachements d'autant pour travailler à des ouvrages extraordinaires, sans pour cela être obligé à aucune augmentation; et partant la solde annuelle de 72 régiments de la force ci-dessus, qui est la moyenne, sera de 24,046,848 l.

Nota. 1° Que l'augmentation des places de gratifications et des cadets paraîtra peut-être un peu forte, mais j'ose bien dire que ce serait la dépense la mieux employée de toutes; car, d'une part, elle mettra l'officier en état de subsister un peu plus commodément et le dédommagera en partie des faux-frais et des recrues pour lesquelles je n'entends pas leur rien donner, et mettra le roi en raison d'imposer de grosses peines à ceux qui oseront introduire des passe-volants dans les revues.

2° Que de l'entretien de cette quantité de cadets dans les régiments, il se formera une pépinière d'officiers inépuisable qui deviendront excellents par l'éducation qu'ils y recevront, très conforme à la profession à laquelle ils seront destinés.

3° Nous avons cru la gradation de paie meilleure que si on la faisait toute unie, n'étant pas juste que ceux qui ne font que d'entrer dans le service, quoique de même caractère, tirent même paie que ceux qui y sont depuis long-

temps ; à joindre que cette différence de paie ne servira pas peu à retenir les soldats et même les officiers dans le service.

4° Si on trouvait le projet d'infanterie trop enflé, on pourrait le réduire à 60 régiments au lieu de 72, ou même à 50. Peut-être même qu'on pourrait lui faire payer le pain, mais en ce cas, la paie deviendrait fort basse, et il faudrait laisser la masse dans son premier état.

5° On doit encore remarquer que ce grand corps d'infanterie n'est proposé qu'en vue de la suppression totale des milices, dont l'entretien ne vaut rien dans la levée ni dans la pratique, parce qu'elle ruine le royaume et ne peut jamais produire que de très mauvaises troupes, telles à peu près comme les francs-archers de Charles VII et les légions de François Ier, qui les uns et les autres furent cassés aussitôt qu'on eut reconnu leur peu de mérite. Il est même fort étonnant qu'on se soit encore servi de milice après avoir fait tout fraîchement expérience des mauvais services qu'elles ont rendus la guerre passée et des désordres et pilleries que leur levée a causés par tout le royaume.

La masse des régiments a été inventée de nos jours, elle est fort bonne pour ménager l'habillement des soldats, et pour subvenir aux frais communs du régiment en certains cas. C'est pourquoi je suis d'avis non seulement de la continuer, mais de l'augmenter et de la mettre sur le pied de 9 deniers à retenir sur la solde de chaque jour entre les mains du trésorier, comme un dépôt sacré, à charge de ne s'en dessaisir que par les ordres du directeur général, et, à son défaut, de l'inspecteur, qui ne la donnera qu'avec connaissance de cause, et, à l'égard des bas, chapeaux, che-

mises, cravates et souliers, je suis d'avis que le capitaine retienne entre ses mains six deniers au lieu de quatre. Ce ne sera pas trop, car il est sûr qu'il lui en coûte considérablement du sien, s'il veut tenir ses soldats un peu propres.

LES HABITS.

Les habits de cette infanterie doivent être de drap de Berry rouge, un peu foncé, doublés de serge de même couleur, les boutons de même; chapeaux bordés d'un petit galon de soie; deux paires de bas dont une de même étoffe, et l'autre de laine, faite à l'aiguille, de même couleur que l'habit; une camisole de buffle, qui descendra jusqu'à l'entrée des poches, et rien de plus, c'est-à-dire à quatre doigts plus bas que la ceinture des chausses.

LES MARQUES DE DISTINCTION.

Je voudrais donner à chaque homme de guerre des marques de distinction qui pussent les faire connaître pour ce qu'ils sont, ce qui se pourrait par le moyen d'une fleur de lis appliquée sur le justaucorps, savoir : Aux simples soldats, de drap bleu, proprement coupée et cousue sur le côté gauche du justaucorps, au même endroit où on attache la croix du St-Esprit et de l'ordre de St-Louis; remarquant que celles des simples soldats pourront être d'une pièce de drap bleu toute unie, et rien plus; celles des appointés, de bleu bordées d'un petit cordonnet rouge; celles des caporaux aussi

de bleu bordées d'un petit cordonnet de soie rouge, traversées d'argent au nœud; celles des sergents bordées d'un petit cordonnet d'argent tout autour traversées de même que celles des caporaux; celles des sous-lieutenants à fond d'argent, simples et sans bordures; celles des lieutenants à fond d'argent, bordées d'un cordonnet d'or; celles des capitaines d'or, traversées d'argent, sans bordure; celles des majors d'or, comme celles des capitaines avec deux cannes d'argent passées en sautoir sur le derrière; celles des lieutenants-colonels d'or, bordées d'un cordonnet d'argent, accompagnées de deux drapeaux passés en sautoir sur le derrière de la fleur de lis; celles des colonels d'or, bordées d'un cordonnet de même, aocompagnées de deux drapeaux passés en sautoir sur le derrière. Ces marques serviront pour distinguer les gens de guerre chacun selon leurs grades et dignités dans les rencontres et cas inopinés par ceux qui ne les connaissant pas, perdent souvent le respect à qui ils le doivent; elles préviendront une infinité d'accidents qui arrivent tous les jours dans les marches d'armées et partout ailleurs par défaut de s'entreconnaître pour ce que l'on est.

ÉQUIPAGE DES SOLDATS.

Un soldat peut avoir pour son équipage ordinaire, deux chemises, un caleçon, et une paire de bas dans le sac, une demi-douzaine de chaussons, deux cravates de toile peinte et un surtout léger par dessus son habit.

MEUBLES D'UNE CHAMBRÉE.

Ils doivent être d'un chaudron ou marmite avec son couvercle, fermé en plat, chacun une cuillère de buis, un couteau, une serpe, ou petite hache à la chambrée, une ou deux tasses d'étain, et, s'il se peut, un certain nombre de grosses haches, de scies, de pioches et de pelles par compagnie.

LES ARMES.

Elles doivent être premièrement de bons fusils renforcés, façon de boucaniers, avec des ressorts liants et forts, des batteries bien trempées et des canons de bon fer, bien éprouvés, du calibre de 18 balles à la livre juste, le canon de 4 pieds de long et d'un pied et demi de crosse, proprement et solidement monté; le tout faisant cinq pieds et demi de long, ce qui joint à la longueur des baïonnettes que je suppose de 15 pouces de lame fera 6 pieds 9 pouces de longueur, à peu près équivalente à celle des hallebardes. La lame des baïonnettes doit être forte, épaisse et triangulaire, ayant ses trois angles égaux, dont l'un tourné du côté du coup, forte et renforcée de la pointe au manche qui sera fait d'une douille de cinq pouces de long, dans le trou de laquelles emboitera le bout du canon très juste; la fente aura son arrêt détourné de 4 à 5 lignes à côté pour recevoir le bouton de la visée, en sorte que la baïonnette en sa place

se tienne ferme, couchée juste, au côté droit, quand on mettra en joue, où elle tiendra ferme et ne bougera point; il faudra bien prendre garde de la renforcer, à la jonction du genou à la douille; car c'est d'ordinaire là où elle se rompt. Le fourreau de cette baïonnette sera attaché le long et joignant celui de l'épée dont la lame aura deux pieds et demi de long, non compris la poignée; elle sera tranchante des deux côtés, pointue et raide, la garde en coquille couvrant le poignet de deux branches de fer, écartées, contournées à l'entour du poignet par une branche biaise qui, liant les deux droites l'une à l'autre, sera attachée par l'une des extrémités au pommeau et par l'autre à la garde; et seront cette épée et la baïonnette portées par un même ceinturon de cuir, dans la ceinture duquel sera passée une gargousse (1) de bois, revêtue et couverte d'une peau de chèvre, passée avec son poil en dehors, qui la couvrira tout autour; outre quoi l'ouverture sera recouverte par une pendeloque de la même peau avec son poil, qui sera de la longueur et largeur de la gargousse, et s'attachera par un bouton ou deux en recouvrement de toute l'ouverture. Le dedans, s'il est de fer-blanc, sera divisé en trois ou quatre cellules capables de contenir chacune 6 à 8 charges, et s'il est de bois, en 10 trous seulement, capables de contenir chacune une charge juste et rien plus. On peut encore aux deux extrémités accommoder deux petites séparations arrondies pour recevoir, l'une, une petite fiole de verre, pleine d'huile, et l'autre, un morceau de cire ramollie pour couvrir

(1) Il s'agit ici de la giberne; mais Vauban n'emploie pas ce mot.

la lumière quand il pleut; outre ce que dessus, à droite et à gauche, il y aura des poches pour mettre des pierres à fusil, de la bourre et un petit moule à faire des gargousses, un grattoir à ressort et un tire-bourre. Le soldat aura de plus une de ses poches destinée à contenir une poire à poudre capable d'une demi-livre, une petite charge de bois, du papier roulé pour faire des gargousses et 10 à 12 balles justes au calibre, un couteau avec un tourne-vis au dos; il aura de plus une petite peau passée à l'huile ou velue attachée par les trois vis de la platine qui l'enveloppera juste, en sorte qu'elle en soit bien couverte, et pour cet effet, tournera autour et sera arrêtée par un bouton ou deux pour la serrer, en sorte qu'elle enveloppe juste le fusil et sa platine jusqu'aux deux extrémités, touchant le bois de la monture, pour empêcher, autant qu'il sera possible, ladite platine de se mouiller.

Remarquer premièrement que quand les fusils sont du calibre de 18 balles à la livre, il faut que celles qui doivent servir aux gargousses soient de 24, autrement elles n'y conviendraient pas. Secondement que pour bien armer ces régiments, il en faut supprimer toutes les piques et mousquets comme armes défectueuses qui ne sont plus de l'usage de ces temps-ci, où le feu a tout-à-fait pris le dessus (1).

(1) On voit par ce passage que Vauban, comme on le sait, à eu beaucoup de part à la révolution qui s'est faite de son temps dans l'armement des troupes. Le tome des Oisivetés, duquel est tiré ce mémoire, porte la date de 1705; mais Vauban avait eu ces idées longtemps avant cette époque. « Le contenu en ces Mémoires, dit-il, n'est autre qu'un ramas de pensées et de réflexions, dont quelques-unes *d'assez vieille date*, sont soutenues de quan-

Troisièmement qu'il est très nécessaire que tous les officiers et sergents soient armés de bons fusils de guerre avec des baïonnettes bien faites, comme les soldats, et de même longueur et calibre, hors qu'ils seront mieux faits et plus proprement montés, et cela au lieu de leurs piques et spontons, car il est ridicule et imprudent à un point qu'on ne saurait dire, de voir 192 officiers et sergents presque tous chasseurs et sans doute les meilleurs tireurs des régiments inutiles et les bras croisés pendant que leurs bataillons sont tout en feu dans des actions où il n'y va jamais moins que de la vie et de l'honneur.

tités d'observations, excitées par la tendre affection que tout bon citoyen doit avoir pour sa patrie, et par la parfaite reconnaissance que je dois aux bontés d'un grand prince, mon souverain maître et bienfaiteur, à qui je dois, après Dieu, ma fortune et tout ce que je suis. C'est donc la reconnaissance et l'envie de pouvoir faire quelque chose pour sa gloire et pour le bien de son État, mêlées d'une véritable et sincère affection pour ma chère patrie, qui me mettent la plume à la main. »

(*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE II.

DE LA CAVALERIE.

Nous tiendrons le même ordre dans la cavalerie que dans l'infanterie, en réglant ses divisions de même; hors que nous ne proposerons les régiments que de 12 compagnies de 50 maîtres chacune, à condition de pouvoir être augmentées ou diminuées en nombre de cavaliers suivant les besoins de l'Etat, sans toucher aux officiers qui doivent toujours demeurer les mêmes; que si par des augmentations considérables on était obligé d'y ajouter des officiers comme, par exemple, un lieutenant et un maréchal de logis quand les compagnies seront à 80 ou 100 maîtres, on pourrait, en temps de paix, et lorsqu'on diminuera les compagnies, réformer les nouveaux officiers à la suite de leurs compagnies, à charge de remplacement quand il viendra des charges à vaquer.

§ I.

GENDARMERIE ET CUIRASSIERS.

Nous avons trois sortes de cavalerie dans le royaume,

consistant en gendarmerie, cavalerie légère et dragons; la gendarmerie ne fait point de corps de régiment, elle est toute par compagnies franches au nombre de . . . compagnies, qui doivent être de. . . chevaux chacune, ce qui est fort inférieur pour la discipline et le nombre des troupes au service des régiments; c'est pourquoi je serais d'avis de l'enrégimenter ou de la supprimer entièrement et de la remplacer par douze régiments de gendarmerie cuirassée, de 12 compagnies chacune avec les états-majors nécessaires.

Je ne parlerai point du tout des chevaux, je ne m'y connais pas assez pour oser rien décider sur la qualité dont il les faut, mais je ne voudrais pas qu'on s'attachât à les avoir si grands ni à cette égalité de taille et de poil qui les rend chers et difficiles à trouver; je les voudrais seulement de bon âge et de bonne force, bien capables de porter leurs hommes, sans trop s'attacher au poil ni à la taille qui souvent trompe.

Je suis dans le même goût du choix des hommes; il ne faut point tant rechercher la taille; car, s'il est vrai que de tout poil bons chevaux, on peut dire plus sûrement de toutes tailles bons hommes; la grande force se trouve rarement dans les grands hommes où souvent la nature s'est affaiblie par le trop grand poids de sa charge, la moyenne taille est toujours la meilleure, et je puis même dire, pour en avoir vu plusieurs expériences, qu'il se trouve plus de ressources au dessous de la moyenne taille qu'au dessus; la trop grande est rarement accompagnée de force, les petits hommes un peu renforcés soutiennent pour l'ordinaire mieux la fatigue que les grands et sont plus entreprenants dans les occasions; cela se voit très souvent dans les siéges où il se passe toujours quelques actions particulières où il

entre beaucoup de hardiesse et de courage ; c'est sur quoi je puis dire avec vérité qu'il s'en trouve plutôt dans cette espèce, qu'on appelle *chats brûlés* à cause de la bassesse de leur mine, que dans beaucoup d'autres qui ont plus de relief, cela m'a tant de fois passé par les mains que je n'en puis douter ; à joindre qu'on ne trouve pas toujours des gens à choisir comme on le veut, on est obligé de les prendre tels qu'on les trouve. Quand ils sont sains et de force à pouvoir soutenir la fatigue, on doit les recevoir, la discipline achève de les former et mettre en état de servir comme les grands et souvent mieux ; pour conclusion rien ne me paraît moins sensé que de juger des hommes par la taille; rien n'est plus trompeur ; et, quand je vois toiser un homme, il me semble voir un nouveau marchand, ignorant son métier, qui achète à faux poids et à fausse mesure, sans s'en apercevoir, tant j'y trouve peu de raison. Le courage ne se mesure pas par la figure, c'est se tromper de propos délibéré que de s'en rapporter à elle ; il faut se réduire à prendre garde de ne point tomber dans l'excès, en faveur des trop grands ni des trop petits, et s'en faire une règle consistant à ne point prendre au dessus de six pieds de haut ni au dessous de 4 pieds 8 pouces (1) en l'un et l'autre; car il arrive toujours que l'excès est vicieux, le plus et le moins entre les deux est le meilleur, et c'est sur quoi je

(1) 4 pieds 8 pouces font 1 mètre 516 millim. Le minimum de taille au dessous duquel on n'admet pas les hommes dans les corps d'infanterie est 1 mètre 560 millim. La limite est plus élevée pour la cavalerie et pour les armes spéciales.

(*Note de l'Editeur.*)

voudrais me régler ; ce qui soit dit pour l'infanterie comme pour la cavalerie. Venons à la solde de nos cuirassiers.

DÉTAIL DE LA SOLDE.

1° Pour une compagnie.

Au capitaine par jour 8 l. et par mois.	240	
Au lieutenant par jour 4 l. et par mois.	120	
Au cornette 50 s. et par mois.	75	
Aux deux maréchaux de logis 30 s. chacun et par mois.	90	
A trois brigadiers à 15 s. chacun, savoir au plus ancien 18 s. à l'autre 15 s. et à l'autre 12 s., le tout revenant à la paie réduite de 15 s. par jour.	67	10 s.
A 47 cavaliers à 10 s. réduits par jour, savoir : le 1er tiers à 12 s. de paie, le 2e à 10 s. et le 3e à 8 s., faisant par mois.	705	00
Un chirurgien à 15 s.	22	10
Un trompette à 15 s.	22	10
Un porte-étendard à 10 s.	15	00
Total de la solde d'un mois pour une compagnie.	1357 l.	10 s.

RATIONS DE FOURRAGE

A six sols.

Au capitaine.	10 rations.
Au lieutenant.	5
Au cornette.	4
Aux deux maréchaux de logis.	4
A trois brigadiers.	4 1/2
A 50 cavaliers, compris le porte-étendard, le frater et le trompette, à raison de ration et demie pour chacun, le tout attendu qu'on leur suppose un cheval de bagage à deux.	75
Total des rations de fourrage.	102 r. 1/2
Qui estimées à 6 s. font par jour 30 l. 15 s. et par mois 922 l. 10 s., mais il faut rabattre la moitié à cause des 6 mois de campagne, partant reste à faire état de	461 l.

CADETS.

Pour la paie de deux cadets à quatre

sous chacun, faisant 8 s. par jour et par mois.	12
Pour 7 places de gratification ainsi qu'à l'infanterie, savoir : 4 au capitaine, 2 au lieutenant et une au cornette, estimées à 5 et 10 s. font par jour 30 l. par mois	105
Total d'un mois de solde pour une compagnie à.	1935 l. 15 s.
Et pour les 12 d'un régiment.	23,229 l.

2° ÉTAT-MAJOR

De ce régiment.

Au colonel par mois de 30 jours.	400
Au lieutenant-colonel.	200
Au major.	200
Aux deux aides-majors à 100 fr. chacun.	200
Au prevôt.	60
A son greffier.	40
A 7 archers compris l'exécuteur à raison de 12 s. par jour.	126
Un aumônier à 50 l. par mois, à charge d'entretenir la chapelle.	50
Au timballier à 20 s.	30
Au chirurgien-major à 30 s.	45
Fait par mois.	1351 l.

RATIONS DE FOURRAGE.

Au colonel.	10 rations.
Au lieutenant-colonel.	6
Au major.	6
Aux deux aides-majors.	8
Au prévôt.	3
A son greffier.	2
A sept archers.	11
A l'aumônier.	4
Au timballier.	2
Au chirurgien-major.	2
Total.	54 rations.
Dont moitié fait 27, qui estimées à 6 s. chacune font par jour 8 l. 10 s. et par mois de 30 jours.	243 l.
Total de la solde et des rations de fourrage de l'état major pendant un mois.	1584 l.
Qui ajoutées à la solde du régiment font le total	24,813 l.

Donc un régiment de cuirassiers de douze compagnies, composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, deux aides-majors, 12 capitaines, 12 lieutenants, 12 cornettes, 24 maréchaux de

logis, 36 brigadiers, et 600 cavaliers, plus d'un prévôt, d'un greffier, d'un chirurgien-major, de sept archers, d'un aumônier, d'un timballier et 12 trompettes; le tout faisant 685 hommes à cheval et 660 pour le combat, qui divisés en 4 escadrons donneront 165 pour chacun et coûteront pour la solde d'un mois tout compris 24,813 l. et pour celle d'une année non compris le pain et l'ustensile. 297,756 l.

LES HABITS.

Les habits de cette gendarmerie doivent être le manteau et l'habit complet de bon drap de Berry rouge, avec une fleur de lis bleue attachée sur le justaucorps; celle des maréchaux de logis bordée de petits cordonnets d'argent de même que le chapeau; celle des officiers comme pour l'infanterie; le chapeau aussi bordé d'or, et le reste tout simple; les cheveux courts, le tout tombant trois doigts plus bas que l'oreille, sans perruques qui ne se souffriraient qu'à ceux qui auraient quelque raison bien légitime pour la prendre, encore les faudra t-il porter aussi courtes que les cheveux et pour cause, mais point du tout aux jeunes gens.

ARMES DÉFENSIVES.

Pour armes défensives, une veste de bon buffle sous le

justaucorps qui descendra un peu plus bas que la panse, la cuirasse à preuve du pistolet devant et derrière ; aux cavaliers, demi-épaulières retombant de quatre pouces plus bas que le joint de l'épaule, avec le casque recrêté et bruni, de même que la cuirasse, les arçons relevés et à preuve du pistolet, une chaînette à la bride, une têtière armée, et de bons gants de cerf à la main. Les officiers auront des cuirasses à preuve du mousqueton par devant, et du pistolet par derrière avec les arçons relevés, les brides et les têtières des chevaux armées comme celles des cavaliers, et seront vêtus de la même couleur, remarquant qu'il leur faudra donner des gargousses (1) comme à l'infanterie pour le mousqueton, et pour le pistolet un peu moindres pour n'être pas si embarrassantes et régler leur calibre sur le pied de 18 à 24 balles à la livre, afin que les mêmes calibres servent également à la cavalerie et à l'infanterie ; moyennant cela on évitera bien de la confusion qui arrive d'ordinaire par la méprise des calibres.

ARMES OFFENSIVES.

Pour armes offensives les officiers et cavaliers portent de petits mousquetons de 2 pieds 4 pouces de canon, des pistolets de 15 pouces, une épée de 3 pieds de long pointue, raide et tranchante des deux côtés, avec une garde armée et

(1) Il s'agit des gibernes; mais Vauban n'emploie pas ce mot.

garnie de deux branches de fer, et de gros gants de cerf qui couvrent jusque près du coude où ils s'attacheront par un bouton auprès de la manche ; ils pourront avoir encore un sabre sous la cuisse pour suppléer au défaut de l'épée quand elle casse.

§ II.

CAVALERIE LÉGÈRE ET DRAGONS.

La cavalerie légère et les dragons s'approchent de si près, quant aux marches, à la subsistance et au service, que tout bien considéré, il vaudrait mieux les réunir en un seul corps que de continuer à les tenir séparés, vu même que le service des dragons est plus étendu que celui de la cavalerie légère, puisque ceux-là combattent souvent et heureusement à pied, ce que la cavalerie ne fait point parce qu'elle n'y est pas disposée ni accoutumée; mais on a souvent vu les dragons combattre à cheval avec autant de vigueur et d'adresse que la cavalerie même, ce qui me persuade qu'on ne saurait mieux faire que de réunir ces deux corps en un seul et unique sous le titre de cavalerie légère. Pour cela, il n'y a pas grand chemin à faire, il ne faut que monter les dragons comme la cavalerie légère, leur donner des pistolets de même, ajouter de fort petites genouillères à leurs bottes, des baïonnettes à leur fusils et les accoutumer à combattre à cheval comme la cavalerie; et quant à celle-ci on peut dragoniser ses bottes, allonger ses mousquetons comme les fusils des dragons, leur donner des baïonnettes et les accou-

tumer à combattre à pied selon les occasions comme les dragons, supprimant les tambours et hautbois de ces derniers, et n'usant plus que de trompettes et timballes pour le bruit de guerre; de cette manière toutes les troupes à cheval deviendront gendarmerie et cavalerie légère, le roi y trouvera beaucoup mieux son compte que de toute autre façon, en ce que toute sa cavalerie légère sera dragonisée, c'est-à-dire cavalerie et dragons, et fera le service de l'un et de l'autre.

DÉTAIL DE LA PAIE

D'un régiment de cavalerie dragonisée, de douze compagnies.

POUR UNE COMPAGNIE.

Au capitaine par jour 6 l. et par mois.	180 l.
Au lieutenant 3 l.	90
Au cornette 2 l.	60
A deux maréchaux de logis 1 l. chacun et par mois.	60
A trois brigadiers à raison de 12 s. chacun.	54
A 47 cavaliers supposé les paies graduées par tiers à raison de 6, 8 et 10 s. faisant de paie réduite 8 s. par jour et par mois.	564
A reporter.	1008 l.

Report..	1008 l.
Le trompette à 10 s.	15
Un frater à 10 s.	15
Deux cadets à 4 s, de surpaie chacun.	12
Total pour un mois.	1,050 l.

FOURRAGES.

Au capitaine.	6 rations.
Au lieutenant.	4
Au cornette.	3
Aux deux maréchaux de logis.	4
Aux trois brigadiers.	4
A 47 cavaliers ayant deux chevaux par chambrée de six hommes chacune pour leurs bagages.	63
Au trompette et chirurgien.	3
Total.	87 rations.
Qui à raison de 6 s. font par jour.	26 l. 2 s.
Dont la moitié à cause des six mois de campagne fait 13 l. 1 s. par jour, et par mois.	391 l. 10 s.
Pour 7 places de gratifications.	
Savoir : au capitaine.	4 places.
Au lieutenant.	2
Au cornette.	1
Fait.	7 pla ces.

Qui estimées à 8 s. chacune font par jour 2 l. 19 s. et par mois.	84
Total d'une compagnie.	1,525 l. 10 s.
Et pour 12 compagnies du régiment.	18,306 l.

ÉTAT-MAJOR.

Au colonel à raison de 6 l. par jour et par mois	180 l.
Au lieutenant-colonel à 4 l.	120
Au major à 4 l.	120
A deux aides-majors à 4 l. les deux.	120
Au prévôt à 1 l. 10 s.	45
A son greffier à 1 l.	30
A 7 archers à 8 s.	84
Au chirurgien-major 1 l. 10 s.	45
Au timballier 1 l. 10 s.	45
Un aumônier.	50
Total de la solde de l'état-major pour un mois.	839 l.

RATIONS DE FOURRAGE.

Au colonel.	6 rations.
Au lieutenant-colonel.	4
A reporter.	10 rat.

Report.	10 rations.
Au major.	4
Au deux aides-majors	6
Au prévôt.	3
A son greffier.	2
Aux 7 archers.	9
A l'aumônier.	2
Au chirurgien-major.	2
Au timballier.	2
Total.	40 rations.
Qui estimées à 6 s. fait par jour 12 l. et par mois.	360 l.
Dont il faut rabattre la moitié à cause des 6 mois de campagne, partant, reste à faire état de	180 l.

RÉCAPITULATION DE LA SOLDE

pour un mois.

Reprises des 12 compagnies du régiment.	18,306 l.
Solde de l'état-major.	839
Fourrage du même.	180
Total pour un mois.	19,325 l.

Et pour une année	231,900 l.
Donc un régiment de cavalerie légère dragonisée étant complet, coûte 231,900 l. d'entretien par année. Il sera de 660 combattants, non compris l'état-major, qui divisés en quatre escadrons feront 165 hommes pour chacun, et pour 24 régiments 96, dont la solde et les fourrages sur ce pied feraient la somme de.	5,565,600 l.
Qui ajoutée à celle de la gendarmerie montant à	3,577,180 l.
Fera le total de.	9,142,780 l.

Pour la solde et l'entretien perpétuel de 144 escadrons dont 48 de gendarmes cuirassés et 96 de cavalerie légère dragonisée, qui supposés complets à 165 hommes par escadron feraient le nombre de 23,760 chevaux, que nous réduirons à 22,000, sans rien retrancher de là à cause des remontes que nous y comprenons, comptant que toute une année suffira pour remplacer tous les manquements dont elle pourrait avoir besoin.

HABITS DE LA CAVALERIE.

Les habits de cette cavalerie doivent être les mêmes que

ceux de la gendarmerie hors qu'on les peut faire un peu plus simples.

ARMES DÉFENSIVES.

Quant aux armes défensives, je voudrais seulement un bon buffle recroisé sur l'estomac à chaque cavalier, avec une espèce de hausse-col de fer à preuve du pistolet devant et derrière, un peu étendu sur les épaules pour parer le coup de sabre, une calotte de fer juste à la tête, doublée de laine, qui couvre jusque près des oreilles, dans le bas de laquelle on fera de petits trous pour y pouvoir attacher des oreilles ou mentonnières ou pour la lier avec le chapeau par dessous le menton; le bras armé de gants de cerf qui couvrent jusque près du coude; la garde de l'épée à coquille et la poignée enveloppée de deux branches de fer liées de biais de l'une à l'autre pour garder la main, la bride et la têtière garnies comme celles de la gendarmerie, et les arçons relevés de même.

ARMES OFFENSIVES.

Pour ce qui est des armes offensives, des pistolets à l'ordinaire, des fusils de quelques pouces plus courts que ceux des dragons d'à présent, des baïonnettes comme celles de l'infanterie et des bottes comme celles des dragons, afin de pouvoir combattre à pied comme eux dans le besoin; et c'est à quoi je voudrais accoutumer toute la cavalerie légère et y confondre l'ordre des dragons, en sorte que ces deux corps n'en fissent plus qu'un qui pût combattre à pied et à cheval.

CHAPITRE III.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Donc 132,624 hommes de pied suivant ce calcul divisés en 72 régiments de 32 compagnies chacun coûteront.	24,046,848 l.
7,920 cuirassiers en 12 régiments de 12 compagnies chacun.	3,577,180
15,840 chevaux légers.	3,565,600
Total de cette dépense.	33,189,628 l.

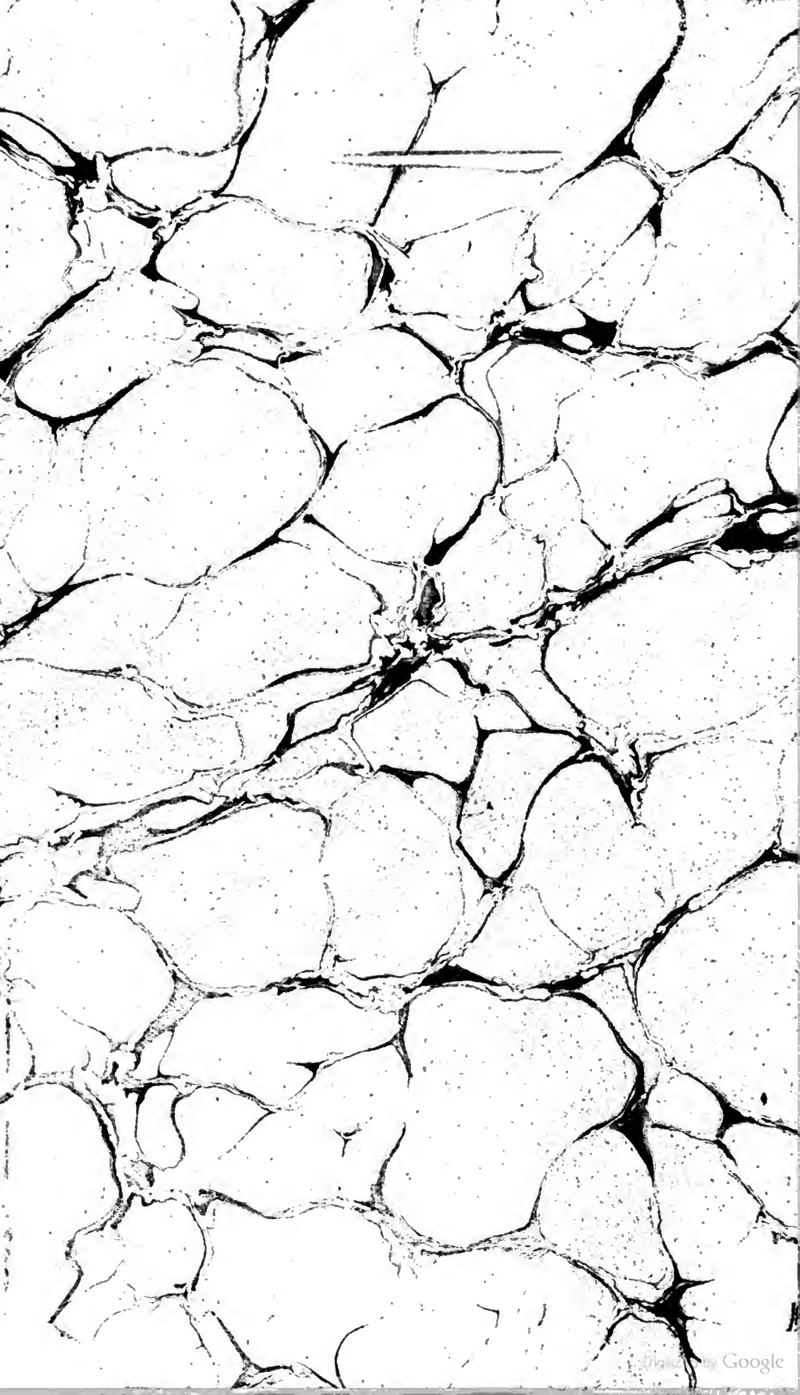
On estime que le non complet de ces troupes pendant une campagne suffira pour ses recrues, parce que les faisant comme il est proposé au mémoire précédent, elles coûteront peu de chose; c'est pourquoi elles pourront aussi suffire au paiement des ingénieurs, des compagnies de sapeurs et des mineurs, à l'hôpital et aux appointements des officiers généraux, même à bonne partie du pain de munition; car il ne se peut qu'un si grand corps ne diminue au moins de 10,000 hommes chaque année, soit par la mort, la maraude et les désertions, ou par les estropiés et invalides. Le

nombre de ces troupes montant à plus de 150,000 hommes suffira pour tous les temps, car étant susceptible d'augmentation pendant la guerre et de diminution pendant la paix, sans toucher aux fonds des régiments ni au nombre des compagnies, on pourra les augmenter de 5 ou 6 hommes ou de 10 en 10, jusqu'à 80 ou 100 hommes par compagnie, moyennant quoi il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux régiments en temps de guerre, ni d'en licencier aucun en temps de paix.

A l'égard des officiers, il suffirait d'ajouter un lieutenant, un maréchal des logis et un brigadier aux compagnies de cavalerie, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent aux compagnies d'infanterie; augmentant les places de gratifications aux officiers, ils se chargeront avec plaisir des soins de cette augmentation. De cette façon, il y aurait beaucoup à gagner sur l'un et l'autre, parce qu'on épargnerait les états-majors de ces augmentations et la paie des capitaines et les troupes n'en seraient pas moins bonnes. Cependant le corps de l'infanterie seul augmenté jusqu'à 100 hommes par compagnie fera plus de 260,000 hommes de pied et la cavalerie plus de 45,000 chevaux, en ce non compris la maison du roi, 40 ou 50 compagnies d'invalides, les Suisses, les étrangers et les troupes de la marine qui pourraient encore y ajouter plus de 50,000 bons hommes; à joindre qu'on pourrait encore augmenter les compagnies jusqu'à 120 dans le besoin, ce qui ferait plus de 350,000 hommes, cavalerie et infanterie, nombre suffisant pour faire et soutenir la guerre contre toute l'Europe jointe ensemble.

Rien ne serait meilleur que cet établissement d'infanterie

et de cavalerie, rien ne pourrait égaler la bonté de ces troupes quand elles seraient régies et disciplinées avec l'attention et l'intelligence requises; et j'ose bien dire même que je ne crois pas que jamais les anciens non plus que les modernes aient rien fait qui ait pu approcher d'un si bel établissement.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03121 5109

